

Université de Montréal

« Nous bumes a ta santé »

*La correspondance transatlantique à travers les lettres reçues par Louis-Guillaume  
Verrier, magistrat à Québec (1728-1758)*

Par

Marc-Antoine Labonté

Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de  
Maître es arts en histoire, option enseignement collégial

Décembre 2020

© Marc-Antoine Labonté, 2020

Université de Montréal  
Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences

*Ce mémoire intitulé*

**« Nous bumes a ta santé »**

***La correspondance transatlantique à travers les lettres reçues par Louis-Guillaume  
Verrier, magistrat à Québec (1728-1758)***

*Présenté par*

**Marc-Antoine Labonté**

*Sera évalué par un jury composé des personnes suivantes*

**Suzanne Dalton**

Présidente du jury

**Thomas Wien**

Directeur de recherche

**Helen Dewar**

Membre du jury

## RÉSUMÉ

Les communications entre la France et le Canada, au XVIII<sup>e</sup> siècle, étaient caractérisées par un rythme annuel marqué par les saisons et les aléas de la traversée de l’océan Atlantique. Louis-Guillaume Verrier est le procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec entre 1728 et 1758. Né en France et déménagé à Québec pour rejoindre le Conseil supérieur à l’âge de 37 ans, il nous a laissé environ 200 lettres qu’il a reçues au cours de ces 30 années. À la lecture de ces documents, on comprend l’importance d’une bonne organisation pour faire en sorte que les lettres parviennent à leur destinataire de façon efficace. Toutes sortes de personnes écrivent à Verrier, que ce soit des membres de sa famille proche ou de simples connaissances qui désirent obtenir un service pour leur proche au Canada. Les parents et amis du procureur général donnent des nouvelles de leur santé et souhaitent que celle de leur correspondant soit tout aussi bonne. Verrier reçoit aussi beaucoup de nouvelles en lien avec la politique européenne ou les affaires administratives et judiciaires de la métropole. Cela témoigne (indirectement) de sa volonté de rester au courant de ce qui se passe dans le monde qu’il a quitté et traduit à la fois un attachement pour sa contrée d’origine et les gens qu’il ne voit plus, mais également l’espoir d’y retourner un jour pour y poursuivre sa carrière. Habitant d’un monde atlantique, Louis-Guillaume Verrier appartient à la fois au Canada où il réside et à la France où les missives de ses proches le transportent chaque année.

**Mots-clés :** Atlantique français ; Canada ; communications transatlantiques ; Conseil supérieur ; Louis-Guillaume Verrier ; Nouvelle-France ; Québec ; XVIII<sup>e</sup> siècle

## ABSTRACT

Communications between France and Canada, in the 18<sup>th</sup> century, were defined by an annual rhythm marked by the seasons and the dangers of crossing the Atlantic. Louis-Guillaume Verrier was the king's attorney-general at the *Conseil supérieur* of Québec between 1728 and 1758. Born in France, he moved to Québec to join the *Conseil supérieur* at the age of 37. He left us around 200 letters that he received during those 30 years. By reading these documents, we understand the importance of a good organization to make sure that the letters reach their addressee efficiently. All kinds of people write to Verrier, from close members of his family to mere acquaintances who wish to obtain services for a relative in New France. Family and friends of the attorney-general send news of their health and hope that their addressee's is good too. Verrier also receives a lot of news concerning European politics and administrative or judiciary matters. This reflects (indirectly) Verrier's desire to be kept informed of what goes on in the world that he left behind, pointing to his attachment to his motherland and the people that he no longer saw, but also a desire to return someday to continue his career. Living in an Atlantic world, Louis-Guillaume Verrier belongs at the same time to Canada, where he lives, and to France, where his relatives' letters take him each year.

**Key words :** French Atlantic ; Canada ; epistolarity ; Louis-Guillaume Verrier ; New France ; Quebec ; Supreme council ; transatlantic communications ; 18<sup>th</sup> century

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé</b> .....	i
<b>Abstract</b> .....	ii
<b>Liste des tableaux</b> .....	iv
<b>Remerciements</b> .....	v
<b>Introduction</b> .....	1
<b>1. Point historiographique et méthodologique</b> .....	4
1.1 Les études littéraires .....	4
1.2 Historiens de l'Atlantique .....	9
1.3 Problématique .....	14
1.4 Source .....	16
1.5 Biographie sommaire du personnage.....	24
<b>2. La correspondance transatlantique</b> .....	40
2.1 L'organisation .....	40
2.2 Ce qui transite en marge des lettres .....	52
2.3 Ce qu'on s'écrit dans les lettres .....	71
<b>3. Deux mondes séparés, mais liés</b> .....	94
3.1 Les manifestations de la distance dans les communications .....	94
3.2 Des amitiés qui perdurent... ou pas .....	101
3.3 La famille atlantique .....	113
3.4 Les pieds au Canada et la tête en France .....	127
<b>Conclusion</b> .....	141
<b>Bibliographie</b> .....	144

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> .....	18
<b>Tableau 2</b> .....	20

## REMERCIEMENTS

La production d'un mémoire de maîtrise est un travail de longue haleine qui commence bien avant l'écriture de l'introduction ou du premier chapitre. C'est pourquoi je tiens à remercier tous les professeurs de l'Université de Montréal qui m'ont aidé à cheminer en début de parcours, mais surtout Thomas Wien, mon directeur de recherche, qui m'a guidé tout au long de cette entreprise.

Je tiens aussi à remercier mes parents, qui m'ont toujours soutenu dans mes études et avec qui les contacts se sont faits rares depuis le début de la pandémie de Covid-19. Merci aussi à mes amis et notamment à Benjamin, qui a été le premier à lire ces chapitres.

Finalement, je ne pourrais me passer de remercier mon amoureuse, elle qui a dû endurer mes longues journées de travail passées à l'intérieur malgré la météo splendide. Merci, Karine, de m'accompagner dans les aléas de la vie.

*À mon père,  
qui a été le premier à éveiller ma curiosité pour le monde,  
celui d'aujourd'hui comme celui d'hier*

## INTRODUCTION

Les innovations technologiques dans le domaine des communications se sont multipliées au cours des 200 dernières années. Grâce à internet, il est aujourd'hui possible pour deux personnes situées sur deux continents différents de discuter instantanément l'une en face de l'autre, chacune devant son écran. La pandémie de Covid-19 a d'ailleurs été l'occasion pour beaucoup de se mettre à l'utilisation de la panoplie de logiciels ou d'applications électroniques permettant de réaliser des appels vidéos, que l'interlocuteur se trouve à des milliers de kilomètres ou simplement confiné dans la même ville. Ajoutons les autres moyens : entre le téléphone, le clavardage instantané, la messagerie texte et le courriel, les options sont nombreuses pour communiquer à distance et l'offre est plus accessible que jamais.

Cette variété de moyens de communication individuelle est typique de l'époque actuelle et permet à différentes personnes d'entrer en contact en utilisant le procédé qui convient le mieux à la situation, que ce soit en fonction du type d'interaction qui est souhaitée ou en fonction des limitations techniques chez l'un ou l'autre des interlocuteurs. Or, les choses n'ont bien évidemment pas toujours été si simples. Ce mémoire de maîtrise vous invite à retourner près de 300 ans en arrière, à une époque où les moyens de communication étaient bien différents. À cette époque, même les premiers poteaux de télégraphe ne sont pas encore posés. Le seul moyen pour deux personnes de communiquer à distance est alors d'écrire une lettre qui est transmise au destinataire grâce à l'aide d'une personne de confiance. Même la poste officielle est trop balbutiante et trop peu étendue pour dominer le monde des communications

personnelles. Au sein du royaume de France, la contrainte de la distance joue déjà parfois un rôle important lorsque vient le temps de communiquer avec un proche. Lorsque ce proche s'est établi depuis peu en Nouvelle-France, l'exercice rencontre alors une quantité importante d'obstacles.

En effet, la distance entre les deux continents et les aléas de la traversée sur un vaisseau du XVIII<sup>e</sup> siècle sont la cause de bien des délais, voire de pertes. De même, l'hiver canadien confère un caractère saisonnier aux communications épistolaires, étirant le temps qui sépare l'envoi d'une lettre et la réception de la réponse à celle-ci. Une discussion entre deux personnes séparées par l'océan respecte au mieux un rythme annuel, du moins pour ce qui concerne plus spécifiquement les échanges épistolaires entre la France et le Canada.

Si les travaux d'historien concernant les communications dans l'Atlantique anglophone existent en quantité appréciable, le sujet est toutefois plus rarement abordé au sein de l'Atlantique français. Ce mémoire de maîtrise tentera de contribuer à sa façon à l'enrichissement de l'historiographie en mettant en lumière une source méconnue et pourtant riche en renseignements. Il s'agit d'une partie de la correspondance personnelle reçue par Louis-Guillaume Verrier, procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec de 1728 jusqu'à sa mort en 1758. Plus de 200 lettres nous sont parvenues et leur étude nous en apprend beaucoup sur la correspondance entre le Canada et la France du XVIII<sup>e</sup> siècle en général et sur celle de l'élite coloniale en particulier. Installé à Québec pour un séjour qui devait être temporaire, Verrier a conservé énormément d'attaches avec le vieux continent. La

correspondance que ce lettré et érudit nous a léguée est abondante, bien qu'elle ne représente fort probablement pas la moitié des lettres qu'il a véritablement reçues de la part de ses proches et de ses différents contacts plus ou moins réguliers et intimes.

Le premier chapitre de ce mémoire s'intéressera à l'état actuel de la recherche, que ce soit au sujet des études littéraires visant la lettre que de l'historiographie du monde atlantique portant sur les échanges épistolaires. Il sera également question plus en détails de la source documentaire étudiée et des différents objectifs de notre recherche, de même que du personnage historique qu'est Louis-Guillaume Verrier. Le deuxième chapitre se concentrera sur l'organisation nécessaire au fonctionnement des correspondances transatlantiques et sur le contenu des échanges personnels, qu'il s'agisse de précisions quant aux produits envoyés et reçus ou des sujets des conversations épistolaires. Finalement, l'ultime chapitre s'intéressera surtout aux liens entre la France et sa colonie, qui constituent deux mondes différents tout en étant fortement liés. Ces rapports seront bien évidemment abordés sous l'angle des personnes qui vivent la séparation atlantique. Pour ces gens, la lettre est le moyen le plus efficace de rester en contact avec le monde qui a été quitté et où on dit boire à la santé des absents. Écrire des lettres, malgré les délais et les complications, demeure la seule manière de communiquer avec ces hommes et ces femmes qu'on aime. Des milliers de kilomètres plus loin, ils attendent eux aussi de nos nouvelles.

## 1. Point historiographique et méthodologique

Avant toute chose, il convient de faire le point sur l'état actuel de la recherche dans le domaine de l'étude des lettres et de la correspondance. Si les littéraires ont abordé la question en plus grand nombre, le sujet a trouvé son chemin auprès des historiens de l'Atlantique. Les enjeux propres à ce mémoire de maîtrise seront ensuite présentés, de même que la source principale. Une biographie sommaire de Louis-Guillaume Verrier, destinataire de la correspondance étudiée, viendra clore ce premier chapitre.

### 1.1 Les études littéraires

La lettre est une forme d'écriture très riche en possibilités et son étude a intéressé beaucoup de chercheurs et chercheuses, autant en histoire qu'en études littéraires. Ces dernières ont produit une documentation abondante sur le sujet, démontrant que la lettre, au même titre que le roman, la pièce de théâtre ou le pamphlet politique, est une forme d'expression littéraire qui a ses propres codes et ses auteurs célèbres. Les littéraires étudient, dans la majorité des cas, des lettres publiées, qu'elles soient fictives ou réelles. Les lettres fictives se retrouvent par exemple dans un roman épistolaire, alors que les lettres réelles publiées sont généralement l'œuvre d'auteurs connus. Cette publication indique généralement que les lettres dont il est question possèdent de fortes qualités littéraires, soit un style recherché ou un propos rhétorique pertinent<sup>1</sup>. Les lettres reçues par Louis-Guillaume Verrier n'appartiennent pas vraiment à ces différentes catégories et cette correspondance n'a bien évidemment jamais fait l'objet d'une publication.

---

<sup>1</sup> On n'a qu'à penser aux lettres échangées entre George Sand et Alfred de Musset, ou encore à la correspondance de Voltaire, notamment publiées ici : George Sand, *Correspondance* (Paris : Garnier, 1964); Voltaire, *Correspondance* (Paris : Gallimard, 1964).

Toutefois, la théorie développée par les chercheurs sur le sujet peut fournir des clés de lecture intéressantes.

Le dix-huitième siècle marque une sorte d'âge d'or de la lettre. C'est en effet au cours de ce siècle que sont publiés *Les souffrances du jeune Werther* de Goethe, *Julie ou la nouvelle Héloïse* de Rousseau, *Les lettres persanes* de Montesquieu, ou encore *La vie de Marianne* de Marivaux, qui sont tous des romans épistolaires ou des œuvres où les lettres occupent une place importante. On peut aussi évidemment citer, à la toute fin du siècle, *Les liaisons dangereuses*, où Laclos se sert des différentes lettres échangées pour nous montrer les double-jeux des personnages, leurs manigances et autres quiproquos, mais également présenter des points de vue différents sur un même événement. Janet Gurkin Altman se penche d'ailleurs sur la question dans son ouvrage de 1982 *Epistolarity : Approaches to a Form*. Cette étude se consacre au genre épistolaire dans la littérature de fiction, mais ses observations sont bien souvent applicables aux lettres bien réelles. J. G. Altman souligne notamment que la lettre est à la fois un lien entre deux correspondants, mais également un témoin de la distance qui les sépare<sup>2</sup>, puisque la communication se fait par l'intermédiaire du papier et n'est pas instantanée. Dans le contexte atlantique, cette dualité entre le pont et le fossé prend encore plus de sens. Les correspondants de Verrier réussissent à le rejoindre – c'est l'évidence même – et à garder une certaine forme de communication grâce aux lettres qu'ils envoient. Cet outil leur permet de se rapprocher de leur frère ou de leur ami isolé à plusieurs milliers de kilomètres de là. La correspondance passive de Louis-Guillaume Verrier que nous avons sous les yeux crée un lien entre deux continents, mais elle est aussi révélatrice de

---

<sup>2</sup> Janet Gurkin Altman, *Epistolarity: Approaches to a Form* (Columbus : Ohio State University Press, 1982), 13.

l'énorme distance qui les sépare pour qu'un tel lien sporadique soit nécessaire. L'attente d'un an avant de recevoir réponse à une lettre envoyée nous fait bien comprendre le fossé qui sépare les interlocuteurs.

Altman s'intéresse également à la narration épisodique que constitue un échange épistolaire. « Epistolarity narrative is by definition fragmented narrative »<sup>3</sup>, c'est-à-dire que la discussion n'est pas instantanée, mais est plutôt entrecoupée d'ellipses durant lesquelles les interlocuteurs continuent de vivre leur vie, mais ne l'écrivent pas. Ce type d'écriture se retrouve au sein de différentes temporalités, puisque le présent (qui correspond, pour Altman, au moment où la lettre est écrite) est coincé au milieu de deux autres temps, soit le futur, le moment ultérieur où la lettre sera lue par son destinataire, et le passé où se sont déroulés les événements racontés dans la lettre. La lettre qu'on écrit est de plus bien souvent en réponse à une autre lettre écrite à un moment encore antérieur aux événements racontés<sup>4</sup>. Au moment d'écrire, le correspondant se retrouve au milieu d'un assemblage complexe de temporalités.

Janet Gurkin Altman n'est d'ailleurs pas la seule à s'être intéressée à la réalité temporelle de la correspondance. Selon Patrice Thompson, l'échange épistolaire crée « un espace-temps fictif qui désigne dans le vide l'espace-temps relationnel auquel il se substitue »<sup>5</sup>. Elle explique qu'une lettre a tendance « à fonder un temps indéterminé, n'obéissant que fictivement aux exigences d'un passé à ressusciter ou d'un avenir à projeter »<sup>6</sup>. C'est très certainement un élément à prendre en compte lors de la lecture

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, 169.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 124-128.

<sup>5</sup> Patrice Thompson, « Approches méthodologiques requises par une correspondance : Belle de Zuylen et Constant d'Hermenches » dans *L'épistolarité à travers les siècles : Geste de communication et/ou d'écriture*, Mireille Bossis, dir. (Stuttgart : Franz Steiner, 1990), 136.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 137.

d'une correspondance, surtout lorsqu'elle franchit l'immensité atlantique. Le présent de la lettre se situe à plusieurs mois du passé à ressusciter correspondant à l'année s'étant écoulée depuis la communication précédente; et à plusieurs autres mois du futur à projeter de la lecture de la lettre par son correspondant.

Au-delà des questions de temporalité, un aspect qui revient souvent dans les études littéraires consacrées à l'épistolarité est la question de la représentation. La lettre n'est en effet pas généralement un document destiné au grand public, ni à soi-même. Le destinataire est généralement bien précis et l'auteur de la lettre écrit en ayant son interlocuteur bien en tête. La lettre est « un objet d'écriture qui appartient au domaine de la représentation », écrit Mireille Bossis<sup>7</sup>. « Elle suppose une représentation de soi et de l'autre », dit Benoît Melançon<sup>8</sup>. L'auteur se met en scène face à son interlocuteur. C'est d'ailleurs là l'un des éléments très intéressants de la forme épistolaire, soit le point de vue très subjectif adopté par les correspondants. La lettre permet d'avoir le témoignage direct d'un individu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ce témoignage est conditionné par la façon dont l'auteur cherche à être perçu par un autre individu, soit le destinataire de sa lettre. La façon de se mettre en scène peut varier suivant différents facteurs, notamment le degré d'intimité des deux correspondants, ce qui sera intéressant d'observer dans les chapitres suivants. Selon son destinataire, l'auteur peut apparaître sous un jour différent, par exemple en étant plus ou moins sincère ou laisser transparaître plus ou moins de vulnérabilité.

---

<sup>7</sup> Mireille Bossis, *La lettre à la croisée de l'individuel et du social* (Paris : Kimé, 1994), 9.

<sup>8</sup> Benoît Melançon, « Diderot épistolier : pour une poétique de la lettre familière au XVIII<sup>e</sup> siècle. Conclusions d'une thèse » dans *Les facultés des lettres*, Benoît Melançon et Pierre Popovic, dir. (Montréal : Université de Montréal, 1993), 22. Benoît Melançon consacre d'ailleurs tout un chapitre à l'autoreprésentation dans son ouvrage publié trois ans plus tard : Benoît Melançon, *Diderot épistolier : Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Saint-Laurent : Fides, 1995), 123.

Les littéraires font d'ailleurs beaucoup état de la distinction entre la lettre familière et les lettres plus officielles ou destinées à des destinataires dont on est moins proches. Marie-Claire Grassi insiste notamment sur l'importance de la hiérarchie entre les correspondants et note que c'est dans les lettres entre égaux que l'on retrouve à la fois « les formes multiples de l'expression du respect et du style, mais aussi celles de la spontanéité et de la sincérité des sentiments »<sup>9</sup>. Elle identifie aussi certains indicateurs formels de la différence hiérarchique entre les correspondants, notamment le positionnement de la date sur la feuille et la présence ou l'absence d'espace au début de la lettre<sup>10</sup>, élément également abordé par Roger Chartier dans un article de 1997<sup>11</sup>.

Ces derniers éléments ne sont pas le fruit d'une étude approfondie de centaines ou de milliers de lettres, mais viennent plutôt des manuels publiés aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et qui avaient pour but de fournir des modèles de lettres aux gens. Janet Gurkin Altman s'est notamment intéressé au sujet et trace une évolution entre la publication du *Secrétaire à la mode* de Puget de la Serre en 1625 et celle du *Nouveau Secrétaire françois* de Pierre Gamier en 1736 qui est moins orienté vers les salons parisiens et les lettres de la cour<sup>12</sup>. Cela rejoint l'idée générale que la lettre familière prend plus d'importance à cette époque, laissant les correspondants exprimer davantage leur

---

<sup>9</sup> Marie-Claire Grassi, « L'art épistolaire français, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles » dans *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Alain Montandon, dir. (Clermont-Ferrand : Association des Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1994), 315.

<sup>10</sup> *Ibid.*, 308.

<sup>11</sup> Roger Chartier, « Des "secrétaires" pour le peuple? Les modèles épistolaires de l'Ancien Régime entre littérature de cour et livre de colportage » dans *La correspondance : les usages de la lettre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Roger Chartier, dir. (Paris : Fayard, 1991), 76. Une plus grande distance entre le titre de la lettre et son contenu en tant que tel indique généralement un plus grand respect, qu'on écrit à quelqu'un d'un rang élevé.

<sup>12</sup> Janet Gurkin Altman, « Epistolary Conduct: The Evolution of the Letter Manual in France in the Eighteenth Century », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* 304 (1992) : 869.

sensibilité. Il n'en demeure pas moins qu'écrire une lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est aborder un genre qui a des codes plutôt établis et des modèles qui servent de référence.

## 1.2 Historiens de l'Atlantique

Avec les manuels et les questions de hiérarchie, nous commençons à approcher d'un aspect plus concret et réel de l'écriture de correspondances. Après tout, l'étude des lettres tend vers une étude des rapports humains, puisque aux bouts de chaque lettre se trouvent deux individus qui communiquent. Les historiens et historiennes de l'Atlantique n'ont pas ignoré la question et plusieurs se sont intéressés aux communications entre l'Europe et l'Amérique, surtout dans l'Atlantique anglais. Nous y reviendrons.

Pour ce qui est de l'Atlantique français, on ne peut passer sous silence l'ouvrage de Kenneth J. Banks qui en a étudié les communications au sens large, que ce soit le système postal ou le transport d'êtres humains et de marchandises et ce que cela entraîne d'échanges de toutes sortes. S'il a donc tenté de faire le tour des grands mécanismes de la communication transatlantique, ce sont surtout la correspondance officielle et le rôle des marchands dans l'établissement du pouvoir de l'État qui ont retenu son attention. Remuant beaucoup d'archives, Banks a notamment suivi, à titre d'exemple, la transmission de la nouvelle de la naissance du Dauphin, étudiant la vitesse de propagation de cette nouvelle à partir de sa proclamation le 4 septembre 1729 jusqu'à sa célébration officielle en Nouvelle-France en septembre 1730<sup>13</sup>. À travers cette étude de cas et d'autres, il donne une idée des grands mouvements communicationnels de l'époque. Et

---

<sup>13</sup> Kenneth J. Banks, *Chasing Empire across the Sea: Communications and the State in the French Atlantic, 1713-1763* (Montréal : McGill-Queen's University Press, 2002), 101-116.

ce, même s'il s'emploie, chemin faisant, à expliquer ex post le triomphe de l'empire britannique sur l'empire français...

Moins sujet à polémique, l'ouvrage très accessible de Jane E. Harrison, *Until next year : letter writing and the mails in the Canadas, 1640-1830*, constitue le travail le plus intéressant fait sur la matérialité de la correspondance entre la France et le Canada. En se consacrant notamment aux lettres de Marie de l'Incarnation, Harrison a surtout analysé les informations données par les correspondants au sein même de leurs lettres. Cela lui a notamment permis de noter des pratiques répandues, comme l'envoi de différentes copies de lettres dans plusieurs vaisseaux, ou encore de résumer les missives précédentes au début de sa lettre<sup>14</sup>. Son résumé des principales caractéristiques de l'échange épistolaire transatlantique français est très utile et son insistance sur l'aspect saisonnier des communications sera à vérifier dans le cadre de ce travail. L'hiver est présenté comme la contrainte centrale qui définit la particularité française dans le monde des communications atlantiques. Harrison rappelle que les bateaux partent de France entre mars et mai (voire juillet) pour arriver au Canada entre mai et août et retournent à la métropole jusqu'en novembre, le but étant d'éviter le gel des eaux du fleuve Saint-Laurent<sup>15</sup>. La communication n'est pas continue, mais marquée par l'obstacle de la saison hivernale qui empêche tout voyage sur le fleuve.

L'ouvrage d'Harrison est très pertinent, mais le chapitre consacré à la Nouvelle-France ne fait qu'une quarantaine de pages. Nous pouvons également citer Bernard Allaire qui s'est surtout intéressé au fonctionnement de la correspondance officielle dans

---

<sup>14</sup> Jane E. Harrison, *Until next year : letter writing and the mails in the Canadas, 1640-1830* (Waterloo : Wilfrid Laurier University Press, 1997), 58.

<sup>15</sup> *Ibid.*, 55 et 65.

un article de 2007<sup>16</sup>, Dale Miquelon qui s'est penché sur une correspondance de marchands<sup>17</sup> ou encore Philippe Cadieux qui, dans son mémoire de maîtrise, a analysé des lettres saisies par des corsaires afin d'observer l'impact de la guerre sur les communications<sup>18</sup>. Lorraine Gadoury a de son côté étudié la correspondance des familles de l'élite canadienne<sup>19</sup>. Précisons, toutefois, que les lettres, principalement des missives échangées à l'intérieur de la colonie, servaient ici surtout de sources permettant à la chercheuse de mieux comprendre l'évolution de la famille noble canadienne entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup>. Ces quelques travaux forment donc l'essentiel de l'historiographie qui s'intéresse à la correspondance dans l'Atlantique français. Il nous apparaît nécessaire de continuer à développer ce domaine de recherche et c'est modestement que ce mémoire y contribuera à son échelle.

Les historiens de l'Atlantique anglais ont publié une quantité de travaux beaucoup plus importante sur le sujet. Les connaissances que nous avons sur la correspondance transatlantique sont donc fortement teintées par les observations faites sur la réalité anglophone. Les pistes que ces auteurs ont explorées méritent qu'on s'y attarde et peuvent aider à pousser la réflexion sur la correspondance de Louis-Guillaume Verrier.

David Cressy s'est beaucoup intéressé aux rapports entretenus par les nouveaux immigrants établis en Nouvelle-Angleterre avec leurs proches restés dans la mère patrie.

---

<sup>16</sup> Bernard Allaire, « Le réseau de communications postales durant le régime français : le réseau officiel » dans *More than words : readings in transport, communication and the history of postal communication*, John Willis, dir. (Gatineau : Canadian Museum of Civilization, 2007).

<sup>17</sup> Dale Miquelon, *Dugard of Rouen : French Trade to Canada and the West Indies, 1729-1770* (Montréal : McGill-Queen's University Press, 1978).

<sup>18</sup> Philippe Cadieux, « La correspondance transatlantique des Prize Papers (1744-1763) : Famille, commerce et communications en temps de guerre » (Mémoire de M.A., Université de Montréal, 2015).

<sup>19</sup> Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité : Échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII<sup>e</sup> siècle* (Montréal : Hurtubise, 1999).

Il s'est notamment penché, comme Banks, sur la transmission des nouvelles. Comme dans l'Atlantique français, les communications sont très lentes (par rapport aux standards d'aujourd'hui, bien sûr), la principale différence résidant probablement dans le rôle de l'hiver qui a un impact bien moindre<sup>20</sup>. Même si les ports de New York, Boston et Philadelphie étaient tous trois susceptibles d'être gelés l'hiver, aucun n'était toutefois automatiquement fermé<sup>21</sup>. Quoi qu'il en soit, les délais dans les communications n'ont certainement pas facilité les relations entre personnes séparées par l'océan, mais elle ne les a pas empêchées pour autant. « Letters provided an emotional lifeline, a cord of communication, that stretched across the wide ocean to inform, comfort or persuade kinsmen and friends on the other side »<sup>22</sup>. Pour revenir à la notion d'Altman, la lettre sert de lien qui permet de traverser la distance de l'Atlantique. « Letters allowed family life to continue, even across the Atlantic », dit Sarah Pearsall dans son livre consacré, justement, aux familles séparées entre l'Angleterre et l'Amérique anglophone au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Cet ouvrage démontre comment les liens sociaux parviennent en partie à se maintenir grâce à la correspondance et affirme que cette distance entraîne une solitude qui pousse les correspondants à s'exprimer plus sur leurs sentiments et à utiliser ce qu'elle nomme le « language of sensibility »<sup>24</sup>. De façon générale, elle relève une plus grande familiarité et sincérité dans l'écriture par rapport aux époques précédentes, ce que les études littéraires ont déjà repéré dans les manuels épistolaires, notamment. Il s'agit donc d'un mouvement plus large qui se transmet même, paradoxalement, dans les conventions. Le style peut en

---

<sup>20</sup> David Cressy, *Coming Over: Migration and Communication between England and New England in the Seventeenth Century* (Cambridge, Cambridge University Press, 1987), 223-224.

<sup>21</sup> Ian K. Steele, *The English Atlantic, 1675-1740* (New York : Oxford University Press, 1986), 59.

<sup>22</sup> David Cressy, *op. cit.*, 213.

<sup>23</sup> Sarah Pearsall, *Atlantic Families : Lives and Letters in the Later Eighteenth Century* (New York : Oxford University Press, 2008), 54.

<sup>24</sup> *Ibid.*, 240.

effet sembler naturel et spontané, mais il suffit de comparer plusieurs lettres entre elles ou de les mettre en relation avec leurs modèles pour se rendre compte que de nombreux codes existent<sup>25</sup>. Cette idée se retrouve également chez d'autres comme Toby Ditz, qui étudie les lettres échangées entre marchands et constate l'émergence de la familiarité et de la sincérité en tant que style d'écriture construit<sup>26</sup>.

Autre élément important : le fait que la correspondance n'est pas une activité accessible à tous. En effet, il faut maîtriser l'écriture (ou faire appel à une personne qui la maîtrise) et posséder les ressources et le temps pour écrire ou faire écrire, ce qui restreint le nombre de correspondants<sup>27</sup>. Konstantin Dierks s'est d'ailleurs beaucoup intéressé à cet aspect des communications en insistant sur l'agentivité des auteurs de lettres. Ce contrôle sur ses perspectives de vie est beaucoup plus présent dans les classes les plus élevées de la société et l'écriture de lettres accentue cet écart en permettant aux correspondants de communiquer à travers tout un réseau social. Dierks a notamment remarqué dans les lettres d'affaires autour de 1750 la transmission de toutes sortes de renseignements importants qui aident fortement les marchands dans leurs activités commerciales, notamment la fluctuation des prix, l'horaire des bateaux, la météo, etc.<sup>28</sup> Ce pouvoir additionnel donné par l'accès à la correspondance aux individus les mieux placés dans la hiérarchie sociale nous rapproche du cas de Louis-Guillaume Verrier, membre de l'administration coloniale dont la production et la consommation épistolaires sont abondantes.

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, 79.

<sup>26</sup> Toby Ditz, « Formative ventures : Mercantile Letters and the Articulation of Experience » dans *Epistolary Selves*, Rebecca Earle et Carolyn Steedman, dir. (Londres : Ashgate, 1999), 69.

<sup>27</sup> *Ibid.*, 42.

<sup>28</sup> Konstantin Dierks, *In My Power: Letter Writing and Communications in Early America* (Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2009), 84.

Autre élément qu'on retrouve chez plusieurs auteurs, dont Rebecca Earle : la lettre, bien qu'étant en apparence une communication entre deux individus, est aussi un document collectif qui circule au sein de la famille ou d'un cercle d'amis. Certaines lettres sont écrites à plus d'une main et la lettre reçue peut bien souvent être lue à voix haute lors d'une soirée familiale au bord du feu<sup>29</sup>.

Terminons ce tour d'horizon de l'historiographie de l'Atlantique anglais en mentionnant l'étude de ce qui est transmis comme information au sein des lettres, élément qu'il sera très pertinent d'étudier dans le cas de Louis-Guillaume Verrier et de ses nombreux correspondants. Le sujet est évidemment central chez de nombreux auteurs, notamment Richard D. Brown qui s'intéresse entre autres à la différence entre les informations transmises par les femmes et par les hommes. Il a entre autres pu observer que les lettres écrites par des femmes concernent plus souvent tout ce qui relève de la famille, des amis, des connaissances, des sentiments et moins de la guerre et de la politique, sujets plus masculins qui trahissent la place des correspondants dans le monde<sup>30</sup>.

Tous ces éléments ont été beaucoup moins abordés au sein des études sur l'Atlantique français, et à notre connaissance pas du tout lorsqu'il s'agit de la correspondance personnelle d'un membre de l'administration de la Nouvelle-France.

### **1.3 Problématique**

L'objectif de cette recherche est donc de poursuivre sur la lancée de cette historiographie et de comprendre comment se vit l'intimité à travers l'Atlantique français.

---

<sup>29</sup> Rebecca Earle et Carolyn Steedman, dir., *Epistolary Selves*, (Londres : Ashgate, 1999), 7.

<sup>30</sup> Richard D. Brown, *Knowledge is power : The diffusion of information in Early America, 1700-1865* (New York : Orford University Press, 1989), 174.

Comment les rapports humains se poursuivent-ils ou évoluent-ils grâce à la correspondance? Est-ce que de nouvelles relations se nouent? Plus concrètement, il sera intéressant d'observer ce qui s'échange à travers l'Atlantique et les liens matériels et affectifs qui sont conservés entre les deux continents. Des amis et des membres de la même famille se retrouvent séparés par l'océan et doivent vivre leur relation par le biais de la correspondance. La lecture des lettres que ces individus s'échangent nous aidera à comprendre la façon dont cette séparation est vécue, en plus de mettre en lumière le rôle joué par les lettres dans la création de ponts entre la Nouvelle-France et la métropole. Cette recherche explorera donc également cet aspect en tentant de mieux comprendre à quel point Québec et Paris (lieu d'origine de la plupart des lettres du fonds Verrier) font partie d'un espace commun ou, du moins, d'une même communauté d'individus et d'esprits. Évidemment, la source utilisée ne permettra pas de quantifier avec exactitude cette réalité et ce travail n'en a pas l'ambition. L'objectif est plutôt de souligner, grâce à une approche très individuelle, la présence de cette liaison entre ces deux mondes français. En prenant en considération la multitude de rapports humains qu'on retrouve au sein de la correspondance, il sera intéressant de voir les différents liens qui se créent. Différents degrés d'intimité s'expriment entre les correspondants et il sera pertinent d'explorer ce spectre dans le cadre de cette recherche.

Nous nous attendons notamment à voir une présence très tangible de la distance au sein des lettres. Il y aura probablement des références aux délais de communication, des informations sur l'envoi des lettres et des commentaires sur le fait que l'interlocuteur se trouve loin. Nous nous attendons également à observer des éléments différents en fonction du degré d'intimité qui unit les correspondants. Les lettres d'un frère ne seront

pas rédigées de la même façon et ne seront pas marquées par la séparation au même titre que celles écrites par une simple connaissance ou un quasi-inconnu. Finalement, nous pensons que les dernières nouvelles d'Europe, qu'elles soient de type familial ou politique, auront une place de choix au sein de la correspondance étudiée. Pour le correspondant souhaitant créer un lien avec la patrie qu'il a quittée ou pour la famille souhaitant fournir un avant-goût de la métropole à son membre exilé dont elle attend le retour éventuel, ce genre d'informations revêt probablement une grande importance.

Globalement, nous nous attendons à découvrir tout un monde de communications constitué par les lettres, les nouvelles, les services et les objets qui sont échangés à travers l'Atlantique. Nous faisons donc l'hypothèse que, bien que très éloignés, le Canada et la France font partie d'un même monde lié par ces échanges, mais également par ses familles séparées et ses administrateurs pour qui le voyage n'est jamais définitif.

Pour vérifier ces diverses hypothèses, il convient de se pencher sur de véritables documents d'archives. Une source inédite se retrouvera donc au cœur de ce travail.

#### **1.4 Source**

Comme mentionné plus tôt, les correspondances personnelles les plus étudiées de l'histoire de la Nouvelle-France sont celles de certains marchands et celle de Marie de l'Incarnation. Les auteurs ayant porté un intérêt à la correspondance des membres de l'administration de la colonie se sont surtout intéressés à la correspondance *officielle* avec Versailles. Certes, ces lettres sont très utiles pour suivre la grande trame historique et pour voir les décisions concrètes prises par Versailles et les discussions avec Québec sur le sujet, mais ce ne sont pas des lettres personnelles. Le vocabulaire et les formules

officiels qui y sont utilisés sont bien loin de l'expression des sentiments que nous souhaitons explorer. Clairement, notre intérêt n'est pas là. Seule la correspondance personnelle permet de cerner les sentiments humains et de véritablement atteindre les objectifs de cette recherche, soit de comprendre l'impact de la distance sur l'intime. Cette humanité profonde n'a jamais été explorée chez un membre de l'élite canadienne<sup>31</sup>.

Il sera donc fait examen des lettres reçues par le procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec Louis-Guillaume Verrier. Bien que ce dernier ait occupé cette fonction de 1728 à 1758, les lettres conservées aux Archives nationales du Québec ne couvrent pas toute cette période. Difficile de dire d'ailleurs pourquoi ces lettres ont été conservées et pas d'autres. Ont-elles servi dans le cadre d'un procès, par exemple concernant la succession de Verrier, mort sans testament? Leur place dans le dossier TL5 pourrait le laisser penser, mais difficile de dire pourquoi, visiblement, toutes les lettres n'ont pas été conservées. Les lettres manquantes ont-elles été conservées par Verrier à un endroit différent des autres? Cet autre endroit aurait donc vu son contenu détruit? Nous ne pouvons que conjecturer. Toujours est-il que cette correspondance représente un total de 203 lettres (216 en suivant exactement la classification des Archives nationales, mais certains brouillons de Verrier y sont comptés, de même que des lettres originalement destinées à des correspondants autres que Verrier). La plupart ont été écrites entre 1729 et 1739. La majorité provient de France, mais quelques-unes arrivent plutôt de l'intérieur de la Nouvelle-France, que ce soit du Canada, de Louisbourg ou de la Nouvelle-Orléans.

---

<sup>31</sup> L'exception pourrait être ce qui concerne Élisabeth Bégon et les lettres qu'elle a écrites à son gendre. Notamment, Rachel Ferland s'intéresse à la relation ambiguë entre les deux correspondants. Rachel Ferland, « Du Nouveau Monde à l'Ancien : l'inscription d'un choc identitaire dans le réseau épistolaire et les *Lettres au cher fils* d'Élisabeth Bégon » dans *Des identités en mutation : de l'Ancien au Nouveau Monde*, Danielle Forget et France Martineau, dir. (Ottawa : David, 2002).

Voici d'ailleurs un tableau représentant la distribution des lettres en fonction de l'année de leur écriture.

**Tableau 1**

ANNÉE D'ÉCRITURE	NOMBRE DE LETTRES
1729	16
1730	21
1731	10
1732	10
1733	18
1734	18
1735	17
1736	15
1737	17
1738	16
1739	11
1740	1
1741	0
1742	0
1743	1
1744	9

ANNÉE D'ÉCRITURE	NOMBRE DE LETTRES
1745	8
1746	3
1747	0
1748	0
1749	0
1750	0
1751	2
1752	0
1753	2
1754	1
1755	0
1756	3
1757	1
1758	0
Inconnue	3
<b>TOTAL</b>	<b>203</b>

Nous remarquons qu'avec respectivement neuf et huit lettres, les années 1744 et 1745 font exception au sein de la période post-1739, caractérisée par la faiblesse du nombre total annuel. Il s'agit pourtant des années où Verrier effectue son premier voyage en France depuis son arrivée au Canada. Il aurait donc été plausible de supposer une

absence de lettres à ce moment-là, mais ce n'est pas le cas. Les correspondants pouvaient ne pas être au fait du voyage de Verrier, ou peut-être ces missives précédaient ou suivaient-elles son absence de la colonie entre l'automne 1744 et l'été 1745. Difficile également de mesurer sur cette base chiffrée et individuelle l'impact de la guerre comme l'a fait Philippe Cadieux dans son mémoire de maîtrise<sup>32</sup>, puisque certaines lettres semblent s'être échangées en temps de guerre et sont entourées d'années de paix où aucune lettre n'est recensée. La France a en effet participé à la guerre de succession d'Autriche de 1744 à 1748 et la guerre de Sept Ans a débuté en Amérique du Nord en 1754. Nous avons pourtant huit lettres de 1745, mais aucune de 1752. La proportion de ce qui a été conservé pour les années qui suivent la décennie 1730 est donc très faible et il est difficile d'en tirer quelque constat que ce soit. Nous pouvons citer comme exemple une lettre datée de 1744 où Monsieur Mayaud mentionne les dernières lettres qu'il a reçues de Verrier ou envoyées à celui-ci. Ces lettres ne nous sont pas parvenues, mais elles ont donc bel et bien existé. Il est donc aussi impossible de mesurer la proportion à laquelle nous avons accès de toutes les lettres écrites entre 1729 et 1739, la période qui est la mieux fournie en documents. Il reste que peu de lettres des principaux correspondants du procureur général au cours de ces années semblent manquer à l'appel. En effet, ces proches de Verrier font souvent référence aux lettres qu'ils ont envoyées au cours de l'année et peu semblent manquer à notre collection. Voici un tableau illustrant ces principaux correspondants et le volume de leur communication avec Verrier. Ils sont placés en ordre décroissant du nombre de lettres.

---

<sup>32</sup> Philippe Cadieux, *op. cit.*

**Tableau 2**

Nom du correspondant, ville d'écriture principale	Nombre de lettres envoyées	Nombre de pages en moyenne par lettre	Années d'activité	Nombre de lettre par année en moyenne	Nombre de pages par année en moyenne
Barthélémy-René Mayaud, Paris	36	3,78	1729-1737, 1739, 1744-1745	3	11,33
Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud, Paris	27	4,04	1729-1738, 1745	2,45	9,91
Antoine Sabbatier, Louisboug	20	2,6	1732-1735, 1737-1739, 1744, 1746	2,22	5,78
Jean-Christophe Marie de Monceaux, Paris	16	3,63	1730, 1732-1739, 1744	1,6	5,8
Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville, Paris	8	8,38	1729-1734	1,33	11,67
Claude Danré de Blanzy, Montréal	7	1,86	1737-1739, 1756	1,75	3,25
Hocquart, Paris <sup>33</sup>	6	1,83	1732-1734, 1736, 1738-1739	1	1,83

Pour nuancer les données compilées au sein de ce tableau, mentionnons que M. Mayaud participe également à plusieurs lettres écrites par sa femme, ce qui augmente d'autant plus sa production. Ajoutons également que chaque page entamée est considérée comme une page complète lors des calculs (sauf les ajouts sur des retailles). Les moyennes annuelles ne sont basées que sur les années pour lesquelles nous avons au moins une lettre. De plus, il va sans dire que les différents correspondants n'ont pas tous

<sup>33</sup> L'intendant Gilles Hocquart avait plusieurs frères : Jean Hyacinthe, Jacques François, Louis Jacques Charles et Toussaint. Lequel est le correspondant de Verrier? Toussaint, capitaine de vaisseau, semble à éliminer étant donné que les lettres proviennent toutes de Paris. Jean Hyacinthe II est le plus connu, mais il est difficile d'affirmer que c'est bien lui qui correspond avec Verrier. L'identité exacte reste donc inconnue.

l'écriture aussi dense, Sabbatier écrivant par exemple plus gros (et écrit donc moins de mots par page) qu'Esqueville ou que Mayaud. Nous pouvons remarquer que toutes les lettres ne proviennent pas de France, même si c'est le cas de la grande majorité. Antoine Sabbatier se situe tout de même dans un horizon atlantique, puisqu'il écrit ses lettres (sauf sa dernière) de la forteresse de Louisbourg, en Acadie. Danré de Blanzly, de son côté, se situe beaucoup plus près, à Montréal.

Au total, nous avons les lettres adressées par cinquante individus à Louis-Guillaume Verrier. Si nous comptons les brouillons de Verrier, la lettre de Bescamper pour Mayaud et la note écrite par le capitaine Marquet et jointe à une autre lettre, cela fait cinquante-trois auteurs différents dans les dossiers de la correspondance de Verrier aux Archives nationales. Sur les cinquante personnes mentionnées précédemment, seuls sept d'entre elles se retrouvent dans le tableau # 2. Or, ces sept correspondants ont écrit cent-vingt lettres, soit environ 59% du corpus. Les Mayaud, à eux seuls, fournissent 31% des lettres reçues par Verrier que nous avons à notre disposition. Même si la conservation inégale des lettres rend un peu incertain ce jugement, tout porte à croire que ces individus étaient les correspondants ayant la relation la plus proche avec Verrier. Ce sont eux, aussi, qui abordent généralement des sujets plus personnels que la plupart des autres. L'étude de ces lettres est donc particulièrement intéressante pour qui s'intéresse comme nous à l'intimité.

Vingt brouillons de lettres de Louis-Guillaume Verrier nous sont parvenus, parfois à l'endos de la lettre à laquelle il fait réponse ou, du moins, souvent conservés avec cette lettre. Huit de ces brouillons sont consignés à part par les Archives nationales. Certains sont plus lisibles que d'autres et contiennent plus ou moins de ratures et d'éléments

modifiés en cours d'écriture. Ces documents, généralement très courts, ne nous en apprennent pas énormément sur Verrier, mais permettent d'avoir un aperçu de sa correspondance active. Ils ont surtout le mérite de nous permettre de remarquer la façon qu'a le procureur général de retravailler ses textes. En effet, ici et là une expression est biffée et simplement remplacée par une autre équivalente, mais qui a probablement été jugée plus à propos par son auteur. Par exemple, sur le brouillon d'une réponse à un certain Huel, Verrier avait écrit « je vous suis très obligé », mais a biffé la dernière expression pour la remplacer au-dessus par « bien redevable »<sup>34</sup>. Ces brouillons de réponse ne concernent que des correspondants mineurs de Verrier. Le seul correspondant qui se voit adressé plusieurs lettres de cette façon est Hocquart, l'un des frères de l'Intendant de la Nouvelle-France (et bon ami du procureur général) avec quatre brouillons. Aucun brouillon de lettre destinée aux Mayaud, Monceaux, Esqueville et autres Sabbatier ne nous est parvenu. Est-ce simplement le fruit du hasard et du caractère un peu aléatoire de notre échantillon? L'explication pourrait également être que les personnes avec qui Verrier communique le plus souvent sont ses proches avec qui le niveau d'intimité est le plus élevé. Travailler son style et retoucher les différents passages de sa lettre dans le cadre d'un brouillon ne seraient utiles que lorsque viendrait le moment de s'adresser à quelqu'un qu'on connaît moins, voire à un noble devant lequel on ne veut pas perdre la face. Les discussions familiales et amicales sont basées sur la spontanéité et la sincérité dans l'écriture et cette absence de brouillon semble corroborer cette thèse. À moins bien sûr que les brouillons destinés aux correspondants principaux de Verrier aient

---

<sup>34</sup> TL5,D4203. Louis-Guillaume Verrier, Québec, à Huel, 11 mai 1734. Les prochaines références concernant les lettres de la correspondance personnelle de Verrier ne préciseront pas la cote. Elles se situent toutes entre le TL5,D4177 et le TL5,D4248.

été conservés ailleurs. Plus longs et étant moins des réponses directes aux lettres reçues, ces brouillons ne pouvaient se trouver à l'endos de ces missives.

Comme mentionné plus tôt, ces documents sont tous disponibles à Bibliothèque et Archives Nationales du Québec et sont même accessibles en ligne. On trouve dans le même dossier divers documents en lien avec Louis-Guillaume Verrier comme l'inventaire de sa bibliothèque, la traduction en français d'un passage des colloques d'Érasme<sup>35</sup> ou les conclusions de différents procès. Ces différents documents ont également été consultés dans le cadre de ce travail, tout comme plusieurs autres. La correspondance officielle de Verrier avec le secrétaire d'État à la Marine a notamment fourni des informations précieuses servant à mieux comprendre la carrière du procureur général, mais a également permis de voir un certain contraste avec les lettres personnelles échangées par ce dernier. Ces lettres officielles de Verrier sont conservées aux Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence et accessibles via le site Archives de la Nouvelle-France. Les lettres officielles provenant de Versailles (Archives coloniales, série B), également conservées à Aix, nous sont accessibles grâce à un inventaire qui a été dressé par les Archives canadiennes et qui est disponible en ligne. Plusieurs lettres peuvent d'ailleurs concerner Verrier, même s'il n'en est ni l'auteur, ni le destinataire, par exemple lorsqu'il est fait mention de lui dans un échange entre le ministre et l'Intendant ou le Gouverneur.

Quatre autres documents directement liés à Louis-Guillaume ont été consultés aux Archives nationales. Il s'agit d'actes notariés, soit deux baux, l'inventaire des biens du procureur général suite à son décès et le procès-verbal de la vente de ses biens. Ces documents ont également permis d'étoffer la biographie de Verrier et de mieux connaître l'individu dans son existence matérielle.

---

<sup>35</sup> Documents relatifs ou produits par Louis-Guillaume Verrier. TL5,D4182.

Aucune lettre provenant d'un autre auteur et adressée à un autre destinataire sans lien avec Verrier n'a été consultée dans le cadre de cette recherche. La correspondance passive de Louis-Guillaume Verrier constitue le pilier de ce travail et l'élargissement de la gamme des sources n'aurait fait que nous éloigner du sujet de cette recherche. Ce mémoire de maîtrise a pour but de s'inscrire au sein de l'historiographie des communications atlantiques en apportant sa pierre bien spécifique. Louis-Guillaume Verrier est un individu avec ses caractéristiques propres et cela se reflète dans la correspondance qu'il a reçue et qu'il nous a laissée. L'étude de sa correspondance permet néanmoins de tirer des conclusions plus larges sur les pratiques épistolaires et l'univers de fonctionnaires de l'Ancien Régime transplantés, en principe provisoirement, dans les colonies. Les constats que nous pourrions tirer de l'analyse de ces documents viendront par moments confirmer les observations de l'historiographie, mais aussi parfois la confronter. Nous espérons que cette recherche pourra fièrement s'ajouter aux précédentes et élargir notre spectre des connaissances. Jamais étudiée en tant que telle, cette source a beaucoup à nous offrir et nous permet notamment d'étudier la question de la correspondance atlantique française sous un angle qui n'a jamais été observé auparavant, soit celui d'un magistrat colonial que nous vous invitons à connaître dans les pages qui suivent.

### **1.5 Biographie sommaire du personnage**

Louis-Guillaume Verrier est né à Paris en 1690 et mort à Québec en 1758. On se souvient surtout de lui aujourd'hui comme ayant été procureur général du Conseil supérieur de Québec de 1728 à sa mort. Dans le cadre de ses fonctions, il a été amené à

donner les toutes premières leçons de droit de la colonie. Avocat de Paris, Verrier est l'archétype du métropolitain qui arrive en Nouvelle-France pour y exercer des fonctions administratives. Membre d'une élite sociale large dans sa patrie de naissance, il intègre un groupe plus restreint au sommet de la hiérarchie canadienne.

En effet, le Conseil supérieur auquel il se joint était l'institution la plus importante de la colonie. Le gouverneur, l'intendant et l'évêque en faisaient partie, tout comme douze conseillers, le procureur général, le greffier et le commissaire de la Marine de Montréal (ce dernier s'ajoute en 1733). Les conseillers assesseurs s'ajouteront également à partir de 1742 dans le but d'assurer la relève du Conseil<sup>36</sup>. Fondé en 1663 sous le nom de Conseil souverain, il ne comptait à l'origine que cinq conseillers<sup>37</sup> et était parfois le théâtre de luttes de pouvoir importantes. L'un des prédécesseurs de Verrier au poste de procureur général, François-Madeleine-Fortuné Ruelle d'Auteil, qui a exercé la fonction entre 1680 et 1707, a notamment eu des désaccords importants avec le gouverneur Frontenac<sup>38</sup>, l'évêque Saint-Vallier<sup>39</sup> ou l'intendant Raudot. Ces conflits l'ont même fait voyager à Versailles pour faire valoir son point de vue auprès du ministre<sup>40</sup>.

Ce genre de conflit peut toutefois sembler mineur face à l'assassinat en pleine rue du fils de Jean Péronne du Mesnil, enquêteur venu se pencher sur les finances du Canada pour la Compagnie de la Nouvelle-France, en 1661<sup>41</sup>. Arrêté par le Conseil souverain en 1663, l'enquêteur est coincé au milieu d'une lutte d'influences entre l'élite bien installée

---

<sup>36</sup> André Lachance, *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Québec : PUL, 1978), 24.

<sup>37</sup> André Vachon, *L'administration de la Nouvelle-France* (Québec : PUL, 1970), 85.

<sup>38</sup> Micheline D'Allaire, *Montée et déclin d'une famille noble : les Ruelle d'Auteuil (1617-1737)* (Ville LaSalle : Hurtubise, 1980), 76.

<sup>39</sup> *Ibid.*, 93.

<sup>40</sup> Guy Frégault, « Politique et politiciens au début du XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Le XVIII<sup>e</sup> siècle canadien : études*, Guy Frégault (Montréal : HMH, 1968), 219.

<sup>41</sup> Christophe Horguelin, *La Prétendue République : Pouvoir et société au Canada (1645-1675)* (Sillery : Septentrion, 1997), 14.

au Canada et la lointaine capitale qui n'est pas toujours au fait de ce qui se trame dans ses provinces les plus éloignées.

En comparaison, le parcours de Louis-Guillaume Verrier est beaucoup moins conflictuel, à l'image des relations entre la métropole et son administration coloniale, devenues beaucoup moins tendues. Lorsqu'il intègre ses fonctions, Verrier joint un Conseil qui existe depuis plus de soixante-cinq ans. La direction en est très centralisée, puisque les nominations relèvent du ministre de la Marine, lequel surveille d'assez près le Conseil. Citons à titre d'indice cette lettre du 24 octobre 1753<sup>42</sup>, que Verrier adresse à Versailles afin d'exprimer sa satisfaction de voir les élèves suivant son cours de droit priorités par le ministre dans la nomination de nouveaux conseillers. La même impression de surveillance attentive se dégage de cette lettre écrite le 8 janvier 1759 par le ministre et destinée au gouverneur Vaudreuil et à l'intendant Bigot suite au décès de Verrier<sup>43</sup>. Le ministre y parle de l'éventuel successeur de Verrier (la Conquête mettra fin à cette recherche) et approuve la nomination par intérim du conseiller Perthuis. Il demande également certains éclaircissements pour pouvoir mieux choisir le remplaçant. D'autres lettres le confirment, le dialogue transatlantique au sujet du Conseil est constant.

Le Conseil supérieur de l'époque de Louis-Guillaume Verrier a quelques fonctions administratives, notamment l'enregistrement de décrets ou le contrôle de certaines marchandises. Toutefois, il s'agit d'abord et avant tout d'un organe judiciaire. Le Conseil supérieur est en effet la cour de justice la plus élevée de toute la Nouvelle-France (bien que son influence en Louisiane ou en Acadie ne soit que théorique) et exerce principalement le rôle de cour d'appel. En effet, les appels de procès ayant eu lieu dans

---

<sup>42</sup> Verrier au ministre, 24 octobre 1753. Archives de la Nouvelle-France, 26732.

<sup>43</sup> Lettre du ministre à l'intendant et au gouverneur, 8 janvier 1759.

une des juridictions royales du Canada (Prévôté de Québec, juridiction royale de Trois-Rivières et juridiction royale de Montréal) sont jugés par le Conseil supérieur. Seul le Conseil du roi a primauté sur ses jugements, ce qui fait que la décision qu'il rend est presque toujours définitive. Il juge en dernière instance toutes les peines les plus graves, puisque ces dernières sont appelées automatiquement au Conseil supérieur, notamment les peines capitales et les châtiments corporels<sup>44</sup>. Qu'en est-il des résultats de ces procès en appel? Selon les chiffres compilés par l'historien Éric Wenzel, la peine est confirmée par le Conseil sept fois sur dix et abaissée dans 20% des cas<sup>45</sup>. Bref, le Conseil supérieur se situe au sommet d'un système judiciaire complexe, qui n'est pourtant qu'une version simplifiée de celui qu'on retrouve en France. Sous les différentes juridictions royales se trouvent les justices seigneuriales. En marge, le tribunal de l'Amirauté s'occupe des procès militaires. Au sein de la population, la majorité des conflits sont traités entre particuliers qui doivent parfois avoir recours à l'arbitrage, par exemple celui d'un notaire<sup>46</sup>. Les affaires qui se rendent sous les yeux des membres du Conseil supérieur sont donc les cas les plus graves de la colonie, ceux qui ont probablement l'impact individuel le plus important.

Mais que fait le procureur général au sein de cette cour souveraine? Outre d'évidemment siéger au Conseil en compagnie de ses collègues, il a un rôle-clé dans chacun des procès. C'est généralement lui qui enclenche les procédures judiciaires et il a pour tâche, à la fin du procès, d'examiner les différents éléments présentés au cours de

---

<sup>44</sup> Josianne Paul, *Sans différends, point d'harmonie : repenser la criminalité en Nouvelle-France* (Québec : Septentrion, 2012), 211.

<sup>45</sup> Éric Wenzel, *La justice criminelle en Nouvelle-France, 1670-1760 : le grand arrangement* (Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2012), 144.

<sup>46</sup> Arnaud Decroix, David Gilles et Michel Morin, *Les Tribunaux et l'arbitrage en Nouvelle-France et au Québec (1740-1791)* (Montréal : Éditions Thémis, 2012), 219.

celui-ci et de présenter ses conclusions aux autres membres du Conseil supérieur. Pouvant être présentées à l'écrit ou de vive voix, ces conclusions précèdent le jugement final, signé généralement de la main de l'Intendant. Ces conclusions sont en quelque sorte des recommandations formulées par le procureur général sur le verdict. Nous disposons aujourd'hui de beaucoup de celles rédigées par Louis-Guillaume Verrier lorsqu'il exerçait cette fonction. En fait, il s'agit des documents produits par Verrier que nous possédons en plus grand nombre. Ce sont des textes faisant généralement une page ou deux en longueur et expliquant les différents éléments de l'affaire dont il est question, notamment les parties impliquées et le détail des procédures ayant mené à l'ultime jugement. À la fin, le procureur général présente sa suggestion de sentence : un adoucissement de la peine ou encore le rejet de l'appel et le maintien de la sentence précédente. Dans certains cas, Verrier demande même une amende pour « fol appel », considérant que l'appelant a abusé des procédures en sollicitant l'intervention du Conseil supérieur<sup>47</sup>. Dans le jugement final rendu par le Conseil, les conclusions de Verrier sont citées, même s'il arrive qu'elles soient différentes de la décision finale rendue. Les conclusions de Verrier qui nous sont parvenues ont dans l'ensemble cette forme assez sommaire. D'ailleurs, la façon de les présenter a fait l'objet d'un échange de lettres en 1736 et 1737, le ministre souhaitant qu'elles respectent bien l'ordonnance du roi du 8 juin 1704<sup>48</sup>. Par moments, Verrier fournira quelques explications, comme par exemple dans ses conclusions du 23 juin 1746 où il note des problèmes dans les procédures précédentes et se réfère à la déclaration du roi du 13 avril 1703. Le procès d'origine, mené par le

---

<sup>47</sup> Conclusions du procès entre Jacques Huet et Jean Viger, 12 février 1746, ou encore Conclusions du procès entre Pierre Poulin et Nicolas et Charles François, 19 avril 1755.

<sup>48</sup> Gouverneur Beauharnois et intendant Hocquart au ministre, 7 octobre 1737 et Verrier au ministre, 13 octobre 1736.

tribunal de l'Amirauté, n'aurait apparemment pas respecté toutes les procédures légales. Verrier recommande un retour aux étapes de l'interrogatoire et du recollement des témoins, deux étapes faisant partie de la procédure suivie à l'époque dans les procès criminels.

Au-delà de ces tâches principales, Louis-Guillaume Verrier s'est vu attribuer d'autres responsabilités connexes. Nous avons mentionné plus haut les leçons de droit, une tâche à laquelle il s'attelle dès 1732<sup>49</sup> et qu'il poursuivra pour le reste de sa vie. Ces leçons avaient pour but très concret de former des individus aptes à exercer la justice dans la colonie, que ce soit au Conseil supérieur ou dans les juridictions inférieures. Les lettres écrites au ministre par le gouverneur et l'intendant pour réclamer des gratifications pour Verrier afin de le remercier de son bon travail font souvent état de l'utilité des leçons qu'il donne. Ayant pour matière le droit français, les cours de Verrier ont l'objectif très pragmatique d'améliorer la conformité de la justice rendue dans la colonie. Il aurait surtout enseigné à partir de l'ouvrage de 1692 de Gabriel Argou, *Institution au droit français*, livre qui simplifie le système judiciaire de la métropole. L'Intendant Hocquart en avait commandé une douzaine d'exemplaires au début des années 1730<sup>50</sup>. Si on en croit les bons mots des dirigeants de la colonie et les gratifications accordées par Versailles, le travail d'enseignement du procureur général semble satisfaire aux exigences. Mentionnons simplement cette lettre du 30 avril 1751 où le nouveau ministre

---

<sup>49</sup> Gouverneur Beauharnois et intendant Hocquart au ministre, 1er octobre 1732.

<sup>50</sup> Éric Wenzel, « "Afin que ceux qui aspirent aux charges de judicature puissent être instruits". Le procureur-général Verrier et la formation des officiers de justice en Nouvelle-France : Une adaptation juridique? » dans *Adapter le droit et rendre la justice aux colonies : Thémis outre-mer (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Éric Wenzel et Éric de Mari, dir. (Dijon : Université de Dijon, 2015), 75.

Jouy, constatant que les témoignages ont toujours été positifs à l'endroit de Verrier, annonce qu'il augmente son salaire de quatre cents livres par année<sup>51</sup>.

Les documents d'archives présentent également le rôle joué par Verrier lors du contrôle des stocks de farine et de biscuit fait chez les négociants les plus importants de Québec au début du mois d'août 1729. Verrier a participé à cette tâche en compagnie du sieur Dupont et c'est lui qui en a dressé le procès-verbal que nous pouvons lire aujourd'hui<sup>52</sup>. Ce document de neuf pages décrit le déroulement des visites effectuées. Il est d'abord fait lecture de l'acte adopté par le Conseil supérieur qui a ordonné cette vérification, puis on procède à la tâche. Parfois, le marchand n'est pas présent et la lecture de l'acte est faite à son épouse. On peut y lire le détail des quantités trouvées et les questions qui sont adressées au négociant ou à sa femme pour tenter d'expliquer la différence entre ce qui avait été déclaré au préalable et la quantité trouvée, s'il y a lieu. L'objectif des autorités est d'avoir un certain contrôle sur les échanges de biens alimentaires et d'empêcher le stockage, la spéculation et les disettes causées par une mauvaise distribution des produits céréaliers<sup>53</sup>. Ce compte rendu, jour par jour, nous montre l'une des premières tâches d'un Louis-Guillaume Verrier fraîchement débarqué dans la colonie. Les visites chez les négociants semblent se dérouler assez sommairement et sans grande démonstration de force. Cela poussera d'ailleurs Louise Dechêne à dire que l'enquête a été « menée avec fort peu de vigueur »<sup>54</sup>.

Les autres tâches connexes que nous connaissons ayant été effectuées par Louis-Guillaume Verrier sont le dépouillement des minutiers des notaires de la Prévôté de

---

<sup>51</sup> Lettre du ministre à Joly de Fleury, 30 avril 1751.

<sup>52</sup> Archives nationales du Québec, TL5,D811

<sup>53</sup> Louise Dechêne, *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français* (Montréal : Boréal, 1994), 39-47.

<sup>54</sup> *Ibid.*, 74.

Québec et la confection du papier terrier. Dans le premier cas, le procureur général devait relever et classer les actes notariés, mais également repérer les erreurs faites par les notaires dans leur rédaction et faire rapport de ces égarements afin de s'assurer de rectifier le tir pour l'avenir<sup>55</sup>. Ce travail, commencé en 1730<sup>56</sup>, semble se terminer deux ans plus tard. La confection du papier terrier a de son côté pris plus de temps, le dernier volume étant remis en 1740<sup>57</sup> après près de huit ans de travail, sans compter les volumes supplémentaires qui suivraient<sup>58</sup>. Il s'agissait concrètement de faire le « relevé de tous les aveux, dénombrements et déclarations des seigneuries de la colonie »<sup>59</sup>. Ces délais sont même jugés fâcheux par le ministre<sup>60</sup>, ce qui n'empêchera pas ce dernier de procurer à Verrier nombre de gratifications dans les années qui suivront.

Au-delà des tâches quotidiennes reliées à son emploi, Louis-Guillaume Verrier est également un membre de l'élite coloniale de la Nouvelle-France. Il évolue donc au sein d'un milieu privilégié, ayant notamment développé une importante relation d'amitié avec l'intendant Hocquart, ce qui est confirmé par plusieurs de ses correspondants, notamment le frère d'Hocquart lui-même<sup>61</sup>. De plus, nombreux sont les correspondants demandant à Verrier de saluer Michel Bertier, chirurgien du roi, et sa femme; Verrier a notamment assisté au baptême du fils de ce couple en 1729<sup>62</sup>. Un examen des différents baptêmes et mariages de l'époque grâce au Registre de la population du Québec ancien (RQPA) permet d'avoir un aperçu des personnes que Verrier fréquentait. On ne sera pas surpris

---

<sup>55</sup> Claude Vachon, « Verrier, Louis-Guillaume ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, (Presses de l'Université Laval / University of Toronto Press, 2003), page consultée le 16 mai 2020, [http://www.biographi.ca/fr/bio/verrier\\_louis\\_guillaume\\_3F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/verrier_louis_guillaume_3F.html).

<sup>56</sup> Lettre du ministre à Verrier, 28 mars 1730.

<sup>57</sup> Verrier au ministre, 30 septembre 1740.

<sup>58</sup> Verrier au ministre, 27 octobre 1745.

<sup>59</sup> Claude Vachon, *op. cit.*

<sup>60</sup> Lettre du ministre à Verrier, 12 mai 1739.

<sup>61</sup> Hocquart, Paris, à Verrier, 2 juin 1732, 26 avril 1733 ou 20 avril 1734.

<sup>62</sup> RQPA 66224. Baptême de Michel Louis Berthier, 21 août 1729.

d'apprendre qu'on retrouve, aux mêmes cérémonies auxquelles participait le procureur général, de nombreux individus rattachés au monde administratif de la colonie. Verrier assiste notamment aux événements importants de ses collègues conseillers au Conseil supérieur, comme le baptême du fils de Nicolas Gaspard Boucault<sup>63</sup> ou encore le mariage de Guillaume Guillimin<sup>64</sup>. Les conseillers Foucault et Perthuis sont d'ailleurs présents à ses propres rites funéraires le 13 septembre 1758<sup>65</sup>. On retrouve aussi les noms du procureur du roi en la Prévôté et l'Amirauté de Québec, de l'huissier de la Prévôté ou de différents officiers des troupes du roi, mais également bien des gens dont ni le notaire ni l'historien n'ont retenu la fonction. La majorité des personnes citées occupent des rangs dans la hiérarchie coloniale inférieurs à celui du procureur du roi du Conseil supérieur. Verrier semble avoir développé de nombreux liens sociaux dans sa terre d'accueil et développé à Québec un réseau venant se placer en miroir de celui qu'il avait à Paris et qu'il maintiendra malgré la distance.

En effet, Louis-Guillaume Verrier a presque quarante ans lorsqu'il arrive à Québec en 1728. Immatriculé au Barreau de Paris depuis 8 août 1712<sup>66</sup>, sa vie professionnelle et mondaine est bien entamée lorsqu'il prend la décision de se déraciner pour aller vivre au Nouveau Monde. Il a à Paris des amis, une famille et tout un milieu socio-professionnel au sein duquel il évoluait. Fils et petit-fils de procureur, il a suivi l'éducation classique des familles de l'élite parisienne n'appartenant pas à la noblesse d'épée traditionnelle. À la fin de sa licence en droit à l'Université de Paris, il a cumulé onze ans d'éducation supérieure au cours desquels il aura appris : à lire, écrire et parler le latin de façon

---

<sup>63</sup> RQPA, 159609. Baptême de Louis Gaspard Boucault, 1er novembre 1732.

<sup>64</sup> RQPA, 165156. Mariage de Guillaume Guillimin et Marie Geneviève Foucault, 4 mai 1744.

<sup>65</sup> RQPA, 253247. Sépulture de xxxx Leverrier, 13 septembre 1758.

<sup>66</sup> Edouard Fabre-Surveyer, « Louis-Guillaume Verrier (1690-1758) », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 6, 2 (1952) : 159.

courante, de sorte qu'il pourra notamment débattre avec conviction dans cette langue<sup>67</sup>; à philosopher sur les traces d'Aristote<sup>68</sup>; et à comprendre les fondements du droit romain. Bien que l'enseignement du droit français fasse son apparition à l'Université de Paris dès 1679, le cours de trois ans donné aux aspirants juristes concerne surtout la tradition romaine et a pour but de permettre aux étudiants de mieux comprendre les fondements des lois et les grandes lignes de pensée qui soutiennent la justice et son fonctionnement<sup>69</sup>. Cette formation universitaire semble bien loin de l'apprentissage concret que Verrier proposera à ses élèves bien des années plus tard au Canada.

Quelques documents d'archives peuvent nous en apprendre davantage sur la vie que pouvait mener Louis-Guillaume Verrier à Québec. Quelques baux qu'il a signés et l'inventaire après décès de tous ses biens nous dressent un portrait incomplet mais très détaillé des lieux où il vivait et de son univers matériel. L'inventaire a été dressé à partir du 10 janvier 1759, soit quatre mois après le décès du procureur général<sup>70</sup>. La procédure ne se terminera que le 29 janvier à raison d'un travail d'environ sept heures par jour presque tous les jours. Pourtant, la majorité des effets de base du procureur général ont fini d'être dénombrés dès la fin de la deuxième journée de travail. Il ne reste qu'une seule pièce à explorer le jour suivant, soit ce que le notaire nomme le « cabinet ou bibliothèque ». Plusieurs jours seront consacrés à inventorier les nombreuses liasses de papier qui se trouvent dans le bureau de Verrier et dont la majorité concernent le Conseil supérieur ou les affaires du roi. On y retrouve notamment des arrêts du Conseil, mais

---

<sup>67</sup> L. W. B. Brockliss, *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries : A Cultural History* (Oxford : Clarendon Press, 1987) 111 et 128.

<sup>68</sup> *Ibid.*, 194.

<sup>69</sup> *Ibid.*, 280 et 282.

<sup>70</sup> Archives nationales du Québec, *Inventaire des biens de Louis-Guillaume Verrier, conseiller du Roi et son procureur général au Conseil supérieur, de la rue St Georges*. 10 janvier 1759 (1755-1759) [Decharnay, J.-B.] (Qc)

également des minutes de notaires jugées défectueuses et des exemplaires du papier terrier. On précise dès le départ qu'un tri est effectué entre les papiers liés aux fonctions professionnelles de Verrier et « ceux de la famille ». Ces derniers ne sont malheureusement pas inventoriés. Le contraire nous en aurait peut-être appris davantage sur la conservation de la correspondance du procureur général. C'est enfin le 17 janvier que commence l'inventaire des livres se trouvant dans la bibliothèque, inventaire qui durera à peu près jusqu'à la fin du processus.

L'inventaire en général se déroule de façon assez classique, les personnes présentes passant d'une pièce à l'autre, ce qui est toujours mentionné dans le document. On retrouve donc un aperçu de la disposition du logement au sein duquel Louis-Guillaume Verrier habitait, l'inventaire commençant par la « salle », là où on trouve notamment soufflet et pelle servant à l'entretien des feux de cheminée, mais aussi des chaises ou un miroir. On passe ensuite dans la « chambre de monsieur » où il y a fauteuils, table, pendule, miroir au cadre doré, chemises, chaussettes, salières, verres et bouteilles et autres « plat à barbe ». Les plus petits objets sont dans les tiroirs d'un bureau ou dans une armoire enclavée au mur. Le lit est aussi détaillé dans toutes ses composantes. Dans la garde-robe joignant la chambre, on trouve surtout des vêtements, dont un habit de velours noir avec une veste « couleur de feu » évalués ensemble à 150 livres, soit bien plus que les cinq vieilles paires de souliers estimées à 4 livres et 10 sols pour l'ensemble. Si certains éléments nous rappellent la mode de l'époque, comme la « poudre à poudrer » et les perruques, d'autres nous parlent plus de ses nécessités, comme l'amadou et les chandelles. Le grenier et la cave, de leur côté, ne renferment pas beaucoup d'objets. Signalons tout de même les neuf bouteilles de vin rouge et les cinq bouteilles de vin

blanc. Espérons qu'il ne s'agissait pas des meilleurs crus que Verrier conservait pour plus tard, puisqu'il n'aura jamais le plaisir de les déguster. Finalement, la dernière pièce est celle où le plus de temps sera passé et le plus de pages seront écrites, soit la bibliothèque. Elle est fermée à clé pour en protéger le précieux contenu.

Les différentes pièces de l'habitation de Louis-Guillaume Verrier correspondent à ce qu'on trouve dans le bail signé un an et demi plus tôt avec le charpentier François Charlery pour le même logement, rue Saint-Georges<sup>71</sup> (soit la partie supérieure de la Côte d'Abraham d'aujourd'hui). Il y est toutefois aussi question d'une grande chambre « avec vüe tant sur le devant que sur le derrière ». Difficile de savoir laquelle des pièces Verrier a utilisé comme chambre à coucher et laquelle a servi pour la bibliothèque. Nous savons aussi que le loyer comprenait une cour et un hangar. Verrier devait déboursier 325 livres par année pour habiter à cet endroit, soit 100 livres de plus que le montant demandé dans le logement qu'il occupait 15 ans plus tôt près de la rivière Saint-Charles<sup>72</sup>. D'ailleurs, le fait qu'un personnage de l'élite de la colonie ne soit que locataire des lieux de son habitation et doive payer loyer à un charpentier pourrait étonner le lecteur d'aujourd'hui. Il serait toutefois faux de penser que l'aspiration à la propriété est conforme à celle qui prévaut de nos jours. L'étude effectuée par Annik Pardailhé-Galabrun auprès de 3000 foyers parisiens des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles révèle que, dans 77 % des inventaires après décès précisant cette information, le défunt était locataire de l'endroit. Surtout, l'auteure indique que les propriétaires et les locataires appartiennent à toutes les catégories

---

<sup>71</sup> Archives nationales du Québec, *Bail à loyer de l'étage d'une maison; par François Charlery, maître charpentier et Angélique Marcou, son épouse, de la ville de Québec, rue St Georges, à Guillaume Verrier, conseiller du Roi et son procureur général au Conseil supérieur, de la ville de Québec*. 12 septembre 1757 (1734-1759) [Dulaurent, C.-H.] (Qc)

<sup>72</sup> Archives nationales du Québec, *Bail de la moitié d'une maison située à l'angle de la rue St Roch de la ville de Québec; par Jean-Gabriel Amiot de Vincelotte de Hautmenil, à Guillaume Verrier, procureur général du Roi au Conseil supérieur*. 15 septembre 1742 (1730-1744) [Boisseau, N.] (Qc)

socioprofessionnelles de Paris et que la majorité des avocats appartient au deuxième groupe<sup>73</sup>.

La mention de « vieux souliers » ou de « vieilles perruques » peut laisser supposer que Louis-Guillaume Verrier vivait très modestement. Pourtant, cela semble plutôt indiquer une habitude d'accumulation des objets typique de cette époque qui précède la société de consommation. « Le XVIII<sup>e</sup> siècle ne jette pas encore. Il entasse »<sup>74</sup>. Les vêtements du procureur général ont, pour ainsi dire, vieilli avec lui. Les chemises sont d'ailleurs tellement nombreuses qu'elles apparaissent dans presque toutes les pièces. Le fait que les vieux souliers côtoient les habits évalués à 50, voire 150 livres chacun devrait parler de lui-même. La longueur moyenne des inventaires consultés par Pardailhé-Galabrun et son équipe est de huit à dix pages<sup>75</sup>, soit beaucoup moins que les 125 pages de celui de Verrier. Toutefois, si on exclut les papiers, livres et tout ce qui se trouve dans la bibliothèque, le document ne fait que 15 pages, ce qui est tout de même supérieur à la moyenne. La vente à l'encan des biens du défunt aura lieu du 5 au 21 février en suivant un horaire semblable à celui de l'inventaire<sup>76</sup>. La vente des « meubles » (ce qui comprend en fait tout ce qui ne fait pas partie de la bibliothèque) a rapporté 7 163 livres, 10 sols et 8 deniers. Le contenu de la bibliothèque a de son côté été vendu pour 9 040 livres, 18 sols et 11 deniers, soit pour un total de plus de 16 000 livres pour tous les biens vendus, soit

---

<sup>73</sup> Annik Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* (Paris : Presses Universitaires de France, 1988), 195-199.

<sup>74</sup> *Ibid.*, 17.

<sup>75</sup> *Ibid.*, 25.

<sup>76</sup> Archives nationales du Québec, *Procès-verbal des biens de feu Louis-Guillaume Verrier, conseiller du Roi et procureur général au Conseil supérieur*. 5 février 1759 (1755-1759) [Decharnay, J.-B.] (Qc)

plus de dix fois le salaire annuel de 1500 livres que Verrier recevait, si l'on se fie aux chiffres de 1747, en excluant les gratifications<sup>77</sup>.

Avec tout cela, le logement de Verrier est-il digne d'une habitation de l'élite? Rosalie Mercier-Méthé a étudié la question des demeures et du positionnement social en Nouvelle-France et principalement dans la ville de Québec. L'habitation de Verrier semble assez conforme aux standards de l'époque, comportant une salle en entrant remplie d'objets et de mobilier moins luxueux que la chambre qui suit. Cela permet notamment de recevoir les invités dans la pièce qui convient à leur statut ou à leur degré d'intimité avec le procureur général, la plupart des gens n'entrant généralement pas plus loin que la salle<sup>78</sup>. En termes de quantité de pièces, Mercier-Méthé souligne que 63 % des nobles et fonctionnaires – et 55 % des marchands et bourgeois – habitant à Québec ou à Montréal vivaient dans des maisons d'au moins quatre pièces<sup>79</sup>. Avec ses trois pièces (en excluant toutefois garde-robe, cave et grenier), Verrier semble, à la fin de sa vie, moins bien logé que ses confrères du même statut social. Il ne faut toutefois pas oublier qu'une des pièces est une grande chambre avec des fenêtres donnant à la fois sur l'arrière et sur l'avant. Le procureur général n'a pas la demeure la plus luxueuse de la colonie, mais le confort au sein duquel il vit confirme son appartenance à un milieu social privilégié sur sa terre d'adoption.

---

<sup>77</sup> Archives nationales d'Outre-mer, *État des paiements que le roi veut et ordonne être faits par M. Marcellin François Zacharie de Selle, trésorier général de la Marine, pour les dépenses mentionnées ci-après faites et à faire pour le service de Sa Majesté au pays de Canada pendant l'année 1747 sur le fonds provenant de la remise qui doit être faite audit trésorier général du fonds du Domaine d'Occident et du produit des droits dudit Domaine perçu en France*, 19 mars 1747. COL C11A 115/fo1.379-386.

<sup>78</sup> Rosalie Mercier-Méthé, « Demeures et positionnement social dans les villes de la Nouvelle-France », *Bulletin d'histoire politique* 26, 1 (2017) : 35-139

<sup>79</sup> *Ibid.*, 111. Cette statistique concerne toutefois les inventaires après décès rédigés entre 1700 et 1730. La tendance semble être à la hausse.

C'est tout de même toute une petite société parisienne que Louis-Guillaume Verrier a quitté en se joignant au Conseil supérieur de Québec. Il continuera toutefois à la côtoyer, en quelque sorte. Sa sœur épouse un autre avocat, Barthélémy-René Mayaud, que nous avons déjà croisé plus haut comme étant le plus prolifique correspondant du procureur général du Conseil supérieur au sein de notre corpus de lettres. Verrier compte également parmi ses grands amis et correspondants Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville, conseiller et grenetier du grenier à sel de Paris et Jean-Christophe Marie de Monceaux, aristocrate vivant aussi à la capitale. Ce milieu social aux pratiques bien typiques, dont des sorties au théâtre et des dîners où l'on boit un verre à la santé des amis éloignés, nous apparaîtra plus clairement lorsque viendra le temps de se pencher plus précisément sur la correspondance étudiée. Il suffit de dire pour le moment qu'il est bien difficile de connaître les raisons qui ont poussé Louis-Guillaume Verrier à le quitter lorsqu'il a sollicité le poste de procureur général du Conseil supérieur de Québec en 1727. S'agissait-il d'une promotion, étape d'une carrière qui se poursuivrait en principe en métropole? Nous ne pouvons que le supposer. Dans ce cas, ce serait à plus forte raison que Verrier, parti au Nouveau Monde, tenait à maintenir ses liens avec l'Ancien, comme l'indique à sa façon la correspondance passive qui constitue la source principale de ce présent travail. Si le procureur avait l'intention de rentrer en France, le sort en a décidé autrement : outre deux courtes visites de sa patrie d'origine, Verrier a passé trente ans au Canada et y a fini ses jours. Son legs est appréciable. Ses leçons de droit ont posé les jalons d'une pratique judiciaire rigoureuse qui s'est poursuivie après la Conquête. Son travail de dépouillement a également contribué à la conservation jusqu'à aujourd'hui des documents notariés. Ces éléments et sa mort à Québec en 1758 pourraient lui accorder le

statut d'un héros québécois discret ayant aidé à bâtir une société francophone bien organisée en Amérique du Nord. Cette pensée romantique ne saurait toutefois faire passer sous silence l'attachement profond qu'avait Verrier pour sa contrée d'origine. En quelque sorte, il avait les pieds à Québec, mais la tête et le cœur étaient peut-être restés en France. En ce sens, Louis-Guillaume Verrier habitait bien le monde atlantique.

## 2. La correspondance transatlantique

S'écrire des lettres d'un continent à un autre est tout sauf une action banale. L'entretien d'une correspondance transatlantique, au XVIII<sup>e</sup> siècle, nécessite une grande organisation. Si des structures sont généralement déjà en place, les correspondants doivent surtout se débrouiller par eux-mêmes et user de leurs relations pour acheminer à bon port les missives – mais également la marchandise, en l'occurrence – à transmettre à leurs proches. Après avoir exploré l'organisation du commerce épistolier et de ce qui se transmet en marge des lettres, il sera plus précisément question des propos échangés par les correspondants.

### 2.1 L'organisation

Jane E. Harrison l'avait déjà remarqué : les correspondants donnent généralement eux-mêmes des informations sur l'expédition et la circulation de leurs lettres. Dès les premières lignes, il est par exemple courant de mentionner les lettres qu'on a reçues et celles qu'on a envoyées au cours de la dernière année<sup>80</sup>. La deuxième plus vieille lettre que nous ayons de Barthélémy-René Mayaud, le beau-frère de Verrier, nous en donne un bon exemple. Ce dernier débute en mentionnant lui avoir écrit le 15 du même mois (cette lettre-ci est datée du 28 avril) et lui donne des informations sur le paquet qu'il lui envoie par un certain M. Hersant. Par la suite, il répète certains éléments qu'il avait déjà écrits dans sa première lettre<sup>81</sup>. Cette façon de procéder est loin d'être unique à ce document. Madame Mayaud, la sœur de Louis-Guillaume Verrier et femme de M. Mayaud, explique

---

<sup>80</sup> Jane E. Harrison, *op. cit.*, 58.

<sup>81</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 28 avril 1729.

même clairement : « Comme il n'est pas sûr que tu reçoives toutes nos lettres, je crois à propos de rapeler ce qu'elles contiennent de plus essentielles »<sup>82</sup>. Ces informations liées à l'expédition ou à l'organisation communicationnelle sont souvent les premières qui sont données.

Ce n'est toutefois pas la seule source d'information que nous ayons sur le sujet. En effet, Verrier a souvent noté, dans le haut de la lettre, la date à laquelle il l'a reçue. Il a même noté quelques fois la date à laquelle il y avait répondu. Plus précisément, une date de réception est mentionnée sur 165 des documents que nous possédons, soit tout de même 81 % du corpus. Quant à la date d'écriture de la réponse, elle se retrouve sur 77 des lettres, soit 38 % des celles reçues par le procureur général. Cette proportion, bien qu'incomplète, permet tout de même d'obtenir des informations sur le temps que prend la correspondance à joindre son destinataire à travers l'océan. La deuxième donnée nous fournit quant à elle l'information sur le moment qui est privilégié par Verrier pour prendre le temps de répondre à sa correspondance. Ces données peuvent également s'ajouter aux quelques dates mentionnées en tête des brouillons du procureur général, même si ces dernières sont plutôt rares. Au-delà des simples dates, on retrouve parfois la mention : « Dans mon ballot ouvert le... » qui nous renseigne matériellement sur le moyen utilisé pour transporter la lettre, tout comme d'autres indications concernant l'intermédiaire qui assure la liaison ou encore le vaisseau sur lequel le document a transité. Certaines de ces indications sont toutefois illisibles, montrant bien qu'il s'agissait de notes personnelles uniquement. Il existe un réseau postal développé en France à l'époque, mais ce dernier se limite au territoire continental du royaume. M. Mayaud, le beau-frère de Verrier, demande d'ailleurs dès le départ à ce dernier d'adresser

---

<sup>82</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 17 avril 1733.

ses paquets volumineux à quelqu'un de La Rochelle pour contourner la poste française et ses frais, mais de leur faire parvenir par une voie plus prompte les nouvelles sur sa personne<sup>83</sup>.

Autre cas particulier : Verrier donne parfois certaines précisions sur les réponses qu'il a faites. Par exemple, Antoine Sabatier, procureur général à Louisbourg lui a écrit plusieurs lettres au cours de l'année 1734, dont quatre entre juin et septembre. Sur celle du 9 juin, Verrier a noté « Réponse aux 4 lettres le 14 8<sup>bre</sup> 1734 »<sup>84</sup>. Nous savons donc que, du moins pour cette année-là, le procureur général a jugé bon de n'écrire qu'une seule lettre pour répondre aux quatre messages communiqués par Sabatier. À l'inverse, pour une lettre de son beau-frère Mayaud envoyée le 15 mars 1737 et reçue le 6 juillet de la même année, Verrier a indiqué en haut de la première page avoir répondu le 28 juillet, le 29 septembre et le 19 octobre<sup>85</sup>. Évidemment, cela ne veut pas dire que les propos du procureur général ne se situaient qu'en réponse à cette lettre précise de son beau-frère, puisque nous avons deux autres lettres de ce dernier envoyées au cours de l'année 1737 et qu'elles ne contiennent aucune note ajoutée. Probablement que Verrier a regroupé ici les informations concernant les lettres envoyées à Mayaud au cours de cette année-là.

Calculer la durée moyenne des voyages maritimes entre la France ou Louisbourg et le Canada à partir des simples notes laissées par Louis-Guillaume Verrier et de l'en-tête des lettres reçues serait hasardeux. En effet, il est difficile de savoir à quel point la date inscrite au départ se rapproche ou non du moment où la lettre a été expédiée. On devine par moments que la lettre a été envoyée peu de temps après son écriture, notamment lorsque son auteur mentionne profiter d'une occasion qui lui est donné pour acheminer sa

---

<sup>83</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 14 mai 1729.

<sup>84</sup> Sabatier, Louisbourg, à Verrier, 19 juin 1734.

<sup>85</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 15 mars 1737.

lettre au procureur général à Québec. Comme il n'existe pas de système postal officiel organisé (ce qui s'en rapproche le plus est le traitement de la correspondance officielle dont a parlé Bernard Allaire<sup>86</sup>), divers moyens peuvent être employés pour faire en sorte qu'une missive se rende à sa destination. Mme Mayaud écrit par exemple à son frère Verrier pour lui donner des nouvelles en profitant de l'occasion offerte par son amie Mlle Barbier dont il semblerait que le cousin, « un fort aimable garçon qui doit venir chercher mes depeches », ira à Québec et remettra donc la lettre en personne au procureur général. La mission confiée au jeune homme est d'ailleurs plus large que simplement celle d'aller porter des lettres, puisque Mme Mayaud ajoute : « que je conte accompagner au moins de deux baisers pour t'être remis en personne sur la parole de mon amie Mlle Barbier qui m'a assuré qu'il iroit certainement à Québec cet été »<sup>87</sup>. Même ici, les marqueurs temporels laissent penser que la lettre n'est pas partie tout de suite, seulement que Mme Mayaud a trouvé une occasion qu'elle pense sûre pour l'envoyer en Nouvelle-France.

Une lettre de Jean-Christophe Marie de Monceaux datée du 17 mars 1735 semble quant à elle avoir été écrite beaucoup plus près du départ, bien que rien ne permette de l'affirmer avec certitude. Retranscrivons-en simplement ici les premières lignes :

Monsieur Mayaud s'est donné la peine de nous avertir du départ d'un ballot pour vous dans lequel il nous a offert place pour nos lettres. Comme elles n'en grossiront pas beaucoup le volume ; et que cette marchandise est legere, j'ai profité avec bien du plaisir de cette occasion pour vous accuser la reception de la lettre que vous avéz pris la peine de m'ecrire, et vous assurer du plaisir que j'ai d'y trouver des marques de souvenir que me font juger que vous penséz quelques fois a nous.<sup>88</sup>

Ici, le départ du ballot semble imminent, ce qui nous permet au passage de relever la mention de cet outil de communication important. En effet, si certaines lettres sont

---

<sup>86</sup> Bernard Allaire, *op. cit.*

<sup>87</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 3 février 1732.

<sup>88</sup> Monceaux, Paris, 17 mars 1735.

envoyées seules ou en compagnie d'autres lettres, d'autres se trouvent au sein d'un ballot au milieu d'objets de toutes sortes – nous y reviendrons. Lorsque c'est un individu qui doit s'occuper d'acheminer une lettre, le départ peut parfois sembler bien pressant. Monceaux dit, dans une lettre datée du 18 mai 1737, qu'il confie la lettre à M. de Valmur qui est sur le point de partir. En parlant de ce dernier, Monceaux écrit, à la fin du document, « il ne me laisse que le tems de vous demander toujours une part dans l'honneur de votre amitié mesurée a l'etendue de ma reconnoissance »<sup>89</sup>. On imagine presque Valmur attendant derrière l'épaule de Monceaux que la lettre soit enfin terminée pour l'emporter aussitôt.

Dans certains cas, on remarque à l'inverse un long laps de temps séparant le début de l'écriture de la lettre et la fin de celle-ci. Bien souvent, rien ne nous permet de le repérer, mais il arrive que l'auteur de la lettre signale lui-même la date où il écrit. C'est surtout le cas pour Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville, grenetier du grenier à sel de Paris. En effet, une lettre qu'il a datée du 14 mai 1729 contient plusieurs intertitres temporels. Le document commence par « du 27 ». À la deuxième page, on retrouve « du 30 » et, plus bas, « du 4<sup>e</sup> may ». Vers le bas de la troisième page, on retrouve « du 14 »<sup>90</sup>. Cela permet de supposer que l'écriture de la lettre d'Esqueville s'est étendue du 27 avril au 14 mai 1729, à moins que le nombre 27 se réfèrent à un mois antérieur, ce qui apparaît peu probable, bien que possible. Nous remarquons ici que la date officielle notée à la fin correspond à la date de fin de la rédaction de la lettre. Toutefois, plusieurs correspondants préfèrent écrire la date au début de la lettre et non à la fin. Est-ce dire qu'ils notent, à l'inverse d'Esqueville, le moment du début de l'écriture?

---

<sup>89</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 18 mai 1737.

<sup>90</sup> Esqueville à Verrier, 14 mai 1729.

La question se pose de savoir quand ces lettres sont écrites. Même si la date indiquée ne correspond pas nécessairement à la date à laquelle la lettre a été expédiée, elle permet tout de même de constater le moment où les correspondants de Louis-Guillaume Verrier se consacrent à l'écriture des communications à son endroit. Ainsi, on remarque que la très grande majorité des lettres provenant de France sont datées entre les mois de janvier et de juin. L'horizon est plus large que ce qu'a noté Harrison, elle qui affirme que les vaisseaux partaient entre mars et mai.<sup>91</sup> Plusieurs lettres sont pourtant datées de début juin. Seule une lettre de Mayaud est identifiée en-tête de texte comme datant du 19 décembre 1732.<sup>92</sup> Rien n'indique le moment où elle a été expédiée, mais la date de réception notée par Verrier est le 17 juin 1733. Les lettres datées de janvier sont bien souvent reçues au mois de juin, ce qui laisse supposer que la lettre n'est pas partie plus tôt que les autres. Sinon, quatre lettres ont été envoyées en juillet. Elles ont la particularité d'avoir toutes été écrites au cours de l'année 1745, année que Jane E. Harrison cite dans *Until next year* comme ayant été touchée par des problèmes dans l'acheminement de la correspondance. La guerre de Succession d'Autriche faisant rage, seul un vaisseau se serait rendu à Québec cette année-là<sup>93</sup>. Mayaud, dans sa lettre du 23 juillet, dit avoir été informé « du retardement du départ des vaisseaux jusqu'au 4 du mois prochain ». La lettre qu'il a écrite trois jours plus tard a finalement été reçue par son beau-frère et ami le 13 novembre<sup>94</sup>, alors que la lettre écrite par le Sieur Larcher le 10 juillet ne serait parvenue à sa destination que le 11 septembre... 1746!<sup>95</sup>

---

<sup>91</sup> Harrison, *op. cit.*, 55.

<sup>92</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 19 décembre 1732.

<sup>93</sup> Harrison, *op. cit.*, 82.

<sup>94</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 26 juillet 1745.

<sup>95</sup> Larcher, La Rochelle, à Verrier, 10 juillet 1745.

Les lettres de Louisbourg, écrites par le procureur général Antoine Sabatier, sont datées entre avril et septembre. Sept lettres auraient d'ailleurs été écrites en septembre ou un 28 août sur les dix-neuf que nous possédons de Sabatier. Louisbourg étant situé sur le continent américain, les lettres prennent évidemment bien moins de temps à se rendre que lorsqu'elles partent de France. La date de réception mentionnée par Verrier se situe généralement environ un mois après la date d'écriture. Sinon, quelques lettres sont datées d'octobre ou de novembre, mais ce sont toutes des lettres provenant de l'intérieur de la vallée du Saint-Laurent, soit de Montréal, Trois-Rivières ou d'un village des alentours. Deux lettres proviennent de la Nouvelle-Orléans, soit celles écrites par Monsieur Fleuriau, procureur du roi au Conseil supérieur de la Louisiane. Les lettres, datées du 15 janvier et du 15 juin 1729, ont mis plus d'un an à rejoindre leur destinataire, puisque Verrier a noté sur les deux : « Reçue 20 juillet 1730 »<sup>96</sup>.

D'ailleurs, la date de réception de la lettre peut nous renseigner sur la période où les bateaux arrivant de France accostent à Québec. C'est au mois d'août qu'il était le plus courant pour Louis-Guillaume Verrier de recevoir les lettres si on se fie aux notes qu'il a lui-même indiquées. Quelques rares lettres ont été reçues en mai, un peu plus en juin, mais surtout en juillet ou en septembre. Les lettres reçues en octobre proviennent de Louisbourg et celles de novembre de Montréal. L'exception vient de l'année 1745, déjà citée plus haut, où Verrier a reçu au moins quatre lettres en novembre.

Il convient de revenir un peu sur le principe des temporalités abordé dans le premier chapitre de ce mémoire. On observe qu'il y a une bonne différence entre le moment où les lettres sont écrites (soit le présent pour l'auteur du document) et le moment où elles sont reçues et éventuellement lues par Verrier (l'avenir à projeter, pour reprendre la

---

<sup>96</sup> Fleuriau, Nouvelle-Orléans, à Verrier, 15 janvier et 15 juin 1729.

notion de Thompson<sup>97</sup>). Par exemple, lorsque Mme Mayaud écrit à son frère le 31 janvier 1737, elle sait très bien que ce dernier ne la lira pas avant plusieurs mois. Selon l'indication de Verrier, la lettre a été reçue le 7 juin suivant, soit plus de quatre mois après sa rédaction.<sup>98</sup> Il s'agit d'un délai assez habituel, bien que certaines lettres puissent voyager plus rapidement comme celle écrite par Pierre-Arnaud de Laporte, premier commis du bureau colonial au Ministère de la Marine dont la lettre datée du 20 mai 1740 a rejoint Verrier le 6 août.<sup>99</sup> Ce délai de deux mois et demi est assez court et indique probablement un passage par les canaux plus officiels. Toutefois, même si le voyage entre la France et la colonie se fait relativement rapidement, cela n'accélère pas nécessairement la communication entre les deux correspondants. En effet, encore faut-il que Verrier réponde à la lettre reçue et que cette réponse retourne en France. Comme les navires ne font le voyage qu'une fois par année, il peut s'écouler près d'un an entre le moment où la lettre est écrite et le moment où on reçoit la réponse à cette lettre.

La majorité des réponses de Verrier sont datées du mois d'octobre (56 sur un total de 77). Cette proportion pourrait être encore plus grosse, puisque le mois est illisible sur certaines lettres. Octobre semble donc être le mois de départ de la majorité des vaisseaux, et tout simplement le moment où Verrier a du temps à consacrer à la correspondance. D'ailleurs, si l'on se fie à l'historien André Lachance, le Conseil Supérieur prenait congé dès la fin août, calendrier qui reflétait notamment le travail intense d'une partie des justiciables, en prévision du départ automnal des vaisseaux pour la France<sup>100</sup>. Les autres lettres sont surtout datées de septembre et quelques autres de novembre. Parmi les

---

<sup>97</sup> Patrice Thompson, *op. cit.*, 137.

<sup>98</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 31 janvier 1737.

<sup>99</sup> Laporte, Versailles, à Verrier, 20 mai 1740.

<sup>100</sup> André Lachance, *op. cit.*, 25.

exceptions, on trouve une réponse adressée à Versailles à Salmon, conseiller général de la Marine. Verrier a reçu une lettre de sa part le 8 septembre 1731, mais n'y a répondu que le 21 mai 1732<sup>101</sup>, soit dès le début de la saison de correspondance suivante. On ne trouve qu'une mention de réponse faite en juin, soit pour Antoine Sabatier à Louisbourg, destination plus accessible que Paris ou Versailles. Sinon, une mention d'une réponse faite en juillet (le 28 de l'année 1737) à l'intention de Mayaud est faite par le procureur général. Fait intéressant : Verrier note, à côté de la date, que cette réponse est faite « à l'adresse de M. Sabatier »<sup>102</sup>.

Cette courte mention permet de deviner le rôle d'intermédiaire joué par l'officier de Louisbourg dans l'acheminement de lettres en direction de Louis-Guillaume Verrier. En effet, il pouvait être courant de faire transiter une lettre par l'île Royale, par exemple si le moment du départ du vaisseau convient mieux ou si un tel procédé est jugé plus sûr. Les lettres de Sabatier font quelques fois mention du rôle de relais joué par ce dernier, notamment dans la lettre qu'il adresse à Verrier le 9 septembre 1733 : « La lettre que vous m'avez fait l'honneur de recommander pour Mr Mayaud est en route, j'auray soin de celles qui me viendront pour vous l'année prochaine si vous avez pris la même précaution »<sup>103</sup>. Sabatier ne mentionne ici qu'une seule lettre envoyée par Verrier pour son beau-frère, ce qui nous permet de remarquer que le procureur général n'envoyait pas toutes ses lettres par le même moyen. En effet, comme l'a déjà souligné Harrison, le risque d'accident et de perte des lettres est bien réel et il convient de diversifier les moyens d'acheminement de son courrier. D'ailleurs, les correspondants de Verrier peuvent parfois user de moyens plus originaux dans le but de réduire aussi les délais de

---

<sup>101</sup> Salmon, Versailles, à Verrier, 27 mai 1731.

<sup>102</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 15 mars 1737

<sup>103</sup> Sabatier, Louisbourg, 8 septembre 1733.

communication. C'est notamment le cas de M. Mayaud qui dit avoir pour projet de faire parvenir une lettre à son beau-frère par un ambassadeur qui s'en va en Nouvelle-Angleterre. En agissant ainsi, il espère que la lettre parviendra à Verrier « plus de deux mois avant celle partie par la voye de Louisbourg ». Ce projet ne sera toutefois jamais mené à exécution<sup>104</sup>.

La diversification des moyens d'expédition et la volonté que les lettres se rendent rapidement (ou se rendent tout court) peuvent notamment expliquer l'envoi de plusieurs lettres la même année. Cette crainte de perte du courrier se retrouve notamment dans les lettres envoyées par M. Mayaud au cours de l'année 1729. En effet, l'avocat parisien écrit plusieurs fois les mêmes renseignements dans des lettres différentes, par exemple la satisfaction du ministre Maurepas envers Verrier et la nomination d'Hocquart comme Intendant de la Nouvelle-France<sup>105</sup>. Il est également courant de trouver dans les documents conservés par Verrier deux lettres identiques. Le texte est le même, mais la disposition sur la feuille peut être différente, ce qui montre que l'auteur a écrit deux lettres identiques dans le but de doubler les chances que le destinataire reçoive la communication. C'est notamment le cas pour une lettre écrite par Monsieur Rayteau en juin 1733<sup>106</sup>, ou encore une autre du sieur E. Larcher de 1744<sup>107</sup>. Il est d'ailleurs tout à fait possible que certaines de ces copies aient justement été perdues, prouvant l'utilité de ce système de sécurité. Mayaud, pour informer son beau-frère de ce qu'il est censé recevoir de sa part et de celle de sa femme, a pour habitude de mentionner en début de lettre ce qui a déjà été envoyé : « Je t'ay écrit, mon très cher frère, il y a 6 jours par la

---

<sup>104</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 12 janvier 1730.

<sup>105</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 15 avril 1729 et 28 avril 1729, par exemple.

<sup>106</sup> Rayteau, La Rochelle, à Verrier, 4 juin 1733.

<sup>107</sup> Larcher, Paris, à Verrier, 9 mai 1744.

voye de la cour »<sup>108</sup> ou encore « Je t'ay écrits mon très cher frère le 9 du mois passé une lettre que tu trouveras dans le ballot que j'ai envoyé le même jour. [...] Ma femme et moy t'avons encor écrits depuis par la mesme voye »<sup>109</sup>.

Cette habitude d'écrire plusieurs lettres par année n'est probablement pas seulement reliée à l'envie d'éviter les pertes de lettres dans la capture ou le naufrage d'un navire au milieu de l'océan, ni simplement à saisir toutes les occasions lorsque se présente un vaisseau prêt à partir pour la colonie. En effet, une telle abondance dans la production de lettres de certains correspondants semble reliée à une volonté de communiquer souvent avec l'être cher et d'avoir de ses nouvelles aussi fréquemment. Une lettre de Mayaud datée du 12 janvier 1730 fait d'ailleurs le décompte des lettres de Verrier qui ont été reçues par sa femme et lui. Le détail de l'acheminement de différents documents est assez riche en informations. On y apprend notamment qu'au moins deux lettres du procureur général leur sont parvenus à Paris par le biais de la poste officielle (qui a pris en charge les lettres à partir du port de la Rochelle ou de Bordeaux, par exemple), soit une le 6 décembre et l'autre le 18 du même mois. Une autre lettre a été reçue le 21 décembre, puis M. de Monceaux est venu porter la dernière. Un paquet de Verrier a été récupéré chez un certain M. de la Borde apporté par la fille de ce dernier qui était en visite à Paris. Finalement, Mayaud précise qu'il a fait suivre les lettres que le procureur général avait envoyées pour Esqueville et pour son neveu<sup>110</sup>. Nous pouvons donc observer que Verrier aussi s'y prend par différents moyens pour faire parvenir ses lettres à ses correspondants, du moins à ses deux correspondants principaux que sont sa sœur et son beau-frère. Mayaud note aussi le moment où ces lettres ont été écrites, soit respectivement du

---

<sup>108</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 31 mai 1734.

<sup>109</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 17 mai 1733.

<sup>110</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 12 janvier 1730.

premier août au 22 octobre, le 12 septembre, le 5 novembre et le 31 octobre (« le dernier octobre »<sup>111</sup>).

Terminons cette partie en essayant de suivre le déroulement d'une conversation à partir des mêmes lettres, soit en suivant le cours des années 1729 et 1730, les premières années de Verrier dans la colonie et les premières dates pour lesquelles nous possédons des documents. Les lettres de Mayaud sont datées du 15 avril, du 28 avril, du 14 mai et du 28 mai 1729. Celles de sa femme que nous possédons sont quant à elles datées du 20 et du 22 mai. Il faut donc imaginer qu'après avoir rédigé ces lettres, le couple n'a eu aucune nouvelle de leur proche exilé durant le mois de juin, puis celui de juillet... jusqu'au 6 décembre, date à laquelle une lettre du procureur général a enfin daigné se rendre à eux. Elles sont ensuite arrivées une par une durant le mois de décembre et c'est vraisemblablement au début du mois de janvier que Mayaud sort sa plume et son encrier pour écrire une lettre à son beau-frère dont il n'aura pas de réponse avant près d'un an. Du côté de Verrier, le manège est sensiblement le même, même si nous n'avons pas autant d'information. Nous savons par exemple que le procureur général a reçu la lettre de son beau-frère datée du 15 avril le dernier jour de juillet 1729 et celle du 28 avril le 26 août suivant. Aucune date de réception n'est toutefois inscrite sur les lettres de sa sœur. Il n'en demeure pas moins que cela faisait près d'un an qu'il était arrivé en Nouvelle-France au moment où il a reçu les toutes premières lettres envoyées par les Mayaud. Nous ne pouvons qu'imaginer le sentiment d'exil qu'il a pu ressentir sur une terre qu'il ne connaissait ni d'Ève ni d'Adam à devoir traverser le rude hiver de Québec sans qu'aucune communication de sa sœur et de son mari ne lui parvienne avant l'été. Après

---

<sup>111</sup> *Ibid.*

avoir rédigé ses réponses, il lui faudrait attendre une autre année à traverser un hiver sans lettre avant de recevoir les réponses suivantes et ainsi de suite, ce cycle se répétant pour toutes les années à venir.

## 2.2 Ce qui transite en marge des lettres

Les lecteurs attentifs auront sans doute remarqué l'utilisation, à quelques reprises dans les pages précédentes, des termes « ballot » ou « paquet ». Ces termes, référant à un procédé d'emballage plus complexe qu'une simple enveloppe, laissent présager que les lettres ne sont pas les seuls éléments qui sont échangés à travers l'Atlantique. Avant d'aborder plus frontalement les propos qui sont échangés par les correspondants, il semble à propos de commencer par s'intéresser à ces autres éléments. Si on se fie aux notes de Verrier, qui se lisent souvent « reçue dans mon ballot ouvert le... »<sup>112</sup>, et aux fréquentes mentions faites par ses correspondants, le procureur général recevait fréquemment de ces ballots lorsque les vaisseaux arrivaient au port de Québec. Nous avons déjà signalé plus haut la présence de ce moyen d'envoyer des lettres, notamment une lettre de Jean-Marie de Monceaux qui précisait dès le départ profiter du ballot envoyé par les Mayaud pour écrire à son ami Verrier. Le même individu écrit à peu près la même chose au début d'une lettre de 1738 et une autre de 1744<sup>113</sup>.

Plusieurs autres correspondants mentionnent ces ballots, dont bien évidemment les Mayaud eux-mêmes, de qui semblent provenir la majorité de ceux que Verrier reçoit. Cette lettre de Madame Mayaud datée du 21 mars 1734 en fournit un exemple : « Voila enfin mon tres cher frere le balot prest a partir. Je ne scaurois te dire combien jay été

---

<sup>112</sup> Quelques exemples : Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 25 février 1731; De Monceaux, Paris, à Verrier, 11 février 1730; Gaudin, Paris, à Verrier, 20 mars.

<sup>113</sup> Monceaux, Paris, à Verrier, 10 mai 1738 et 5 février 1744.

mortifié de ne pouvoir l'envoyer des la fin de janvier ou le commencement de fevrier »<sup>114</sup>. Ils sont aussi les destinataires de ceux que Verrier envoie de son côté : « Mr Rayteau, que l'on m'a dit estre a présent mary de Mad. Auval, nous a envoyé par le carosse arrivé le 26 jan(vier) le ballot contenant les curiositez et raretez que tu nous avois annoncés »<sup>115</sup>.

Les ballots voyagent donc dans les deux sens, mais ils doivent également franchir plusieurs étapes avant de se rendre à destination. Les Mayaud et Verrier font en effet affaire avec des individus qu'on pourrait qualifier de relais. Ces relais sont situés dans des villes côtières de l'ouest de la France où la marchandise est embarquée sur les navires qui partent vers le Nouveau Monde. Lorsque les vaisseaux reviennent de leur périple en Amérique, les relais s'assurent d'acheminer les ballots vers Paris. Monsieur Desaulniers, qui vit à Bordeaux, est un de ces relais. Il écrit, dans une lettre destinée à Mayaud et que ce dernier a fait suivre à Verrier, les instructions d'envoi consistant à donner le ballot à un certain M. Descampoix pour que ce dernier achemine le tout à Bordeaux entre ses mains<sup>116</sup>. Le Sieur E. Larcher joue également ce rôle, lui qui se trouve de son côté à La Rochelle. Il s'occupe d'ailleurs d'organiser le passage de toutes sortes de biens dont il mentionne divers contenants, que ce soit « caisse », « sac » ou « paquet de lettres ». Il donne le détail du vaisseau au sein duquel il envoie la marchandise, que ce soit la « Vierge de Grâce » ou l'« Andromede »<sup>117</sup>. Il ne semble pas utiliser le terme « ballot » contrairement à bien d'autres correspondants. Mais qu'est-ce qu'un ballot, en fait ?

---

<sup>114</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 21 mars 1734.

<sup>115</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 9 avril 1733.

<sup>116</sup> Desaulniers, Bordeaux, à M. Mayaud, 9 mars 1737.

<sup>117</sup> Larcher, Paris, à Verrier, 9 mai 1744.

« Petite balle de marchandise » ou « Paquet individuel (de vêtements, d'affaires personnelles) ». Le mot serait attesté depuis aussi tôt que 1406<sup>118</sup>. Ces paquets servaient donc à acheminer plusieurs objets vers le Canada et vers Louis-Guillaume Verrier. Nous avons déjà vu que les ballots permettaient notamment d'envoyer des lettres. Toutefois, ce n'était pas toutes les lettres qui étaient incluses dans le ballot que les Mayaud faisaient parvenir à leur frère bien aimé, puisque ce dernier se serait retrouvé sans aucune nouvelle en cas de naufrage ou de capture du navire transportant le précieux paquet, comme nous l'avons déjà vu. Donc, nul besoin de ballot ou d'emballage volumineux de ce type pour envoyer des lettres de l'autre côté de l'océan. La veuve d'un certain Aurel, relai à la Rochelle, mentionne l'inclusion d'une caisse pour Verrier « dans une des balles de M<sup>r</sup> Berthier chargée dans le Comte de Toulouse »<sup>119</sup>, ce qui montre les proportions que ce genre d'emballage peut prendre.

Pour comprendre un peu mieux ce qu'un ballot représente physiquement, nous pourrions citer une lettre de Madame Mayaud où cette dernière fait mention d'un autre ballot qui sera joint à celui de Verrier pour la traversée et qui provient d'un certain M. Gaudin qui l'envoie pour son neveu. Ce ballot supplémentaire pèse 85 livres<sup>120</sup>. Cette masse est-elle représentative de la moyenne des ballots pouvant être envoyés? M. Mayaud dit dans une lettre de 1735 que le ballot destiné à Verrier pèse 190 livres, alors que celui pour Gaudin n'en fait que 60<sup>121</sup>. La seule autre mention du poids d'un ballot dans notre corpus de sources est une lettre de 1729 où Mayaud dit qu'il aurait été

---

<sup>118</sup> « Ballot », sous la direction de Paul Robert, Josette Rey-Debove et Alain Rey, *Le Nouveau Petit Robert*, (Paris : Dictionnaires Le Robert, 2007).

<sup>119</sup> Mme Aurel et Rayteau, La Rochelle, à Verrier, 30 mai 1732.

<sup>120</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 17 avril 1733.

<sup>121</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 15 avril 1735.

problématique que le paquet pour Verrier pèse plus de 100 livres<sup>122</sup>. Ces différentes valeurs nous permettent deux constats, soit 1- que le poids des ballots peut varier beaucoup, 2- que ce poids peut atteindre des valeurs tout de même conséquentes.

D'ailleurs, faire traverser l'océan à une telle masse de marchandises a un coût. Nous avons au sein du corpus, avec les deux lettres de M. Rayteau, une sorte de contrat d'embarcation et de livraison signé entre ledit Rayteau de La Rochelle et le Capitaine Marquet. Le document consiste en une sorte de formulaire imprimé où des informations ont été ajoutées à la main et qui permet le passage de deux caisses vers Québec. La marchandise voyagera sur le vaisseau *La Nouvelle-France* pour être délivrée « à Mr Le Verrier, procureur Général ou à son Commis, Facteur ou Entremetteur, sauf les périls et fortunes de la Mer, de quoi Dieu nous garde » pour une somme de trente-quatre livres déjà acquittée par Rayteau<sup>123</sup>. Il serait toutefois naïf de s'imaginer que Monsieur Rayteau a véritablement couvert les frais de l'envoi, puisque qu'il joint, dans la lettre qui précède, le détail des frais qu'il a dû déboursier et que Verrier lui acquittera tel qu'entendu. C'est justement parce que ce contrat d'embarquement a été envoyé à Verrier par Rayteau pour servir de facture qu'il nous est parvenu aujourd'hui au milieu de ces archives épistolaires. En incluant d'autres coûts comme celui du trajet en voiture entre Paris et La Rochelle, le montant total que Verrier doit rembourser est de 62 livres et 12 sols<sup>124</sup>. Cette manière de procéder semble tout à fait convenue entre les deux hommes, d'autant plus que Verrier ne semble pas répugner à régler la note, bien au contraire. En effet, il a noté de nouveaux

---

<sup>122</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 28 avril 1729.

<sup>123</sup> Capitaine Marquet, La Rochelle, juin 1733 (TL5,D4215C)

<sup>124</sup> Rayteau, La Rochelle, à Verrier, 4 juin 1733.

frais qu'il a ajoutés aux calculs de Rayteau sur la lettre de ce dernier pour porter le total à 67 livres et 11 sols<sup>125</sup>. Visiblement, les bons comptes font les bons amis.

Avec les Mayaud, la gestion monétaire est d'autant plus organisée que le procureur général laisse sa famille gérer son pécule et couvrir ses dépenses en France à partir d'argent qu'il leur envoie. Vers la fin d'une lettre datée du 16 avril 1733, le beau-frère de Louis-Guillaume Verrier lui dit « Les frais de l'emballage de ton ballot sont de 8<sup>#</sup>..6<sup>d</sup>, ainsi il me reste entre les mains 31<sup>#</sup> 18<sup>s</sup> 6<sup>d</sup> dont je te tiendray compte l'année prochaine »<sup>126</sup>. Les Mayaud lui communiquent également souvent le coût des achats qu'ils font pour lui à Paris, comme ces deux perruques qui ont coûté 45 livres, soit « quasi le double de ce qu'avoit couté les autres mais il faut convenir quelles me paroissent mieux faites et la couleur plus douce »<sup>127</sup> (l'histoire ne dit pas s'il s'agit des deux « vieilles perruques » évaluées à 6 livres lors de l'inventaire après décès du procureur général 28 ans plus tard!).

Que contiennent ces ballots, outre des perruques? Que peut réclamer à ses proches un haut fonctionnaire colonial exilé de sa terre natale? Évidemment, la Nouvelle-France n'est pas, même dans les années 1730, un endroit où il se produit beaucoup de biens. Pour un membre de l'élite habituée aux produits de luxe comme l'est Louis-Guillaume Verrier, l'importation d'objets de France semble essentielle. Nous venons de mentionner les perruques que sa sœur lui envoie mais elles ne sont qu'un seul des nombreux éléments mentionnés par les Mayaud au sein de leurs lettres. Nous n'avons toutefois aucune liste des emplettes demandées par Verrier qui nous soit parvenue, mais plutôt seulement ce que ses correspondants mentionnent. Mayaud dit pourtant dans une lettre écrite avec sa

---

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 16 avril 1733. Le coût est de 31 livres, 18 sols et 6 deniers.

<sup>127</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 25 février 1731.

femme joindre un état des emplettes faites pour Verrier<sup>128</sup>. Ce document n'a toutefois pas été conservé. Impossible de dresser une liste exhaustive, mais nous pouvons simplement présenter certains objets qu'on lui fait parvenir de France.

Il semblerait que ce soit surtout la sœur de Verrier qui se charge de faire les emplettes pour son frère. C'est en tout cas elle qui en parle le plus en détails au sein de ses lettres du début de la décennie 1730, comme dans celle-ci datée du 21 mars 1734<sup>129</sup> où, après avoir remercié son frère pour ce qu'il lui a envoyé de son côté, elle lui raconte la recherche qu'elle a dû faire pour lui pour trouver les cuillères et fourchettes qu'il avait demandées. Elle mentionne aussi les serviettes qu'elle a achetées à « la foire au marchands forins », de la cire et les deux petites salières en cristal qu'elle croit que Verrier « ne seroit pas fâché d'avoir » et qu'elle lui a donc procurées. Dans une lettre d'avril 1733, elle lui parle notamment des draps et serviettes qu'elle lui a achetés : « les serviettes ne sont pas toute a fait blanches [...] j'ay jugé que cetoit pour te faire la barbe, essuyer tes mains et autres usages pour lesquels il netoit nullement necessaire d'en avoir de si belles ». Ces articles ont été achetés avec d'autres à la foire « dès le commencement du caresme »<sup>130</sup>. À travers ces différents récits entrecoupés de réflexions faits par Mme Mayaud par rapport à l'achat de biens pour son frère, on sent que la démarche va au-delà de la simple exécution d'une commande. Certes, Mme Mayaud profite de l'occasion pour justifier les achats qu'elle a faits et ainsi peut-être éviter des reproches de la part de Verrier. On pourrait aussi penser qu'elle cherche à démontrer à son frère que le fait de faire les courses pour lui demande beaucoup d'énergie et qu'elle espère qu'il soit reconnaissant. Le lecteur d'aujourd'hui ne peut toutefois s'empêcher de penser à la réalité

---

<sup>128</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 22 avril 1730.

<sup>129</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 21 mars 1734.

<sup>130</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 7 avril 1733.

de cette femme qui n'a pas vu son frère depuis six ans et dont les seules communications sont écrites et terriblement espacées. Cette femme consacre certaines journées complètes à courir les marchés et les foires afin de trouver des articles dont elle sait qu'ils feront plaisir à ce frère exilé. De retour chez elle, elle couche sur papier le récit de ces emplettes, ce qui lui permet de prolonger encore le moment où elle se trouve en compagnie de son frère malgré les milliers de kilomètres qui les séparent. Cinq mois plus tard, Louis-Guillaume Verrier reçoit la lettre et a certainement la joie de lire le récit des différentes démarches entreprises par sa sœur pour lui procurer des objets de Paris. Il lit sa sœur et il la reconnaît dans ses réflexions et ses justifications. Il lit sa sœur et il lui revient en mémoire les bruits de la foire, la vision de la masse des gens qui marchent et les odeurs de Paris. Ce que Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud fait lorsqu'elle écrit cela, c'est partager un moment de sa vie avec son frère qu'elle aime. Près de 300 ans plus tard, nous ne pouvons qu'être privilégiés d'y avoir accès.

M. Mayaud, de son côté, est plus direct dans le détail de ce que sa femme et lui envoient à son beau-frère. Il s'éternise peu en description des démarches ou en réflexion sur le prix. Dans une lettre datée du 28 avril 1729, soit la deuxième plus vieille que nous ayons de lui, il énumère simplement la « perruque nouée », la poudre, les « six paires de souliers », les almanachs « et autres bagatelles » qui sont joints à son ballot<sup>131</sup>. Les mentions de ces éléments sont tout de même assez fréquentes dans les lettres qu'il a écrites, surtout en ce qui concerne le monde de l'imprimé. En effet, almanachs, mémoires, gazettes, mercures, recueils et détails de jugements sont souvent joints par Mayaud dans les paquets destinés à son beau-frère. Il n'est pas le seul puisque Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville, bon ami de Verrier et fonctionnaire important en France, lui

---

<sup>131</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 28 avril 1729.

en envoie parfois également<sup>132</sup>. Ce conseiller et grenetier a l'habitude d'écrire parfois de très longues lettres remplies d'humour et de second degré à son ami. Grand amateur de culture, il joint parfois à ses lettres des documents comme des « mercures en musique »<sup>133</sup>, ou encore une traduction des Colloques d'Erasme à comparer avec celle de Verrier<sup>134</sup>. Il intègre même un poème, *Connubia Florum* de La Croix, à sa lettre pour en montrer la beauté à Verrier : « c'est bien le plus hardi morceau de poesie que jaye lu depuis Rome jusqu'à Paris »<sup>135</sup>.

Les différents objets que nous avons vus dans les dernières pages donnent un bon aperçu de ce que les correspondants de Louis-Guillaume Verrier lui envoient en marge de leurs lettres à travers l'Atlantique. Il en resterait toutefois un à aborder qui mérite d'être considéré à part des autres étant donné la place importante qu'il joue chez le procureur général. Il s'agit bien sûr des livres qu'on inclut allègrement à son ballot et qui viennent garnir la bibliothèque bien fournie qu'il possède. Avocat de formation et grand érudit, Verrier se met un point d'honneur de lire beaucoup, mais aussi plus simplement de posséder plusieurs livres. Annik Pardailhé-Galabrun, qui a épluché près de 3000 inventaires après décès de Parisiens des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, consacre quelques pages à la question des livres et des bibliothèques. Elle y constate notamment que, si des livres étaient présents dans 42 % des foyers de l'échantillon, seul le quart des possesseurs de

---

<sup>132</sup> L'inventaire après décès de Verrier montre d'ailleurs que plusieurs de ces documents ont été conservés par le procureur général dans sa bibliothèque.

<sup>133</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 12 mai 1730.

<sup>134</sup> Esqueville à Verrier, 19 mai 1734. Voir aussi ce qui semble être la traduction de Verrier dans le dossier TL5,D4182.

<sup>135</sup> *Id.*, à Verrier, date inconnue (TL5,D4192-6).

livres avaient de véritables bibliothèques<sup>136</sup>. Il est important pour elle de souligner que les livres ne sont pas simplement un moyen de se cultiver, mais également un symbole de prestige. Avoir une belle bibliothèque garnie de beaux livres dans de belles collections est très prisé par l'élite. Les plus grands possesseurs de bibliothèque seraient les ecclésiastiques, les médecins et les avocats au parlement<sup>137</sup>. Il n'est donc pas étonnant de voir Louis-Guillaume Verrier, ancien avocat au Parlement de Paris, posséder une bibliothèque de quelques milliers d'ouvrages selon l'inventaire disponible aux Archives nationales<sup>138</sup>. Eric Wenzel en parle comme étant probablement la plus belle bibliothèque privée de l'Amérique française<sup>139</sup>. Ce nombre est en effet très important, surtout pour une colonie éloignée où aucun livre ne s'imprime. Cela veut dire que chacun de ces livres a dû être importé de France. L'autre bibliothèque d'importance en Nouvelle-France est probablement celle du Conseil supérieur de Québec, dont Verrier a participé au développement dans le but notamment de pouvoir rendre disponible des ouvrages pour les élèves de ses leçons de droit. Le procureur général était également emprunteur à cette bibliothèque, comme en font foi des notes d'emprunts consultées par François Melançon<sup>140</sup>.

La bibliothèque de Verrier contient une grande variété d'ouvrages. Les livres de droit y occupent bien évidemment une place très importante, mais ils ne sont pas seuls.

---

<sup>136</sup> Annik Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, 403-405. L'échantillon concerne ceux qui ont dû faire faire un inventaire après décès, soit une minorité de la population et dont la somme des richesses est légèrement supérieure à la moyenne de la population entière.

<sup>137</sup> *Ibid.*, 205-211.

<sup>138</sup> Documents concernant Guillaume Verrier, P1000,S3,D2769. Il s'agit d'une transcription numérotée faite à partir de l'inventaire après-décès dont nous avons parlé au premier chapitre. Sont identifiés clairement 997 titres, dont une grande quantité avaient plusieurs volumes.

<sup>139</sup> Eric Wenzel, « "Afin que ceux qui aspirent aux charges de judicature puissent être instruits". Le procureur-général Verrier et la formation des officiers de justice en Nouvelle-France : Une adaptation juridique? » dans *Adapter le droit et rendre la justice aux colonies : Thémis outre-mer (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Eric Wenzel et Éric de Mari, dir. (Dijon : Université de Dijon, 2015), 71.

<sup>140</sup> François Melançon, « La bibliothèque du Conseil supérieur de Québec (1717-1760) : formation et contenu », *L'histoire du livre au Québec, de la Nouvelle-France au XX<sup>e</sup> siècle* 5, 2 (2005) : 287-289.

On trouve notamment beaucoup d'ouvrages d'histoire, que ce soit sur l'histoire des rois, sur la révolution d'Angleterre, la révolution de Pologne, l'histoire du théâtre français, ou encore « L'histoire des perruques »<sup>141</sup>. On trouve des ouvrages sur la faune, l'anatomie et « L'art d'élever des poulets ». Plusieurs livres religieux sont aussi présents, de même que des dictionnaires et grammaires en tout genre. Les grands auteurs des deux siècles précédents ne sont pas en reste, puisqu'on trouve des œuvres de Rabelais, Balzac, Voiture, Racine et La Fontaine. Même des philosophes des Lumières sont présents, notamment Voltaire, ou encore Montesquieu avec *L'Esprit des lois* et *Les lettres persanes*. Pour reprendre l'enjeu soulevé par Pardailhé-Galabrun, ce genre de collection est-il vraiment lié au prestige et au paraître ou est-il plutôt l'expression d'une volonté d'érudition de la part du procureur général du Conseil supérieur de la Nouvelle-France? Il m'apparaît évident que cet appétit pour les livres n'est pas artificiel. Verrier a baigné dans le milieu des avocats parisiens au sein duquel la collection d'ouvrages en grand nombre était monnaie courante. Une certaine pression sociale et un contexte professionnel particulier ont fait que la possession d'une bibliothèque d'envergure s'est imposée d'elle-même, mais il s'agit ici de mécanismes qui semblent surtout relever de l'inconscient et du positionnement social. Isolé loin de ses proches, il est normal que Verrier trouve un certain réconfort dans la lecture. Membre de l'élite, il assume pleinement son rôle d'intellectuel. Au lieu de nous demander si son intérêt est feint, il peut être pertinent de renverser la perspective et de voir Verrier comme un individu privilégié dont le statut social et les capacités intellectuelles lui permettent d'avoir accès au monde de l'écrit et à une littérature qui n'est pas pour tout le monde.

---

<sup>141</sup> Documents concernant Verrier, P1000,S3,D2769.

Les Mayaud sont encore une fois à l'avant-plan en ce qui concerne l'envoi de livres pour le procureur général, étant généralement en charge du ballot destiné à Verrier. Dès l'année 1729, M. Mayaud dit à son beau-frère que l'envoi de livres est pour le moment remis à l'année suivante pour privilégier des objets plus essentiels<sup>142</sup>. On retrouve quelques mentions de livres dans leurs lettres, mais surtout lorsque des ouvrages spécifiques n'ont pas été trouvés ou lorsqu'un livre en particulier est plutôt rare et dispendieux, comme cette nouvelle édition des lois civiles de Dumas à 24 livres<sup>143</sup>. Certains correspondants de Verrier utilisent souvent le ballot des Mayaud pour lui procurer des livres, comme en témoignent notamment les lettres de Monceaux où ce dernier l'informe des dernières parutions littéraires : « À l'égard des ouvrages nouveaux de littérature il ne s'est rien fait qui merite de vous estre envoyé. Il paroist neanmoins depuis deux mois une traduction nouvelle de Guichardin que les scavants estiment fort, si vous en estes curieux vous pourrés me charger du soin de vous l'envoyer l'année prochaine, et je feray porter ces livres chez Mr. Mayaud. »<sup>144</sup>. Les correspondants de Verrier savent qu'il cherche à acquérir de nouveaux livres et certains comme Monceaux le gardent informé de tout cela, lui donnent des conseils sur ce qui paraît et lui demandent son avis sur ce qu'il souhaiterait avoir. Monceaux lui parle également dans une lettre de 1738 d' « un nouveau livre de M. de Voltaire qui fait beaucoup de bruit dans Paris », soit *Éléments de la philosophie de Newton*, livre où le philosophe présente les différentes

---

<sup>142</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 14 mai 1729.

<sup>143</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 10 avril 1736.

<sup>144</sup> Monceaux, Paris, à Verrier, 4 avril 1744.

idées et théories d'Isaac Newton<sup>145</sup>. Il ne sait toutefois si l'ouvrage était paru au moment du départ du ballot pour Québec<sup>146</sup>.

Larcher, de son côté, envoie au procureur général plusieurs livres, lui joignant par exemple une liste dans une lettre datée de février 1744 et lui présentant les trois ouvrages qu'il n'a pas été en mesure de trouver pour lui<sup>147</sup>. M. Mayaud évoque un dictionnaire sur lequel il n'a pas pu mettre la main<sup>148</sup>, alors que la femme de ce dernier lui fait le récit de la bible que Verrier avait demandé qui a finalement été trouvée par l'Abbé Mouchy pour plus de 48 livres, prix qui a « fâché » Mme Mayaud, puisqu'elle considère que cette somme aurait « été bien utile ailleurs »<sup>149</sup>. Cet ouvrage, que M. Mayaud nous apprend comprendre seize volumes<sup>150</sup>, semble avoir déjà été mentionné dans une lettre de l'avocat envoyée l'année précédente (bien qu'il parle ici de vingt volumes). Il y disait alors qu'il était introuvable<sup>151</sup>, ce qui peut expliquer le prix élevé de ce qui a été trouvé l'année suivante. Évoluant au sein d'un milieu lettré, Verrier peut également de son côté participer activement à cet échange de livres, comme en témoigne ce brouillon de lettre écrite à l'abbé Joseph Gaillard daté du 12 août 1739 où il dit lui envoyer les deux livres qu'il lui avait déjà promis et la réponse de ce dernier qui remercie Verrier pour son envoi<sup>152</sup>. Les livres font partie intégrante de la vie de ces hommes de l'élite. Nous avons pu voir notamment avec les lettres de Jean-Christophe Marie de Monceaux que les discussions sur le sujet et les envois qui sont faits peuvent être très collés à l'actualité.

---

<sup>145</sup> Voltaire, *Éléments de la philosophie de Newton* (Crissier : FB éditions, 2015)

<sup>146</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 10 mai 1738.

<sup>147</sup> Larcher, Paris, 26 février 1744.

<sup>148</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 4 mai 1734.

<sup>149</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 21 mars 1734.

<sup>150</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, date non-visible (TL5,D4179-17).

<sup>151</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 9 avril 1733.

<sup>152</sup> Verrier, Québec, à l'abbé Joseph Gaillard, 12 août 1739; Abbé Joseph Gaillard à Verrier, 4 septembre 1739.

Les livres ne sont pas les seuls objets que Verrier envoie à certains de ses correspondants. En effet, les échanges ne sont pas à sens unique, mais sont plutôt donnant-donnant. Évidemment, avec les correspondants dont le niveau d'intimité est le plus élevé avec le procureur général, ce genre de transaction se fait tout naturellement et est imprégné d'une certaine affection. Verrier et les Mayaud ne réfléchissent probablement pas à une quelconque obligation lorsqu'ils procurent des effets à leur proche, mais il n'en demeure pas moins que l'échange se fait dans une démarche de réciprocité. D'ailleurs, cette relation d'interdépendance est caractéristique des relations familiales de l'époque. Cela fait partie de la définition des relations familiales retenue par Sarah Pearsall : « such relationships – or friendships – also implied a sense of reciprocal obligation, either in economic or sentimental terms, or both »<sup>153</sup>. Cette réciprocité se manifeste notamment dans les échanges atlantiques où les correspondants s'attendent à recevoir des lettres de leur proche, puisqu'ils en écrivent de leur côté. De la même manière, l'envoi d'objets se fait dans un échange mutuel qui semble aller de soi. Pour Sarah Pearsall, les liens de familiarité aident à la survie dans le monde atlantique<sup>154</sup>. Au-delà de l'aspect émotionnel, nous avons aperçu l'utilité des produits français demandés par Verrier (perruques, livres, encre, etc.). Les produits canadiens ne sont peut-être pas aussi essentiels à la famille et aux amis du procureur général, mais ils participent tout de même au maintien de relations d'intimité. Les échanges se poursuivent, la relation perdure et chacun continue de penser à l'autre et d'être touché de recevoir ses attentions. Mais qu'est-ce que Verrier envoie exactement de l'autre côté de l'océan?

---

<sup>153</sup> Sarah Pearsall, *op. cit.*, 28.

<sup>154</sup> *Ibid.*, 56.

Nous avons cité précédemment une lettre de M. Mayaud où ce dernier fait mention des « curiositez et raretez que tu nous avois annoncés ». Cette description n'est pas très précise, mais il fait mention, plus loin, de « figures de Sauvages » ou encore d'une ceinture dont il dit maintenant se servir pour sa robe de chambre<sup>155</sup>. Ces articles sont vraisemblablement produits par les gens de Wendake, situé à portée de Québec. Nous savons que les Wendats étaient présents au marché de Québec dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle (et peut-être avant) pour y vendre des produits de la chasse et de la pêche, ainsi que probablement de l'artisanat<sup>156</sup>. Verrier prendrait donc soin d'envoyer à ses proches des objets de son pays d'adoption, que ce soit pour leur offrir une attention et leur montrer qu'il pense à eux, ou leur fournir des « curiosités » locales. Les représentations de « Sauvages » semblent avoir intéressé ces Parisiens friands d'exotisme (les temps ne changent pas). Mayaud mentionne notamment que l'Abbé de la Tour, qui était jadis doyen du Chapitre de Québec, trouve que les figurines sont « fort ressemblantes pour l'attitude et les visages, mais pour les habillements, ils ne sont, selon luy, que de l'imagination des ouvriers »<sup>157</sup>. Mme Mayaud, dans une lettre datée du 17 avril de la même année (1733), se dit très contente de tous les objets et curiosités que son frère a pu envoyer, notamment la ceinture « dont Mr Mayaud s'est servy quasi tous l'hivert » et ces figurines qu'elle dit avoir pris d'affection. Elle dit se réjouir « de voir des Sauvages dans ce pays cy en attendant que je les aille voir chez eux »<sup>158</sup>.

Toutefois, l'objet envoyé par Verrier qui est le plus souvent mentionné dans ses échanges avec les Mayaud est sans contredit les peaux de martres. En effet, ces dernières

---

<sup>155</sup> Larcher, Paris, à Verrier, 9 mai 1744.

<sup>156</sup> Pour en savoir plus sur le sujet, voir Alain Beaulieu, Stéphanie Béreau et Jean Tanguay, *Les Wendats du Québec : Territoire, économie et identité, 1650-1930* (Québec : GID, 2013), 165-173.

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 17 avril 1733.

semblent être très recherchées par les Mayaud et par leurs amis de Paris. Ils semblent surtout profiter du fait que Verrier peut les avoir à prix beaucoup plus bas en les obtenant au Canada que lorsqu'ils tentent de les acheter à un marchand parisien. Madame Mayaud affirme d'ailleurs qu'elle n'aurait pas pu se « résoudre à y mettre le prix » si elle avait dû en acheter chez elle, bien qu'elle en avait « fort envie ». Elle remercie grandement Verrier de leur avoir envoyé plusieurs de ces peaux : « tu ne pouvois me faire un present qui me fit plus de plaisir »<sup>159</sup>. Les Mayaud ne sont toutefois pas les seuls à vouloir profiter de cette opportunité, en témoigne notamment une lettre datée du 2 mai 1730 où un certain Bobé Descloseaux rappelle à Verrier une promesse qu'il lui aurait faite de lui envoyer six peaux de martres (peaux qu'il compte, bien entendu, lui rembourser), ce qui plairait beaucoup à sa femme<sup>160</sup>. Les Mayaud s'occupent également de leur côté de distribuer des peaux à certains de leurs proches. Ce cadeau si précieux et si apprécié en 1730 ou 1731 semble toutefois l'être un peu moins quelques années plus tard. Mme Mayaud dit en effet dans une lettre de 1735 qu'elle n'en a plus besoin et que Verrier n'a pas à se donner autant de mal pour leur en envoyer chaque année<sup>161</sup>. Son ton se veut encore plus insistant dans une lettre écrite deux ans plus tard où elle lui dit : « nous sommes en martres au mieux, ma fille meme en a un manchon et de quoy luy faire une palatine ainsi qu'il n'en soit plus question je te prie »<sup>162</sup>. Elle le prie dans la même lettre de cesser également d'envoyer des « baumes sucrer », puisque la petite famille Mayaud ne s'en sert que pour soulager les symptômes du rhume, ce qui fait qu'ils en ont encore beaucoup en leur possession. Simple politesse pour épargner du travail inutile à son frère

---

<sup>159</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 26 janvier 1731.

<sup>160</sup> Bobé Descloseaux à Verrier, 2 mai 1730. Il s'agit probablement de Jean-Baptiste Claude, qui sera commissaire ordonnateur en Louisiane à partir de 1740.

<sup>161</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 22 mars 1735.

<sup>162</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 17 février 1737.

ou irritation sincère face à une abondance d'objets inutiles? La vérité est probablement entre les deux, mais il semblerait que Verrier ait compris le message, puisqu'il ne sera plus question de martres dans aucune lettre des années suivantes.

Cela conclut le tour d'horizon des objets matériels qui voyagent avec les lettres. Toutefois, il nous reste dans ce sous-chapitre à aborder un dernier élément, immatériel celui-ci, soit les services qui sont demandés et rendus à travers l'Atlantique. Louis-Guillaume Verrier, occupant un poste aussi important dans l'administration coloniale que celui de procureur général au Conseil supérieur de la Nouvelle-France, reçoit des lettres de gens souhaitant obtenir un coup de main pour une chose ou une autre. On trouve notamment des personnes souhaitant aider un membre de leur famille à bien s'installer en Nouvelle-France, comme c'est le cas du Sieur A. Gaudin, secrétaire du roi à Paris, qui demande à Verrier d'acquérir une maison à Québec pour son neveu. Ce dernier est au Canada, mais ne peut revenir en France, puisqu'il y aurait mené une trop mauvaise vie. Il lui envoie notamment des louis d'or par un ballot des Mayaud, en plus de vêtements pour son neveu et autres procurations pour que Verrier s'occupe de l'argent à gérer<sup>163</sup>. Un brouillon de réponse de Verrier nous montre qu'il s'est bien acquitté de cette tâche<sup>164</sup>. Mme Dulaurent, de son côté, demande à Verrier d'aider son fils à se trouver un bon emploi<sup>165</sup>. Le Sieur Narbonne demande également à Verrier d'aider son fils dans son établissement dans la colonie. Nous avons également des lettres dudit fils qui demande à

---

<sup>163</sup> Gaudin, Paris, à Verrier, 2 avril 1733.

<sup>164</sup> Verrier, Québec, à Gaudin, 7 octobre 1734.

<sup>165</sup> Dulaurent, Paris, à Verrier, 12 mars 1734.

Verrier de plaider sa cause auprès de son père pour que ce dernier lui envoie plus d'argent<sup>166</sup>!

D'autres correspondants peuvent de leur côté demander des services liés à des affaires terriennes ou à des questions d'héritage et souhaitent profiter de la position influente de Verrier en tant que procureur général du Conseil supérieur pour mettre les chances de leur côté. Monsieur Prévost, avocat à Paris, demande notamment l'aide de Verrier pour aider un de ses amis à reprendre ses droits sur une succession dont se seraient accaparées ses neveux vivant au Canada<sup>167</sup>. Vingt ans plus tard, dans un cas similaire qui semble inversé, Mlle de la Potherie demande que soit rendue justice pour ses neveux dans la succession de M. de Saint-Ours<sup>168</sup>. Mme de Thiersant demande de son côté à Verrier de l'aider à prendre le contrôle de ses possessions au Canada, puisqu'il semblerait qu'on ait profité de son absence à ses dépens<sup>169</sup>. Pour beaucoup de ces correspondants, nous n'avons pas d'autres lettres de leur part que celles où ils demandent l'aide de Verrier. Monsieur Prévost a écrit une autre lettre où il discute d'un tout autre sujet, mais il est l'exception dans le lot. Est-ce simplement une question de conservation des sources jusqu'à aujourd'hui? Il est toutefois évident que plusieurs de ces individus ne connaissaient pas directement Verrier avant de lui écrire pour la première fois. Peut-être certains l'ont-ils rencontré dans une soirée à Paris ou ont déjà échangé avec lui par le passé à une époque qui n'est pas couverte par notre échantillon. Verrier peut être l'ami d'un ami, comme il peut tout simplement être le procureur général à qui il est pertinent de s'adresser pour obtenir des résultats.

---

<sup>166</sup> Narbonne, Versailles, à Verrier, 18 avril 1730; Narbonne fils, Québec, à Verrier, 9 septembre 1730.

<sup>167</sup> Prévost, Paris, à Verrier, 9 mai 1733.

<sup>168</sup> Potherie, Paris, à Verrier, 15 novembre 1753.

<sup>169</sup> Frère Étienne Piscot à Verrier, 24 avril 1731.

Toutefois, le cas qui est le plus important et le plus intéressant dans la question des services qui se transigent à travers l'Atlantique est peut-être celui de Claude Danré de Blanzzy<sup>170</sup>. Ce dernier a déjà été mentionné au chapitre précédent dans le tableau des correspondants dont le plus de lettres a subsisté. Nous entendons parler de lui pour la première fois dans une lettre de Mme Mayaud datée du 11 mai 1736 : « On fait passer cette année en Canada le fils de Mme Danré sœur comme tu sçai de Mme Verrier. J'ay fait en sorte que l'on fixa son sejour a montreal quoiqu'il eut grande envie que ce fut a quebec ; dans la crainte qu'il ne te fatigua. »<sup>171</sup>. Elle dit à son frère de se méfier du personnage, lui que sa famille souhaitait envoyer dans la colonie afin d'éviter de la déshonorer<sup>172</sup>. Malgré tout cela, elle lui demande tout de même de l'aider à se faire une place au sein de la colonie si c'est possible. Toutefois, les craintes qu'elle avait formulées semblent avoir été fondées, puisqu'elle écrit une réponse catastrophée à Verrier en décembre de la même année, probablement après avoir reçu la lettre de son frère. Il semblerait que l'individu ait tenté de se faire passer pour le neveu de Verrier et semble avoir tenté de faire croire au procureur général que tous ses neveux allaient venir le rejoindre et qu'il devrait s'occuper d'eux. À en croire la consternation de Mme Mayaud dans sa lettre, il semblerait bien que Verrier ait été irrité ou affecté par la situation. Tous les détails de l'histoire sont difficiles à saisir sans la lettre écrite précédemment par Verrier, mais Mme Mayaud tente de rassurer son frère en lui disant que son mari et elle

---

<sup>170</sup> La plupart des lettres qui concernent ce personnage ont été publiées dans Joseph-Edmond Roy, « Des Fils de Famille envoyés au Canada », *Mémoires de la Société royale du Canada*. Deuxième série. Tome VII. Section I (1901) : 15-21.

<sup>171</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 11 mai 1736.

<sup>172</sup> Voir l'ouvrage de Josianne Paul pour en savoir plus sur ces fils de famille exilés en Nouvelle-France. Danré de Blanzzy serait une exception, puisque la plupart des jeunes hommes s'étant retrouvé dans la même situation ne pouvait pas bénéficier de l'apport d'un réseau de connaissances au sein de la colonie. Josianne Paul, *Exilés au nom du roi : Les fils de famille et les faux-sauniers en Nouvelle-France. 1723-1749* (Québec : Septentrion, 2008), 82.

comptent bien faire en sorte que Verrier n'ait pas d'ennuis avec le bureau de la Marine suite à cet incident<sup>173</sup>.

Verrier reçoit au mois de juin suivant (1737) une lettre de Morillon Danré, la mère de Danré de Blanzly, qui s'excuse du comportement de son fils et demande tout de même à Verrier d'accorder sa protection à ce dernier. Elle le prie également de l'informer par rapport à son comportement<sup>174</sup>. Claude Danré de Blanzly écrit au procureur général le mois suivant. Comme la lettre est toute effacée et illisible, il est impossible de savoir s'il y formule des excuses, ou si encore elles ont été rendues en personne plus tôt, toujours est-il qu'il demande quelques mois plus tard l'aide de Verrier pour obtenir la place de remplaçant d'un notaire décédé la semaine précédente<sup>175</sup>. Visiblement, l'aide de Verrier a porté ses fruits, puisqu'il remercie ce dernier de l'avoir aidé à obtenir le poste dans une lettre de mars 1738<sup>176</sup>. Certes, les lettres de Danré de Blanzly étaient écrites de Montréal, mais en joignant cette situation plus locale avec la première lettre de Mme Mayaud et les attentes de la famille Danré, notamment la mère Morillon, toute cette histoire prend une allure très atlantique où les délais de communication ont causé dans un premier temps magouille et malentendu. Danré de Blanzly continuera d'ailleurs de demander de l'aide à Verrier et Morillon Danré de demander la protection de Verrier pour son fils. Ce dernier semble s'être quelque peu assagi, puisque Morillon Danré, dans une lettre de 1743, se réjouit de la bonne conduite de son fils suite au rapport que lui en a fait Verrier<sup>177</sup>. Il sera d'ailleurs l'un des derniers correspondants du procureur général dont les documents nous

---

<sup>173</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 28 décembre 1736.

<sup>174</sup> Morillon Danré à Verrier, 16 mai 1737.

<sup>175</sup> Danré de Blanzly à Verrier, 19 juin 1737 et décembre 1737.

<sup>176</sup> *Id.* à Verrier, 26 mars 1738.

<sup>177</sup> Morillon Danré, Vendôme, à Verrier, 19 mai 1743.

sont parvenus, puisque nous avons une lettre qu'il a écrite le 20 juillet 1756<sup>178</sup>. Notaire royal dans la juridiction royale de Montréal, il est un personnage important des dernières décennies de la colonie, du moins au sein du monde notarial et judiciaire. Decroix, Gilles et Morin en parlent comme du « notaire le plus important de la cité »<sup>179</sup>. Il a aussi occupé divers postes, comme celui de juge dans la seigneurie de Boucherville ou greffier à la juridiction de Montréal à partir de 1744<sup>180</sup>. À l'origine de toute cette histoire et de cette carrière impressionnante se situe un simple service demandé par une parente à Louis-Guillaume Verrier : un service donné en marge des lettres.

### 2.3 Ce qu'on se dit dans les lettres

« One's health, one's letters, and the person entrusted with receiving and forwarding letters »<sup>181</sup>. Après avoir exploré la façon dont les lettres transitent et les objets et services qui s'échangent en marge de ces communications, il convient maintenant de plonger plus directement au sein des écrits. Nous tenterons de regarder le contenu de chaque lettre de façon plus globale afin de dresser un portrait des sujets qui sont abordés en fonction des différents correspondants. La citation qui ouvre ce paragraphe est de Konstantin Dierks et sert à énumérer les sujets apparemment les plus essentiels au sein des lettres qui s'échangent entre l'Amérique anglaise et la mère patrie. Ces sujets ont leur importance au sein des lettres de notre corpus, mais ils sont loin de couvrir l'ensemble de ce qui est abordé par les correspondants. Surtout, les autres sujets abordés peuvent venir occuper une place beaucoup plus importante, ne serait-ce simplement qu'en termes de volume de

---

<sup>178</sup> Danré de Blanzly à Verrier, 20 juillet 1756.

<sup>179</sup> Arnaud Decroix, David Gilles et Michel Morin, *op. cit.* 200.

<sup>180</sup> *Ibid.*, 208.

<sup>181</sup> Konstantin Dierks, *op. cit.*, 107.

texte. Comme nous le verrons, les correspondants les plus proches de Verrier passent par exemple beaucoup plus de temps à discuter de nouvelles familiales qu'à mentionner comment la lettre se rendra à destination. Cette dernière information n'est d'ailleurs pas systématique.

Il est difficile d'étudier tous nos documents de la même façon, étant donné l'aspect un peu aléatoire de l'échantillon que nous avons à notre disposition. Certains correspondants dont nous n'avons que quelques lettres (voire seulement une) n'en ont probablement pas envoyé d'autres, alors que certains entretenaient visiblement une correspondance beaucoup plus importante avec Verrier. Cette occurrence survient surtout après 1739. Nous avons déjà souligné que les années 1729 à 1739 sont de loin les plus fertiles au sein de notre corpus. Nous avons, par exemple, une lettre datée du 13 mars 1757 écrite par la nièce de Verrier et un certain Monsieur Filleau, son mari<sup>182</sup>. Or, étant donné le ton affectueux adopté par la jeune femme, il apparaît presque impossible que cette lettre soit la seule qu'elle ait écrite à son oncle. Étant la fille du couple Mayaud – les correspondants les plus importants du procureur général – sa proximité avec Verrier ne fait pas de doute. Toutefois elle n'a eu l'âge de correspondre qu'au cours des années où les documents n'ont mystérieusement pas été conservés. Cela fait qu'elle n'apparaît qu'une seule fois dans notre corpus avec cette lettre écrite conjointement avec son mari à peine plus d'un an avant la mort de Verrier. La partie écrite par Madame Filleau Mayaud a d'ailleurs été quelque peu effacée par le passage des années, ce qui fait que les traces la concernant sont assez minces. Nous y reviendrons au chapitre suivant.

Nous avons mentionné dans la section précédente tout ce qui avait trait aux services demandés à Louis-Guillaume Verrier par des personnes très peu ou pas du tout liées au

---

<sup>182</sup> Filleau et Mlle Mayaud, Poitiers, à Verrier, 13 mars 1757.

procureur général. Les lettres envoyées par ces personnes ne sont généralement pas très longues et n'abordent pas d'autre sujet que celui du service demandé. En fait, plus l'individu a des liens avec Verrier, plus la demande est accompagnée de propos plus généraux qui abordent d'autres sujets que celui de la demande. On peut revenir sur les lettres qui ont été étudiées à la section précédente. Mme de Thiersant et Mlle de la Potherie écrivaient respectivement de Lorient et de Paris pour réclamer chacune l'aide du procureur général dans une affaire de succession en Nouvelle-France. La lettre de Mme de Thiersant est unique et n'aborde aucun autre sujet que celui pour lequel elle réclame de l'aide<sup>183</sup>. La situation est similaire pour Mlle de la Potherie, bien que dans son cas nous ayons deux lettres écrites de sa main<sup>184</sup>. Pas d'échange de mondanités, ni de questions ou souhaits sur la vie personnelle de Verrier. Visiblement, les correspondants ne se connaissent pas ou très peu. Les commentaires en début de lettre que Mme Thiersant fait par rapport à Verrier sont liés à sa vie professionnelle et servent à invoquer son sens du devoir pour réclamer son aide : « Vous voulez bien que je madresse à vous avec confiance, connoissant votre zelle et votre activité a deffendre les droits de labscent, et des mineurs »<sup>185</sup>.

À l'inverse, Monsieur Prévost, que nous avons aussi déjà mentionné puisqu'il demandait à son tour l'aide de Verrier dans une autre histoire de succession, aborde bien d'autres sujets au sein des lettres qu'il envoie au procureur général du Conseil supérieur de Québec. Avocat de Paris, il est fort probable qu'il ait déjà rencontré Verrier lorsque ce dernier était en France et il dit lui écrire pour, entre autres, « renouveler l'attachement

---

<sup>183</sup> Thiersant, Lorient, à Verrier, 24 mai 1739.

<sup>184</sup> Écrites de Paris le 23 octobre et le 15 novembre 1733.

<sup>185</sup> Thiersant, *op. cit.*

respectueux dont [il a] taché de [lui] donner des marques »<sup>186</sup>. Bien que la lettre qu'il adresse à Verrier en mai 1733 soit la première que nous ayons de lui, il se peut qu'il en ait écrit d'autres précédemment. Des formules d'amitié sont présentes en début de lettre, semblant servir surtout à mettre Verrier dans de bonnes dispositions avant que la requête ne soit clairement formulée. Toutefois, nous avons également une lettre du même interlocuteur datée du 15 mars 1738, soit cinq ans plus tard, où ce dernier répond à une communication précédente du procureur général et aborde toutes sortes de sujets, donnant par exemple des nouvelles du Parlement de Paris<sup>187</sup>. Verrier et Prévost ne sont probablement pas les meilleurs amis du monde, mais le niveau d'intimité entre les deux individus est visiblement supérieur à celui qu'on peut retrouver avec les Thiersant et Potherie que nous avons citées précédemment. On remarque donc une évolution dans la variété des sujets abordés en fonction du degré d'intimité des correspondants, ce qu'on peut remarquer même dans une lettre ayant pour but principal de réclamer un service.

D'autres interlocuteurs de Verrier semblent avoir une relation de vague amitié avec ce dernier, notamment un certain Huel. Ce dernier utilise l'expression « notre ancienne amitié » pour décrire son lien avec Verrier en émettant le souhait que la séparation et la distance n'y mettent pas fin<sup>188</sup>. Les sujets qu'il aborde au sein de sa lettre sont plutôt variés, puisqu'il donne des nouvelles de France et en demande de la part de Verrier sur le Canada et sur sa situation. Toutefois, dans les trois lettres que nous possédons de lui, les échanges mondains semblent presque servir à enrober une demande plus concrète. Par exemple, dans sa lettre datée de 1730, il demande à Verrier de lui envoyer des peaux de

---

<sup>186</sup> Prévost, Paris, à Verrier, 9 mai 1733.

<sup>187</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 15 mars 1738.

<sup>188</sup> Huel, Paris, à Verrier, 4 mars 1730

martres. Cette demande semble teintée d'un reproche, puisqu'il dit avoir déjà fait cette demande à Verrier avant son départ pour la Nouvelle-France.

Nous avons identifié plus tôt des correspondants de Verrier que nous avons qualifiés de *relais* (bien qu'Harrison parle plutôt d'*agents*<sup>189</sup>), puisqu'ils vivent près des ports de la côte ouest de la France et servent surtout d'intermédiaires entre Verrier et les Mayaud, notamment pour l'envoi des ballots. Certains de ces agents communiquent surtout des informations pratiques au sein de leur lettre : le navire sur lequel le paquet est embarqué, la personne qui porte le paquet, la date du départ, peut-être certaines informations additionnelles sur la provenance ou peut-être le coût. C'est notamment le cas de Damours de Freneuse, dont la seule lettre fait à peine huit lignes de texte<sup>190</sup>. Il commence avec une simple formule : « Je lhonneur de vous assure de mes respect et vous soites une parfaite santé » avant d'indiquer qu'il a remis « deux petite boistes » pour Verrier entre les mains de quelqu'un qui les apportera directement à Québec. Un autre correspondant dont nous n'avons qu'une seule lettre et qui signe sous le nom de « Heaujon fils » aborde avec Verrier des questions d'expédition. Il se réjouit que Verrier ait reçu ce qu'il lui avait fait parvenir par le *Saint Antoine de Cherbourg*, bien qu'il aurait préféré lui envoyer plus tôt par le *Saint Jean de Dieppe*. Le fait de passer par cet intermédiaire semble temporaire, puisque Heaujon dit que Verrier fait bien de lui faire confiance pour l'envoi de paquets « tant que la guerre durera a La Rochelle »<sup>191</sup>.

D'autres individus servant de relais abordent toutefois beaucoup plus de sujets dans leurs lettres. C'est notamment le cas du Sieur Pamier, qui semble assez mobile, puisque certaines de ses lettres proviennent de La Rochelle et d'autres de Bordeaux et qu'il fait

---

<sup>189</sup> Harrison, *op. cit.*, 72.

<sup>190</sup> Damours de Feneuse, La Rochelle, à Verrier, 2 juin 1738.

<sup>191</sup> Heaujon fils, Bordeaux, à Verrier, 15 mars 1745.

mention à quelques reprises de ses voyages à Paris. Il sert de relais pour les ballots destinés à Louis-Guillaume Verrier et ses lettres servent notamment à faire rapport des différentes expéditions. Dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 1735, il indique les deux ballots qu'il a chargés pour Verrier sur la *Vierge de grâce*<sup>192</sup>. Il joint d'ailleurs un compte de ce qu'il a payé pour le procureur général et la lettre qu'il avait précédemment envoyée à Monsieur Mayaud sur le même sujet après avoir chargé les ballots sur le navire. Dans la lettre écrite à Verrier, Pamier lui parle notamment de l'amitié qui unit les deux correspondants et regrette de ne pouvoir passer à Québec cette année-là, alors qu'il dit qu'il aurait bien aimé le faire pour notamment aller voir Verrier chez lui : « ma peine est grande de ce que je suis privé d'avoir lavantage cette année de vous assurer de vive voix de mon tres humble respect ». Il parle aussi de ses rencontres futures ou passées avec les Mayaud, que ce soit dans cette lettre ou dans celle datée du 12 mai 1736 où il dit avoir été reçu chez les Mayaud « le plus galamant du monde »<sup>193</sup>. Il mentionne qu'ils ont trinqué plusieurs fois, notamment à la santé de Verrier. Il prend aussi bien sûr la peine d'indiquer que le ballot pour Verrier a été chargé sur le *Comte de Noailles* commandé par le capitaine Lafargue. Informations pratiques sur le rôle de relais joué par Pamier côtoient échanges amicaux et anecdotes personnelles liées à des proches communs. Pamier écrirait-il à Verrier s'il n'avait pas ce rôle d'intermédiaire dans la transmission des ballots? Il est difficile de le dire, mais il n'en demeure pas moins que les deux individus ont des sujets de discussion communs qui dépassent le simple arrangement postal. Chaque lettre envoyée par Pamier à Verrier est prétexte à lui parler de sa famille restée en

---

<sup>192</sup> Sieur Pamier, La Rochelle, à Verrier, 1<sup>er</sup> juin 1735.

<sup>193</sup> Sieur Pamier, Bordeaux, à Verrier, 12 mai 1736.

France et de lui témoigner son amitié; quitte à lui faire croire à un voyage vers Québec de sa part qui ne semble jamais arriver...

Parmi les autres correspondants, il y a ceux qui écrivent de Versailles et qui, au plus près des hautes instances du gouvernement de la France, fournissent à Verrier des informations provenant des coulisses du pouvoir. Les lettres envoyées par ces correspondants peuvent notamment porter sur les demandes de gratification ou d'augmentation d'appointements formulées fréquemment par Verrier. Salmon, conseiller général de la Marine, écrit par exemple dans une lettre datée du 27 mai 1731 que le travail effectué par Verrier a été jugé « excellent », mais qu'il n'y a pas encore eu de décision par rapport à la gratification du procureur général, étant donné que la vérification des minutiers d'autres notaires sont censées arriver dans un prochain vaisseau<sup>194</sup>. Ces informations au sujet de l'appréciation du travail de Verrier peuvent aussi être accompagnées de comptes rendus de diverses décisions prises à Versailles, notamment concernant l'administration coloniale. Bobé Descloseaux, dans une lettre datée de 1729, lui parle des nombreuses nominations faites pour le Canada, par exemple le contrôleur de la Marine à Rochefort qui devient commissaire ordonnateur au Canada (il s'agit de l'intendant Gilles Hocquart) ou du remplacement de Lanouiller Boisclerc par « Mr Varin »<sup>195</sup>. Le point de vue du ministre Maurepas sur le travail de Verrier est toutefois l'élément qui revient le plus souvent et qui est commun à presque toutes les lettres en provenance de Versailles. Pierre-Arnaud de Laporte, premier commis du bureau colonial au ministère de la Marine, se fait même le porte-parole du ministre pour

---

<sup>194</sup> Salmon, Versailles, à Verrier, 27 mai 1731.

<sup>195</sup> Bobé Descloseaux, Versailles, à Verrier, 1<sup>er</sup> juin 1729. Il s'agit de Jean-Victor Varin de La Marre, voir André Lachance, « Varrin de la Marre, Jean-Victor ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, (Presses de l'Université Laval / University of Toronto Press, 1980), page consultée le 21 octobre 2020, [http://www.biographi.ca/fr/bio/varin\\_de\\_la\\_marre\\_jean\\_victor\\_4F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/varin_de_la_marre_jean_victor_4F.html).

complimenter le procureur général sur les leçons de droit qu'il donne à ses élèves à Québec<sup>196</sup>. Pierre de Forcade, commis au ministère de la Marine, adopte une posture semblable dans une lettre datée de 1735, expliquant les raisons pourquoi Verrier n'obtiendra pas de gratification cette année-là<sup>197</sup>. Il mentionne que « la situation des affaires » ne permet pas de faire une aussi grande dépense en l'honneur du procureur général. Il glisse toutefois que le ministre sera heureux de récompenser Verrier une fois que ce dernier aura terminé son travail sur le papier terrier (pour rappel, ce travail se sera finalement étendu de 1732 à 1740, sans compter les volumes supplémentaires dans les années suivantes).

Ce genre de lettre permet en quelque sorte d'exprimer de façon plus personnelle les décisions de Versailles communiquées par la correspondance officielle, qui est beaucoup plus aride. Cela nous permet de plus de remarquer que Verrier est assez près de ce milieu, puisque Laporte, bien que défendant le point de vue du ministre, exprime certaines formules d'amitié, disant notamment qu'il veut aider son correspondant : « j'y feray avec plaisir tout ce qui pourra dependre de moy »<sup>198</sup>. D'ailleurs, le commis est cité dans quelques lettres de Monsieur Mayaud, le beau-frère de Verrier. Laporte est en communication avec les Mayaud, ces derniers le mentionnant par exemple pour parler d'une place réservée aux paquets de Verrier sur le vaisseau du roi, ou encore eux aussi pour parler des pronostics concernant la gratification qui sera attribuée ou non au procureur général<sup>199</sup>. D'ailleurs, dans une autre lettre de la même année, M. Mayaud annonce à Verrier qu'il recevra finalement 1000 livres et qu'il devrait remercier pour cela

---

<sup>196</sup> Laporte, *op. cit.*

<sup>197</sup> Pierre de Forcade, Versailles, à Verrier, 3 septembre 1735.

<sup>198</sup> Laporte, *op. cit.*

<sup>199</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 9 avril 1733.

« Delivry » et « Delaporte » : « je crois qu'une douzaine de martres ne seroient pas mal placées »<sup>200</sup>. Laporte ne s'exprime donc pas en paroles vaines lorsqu'il dit à Verrier qu'il l'aidera à obtenir gratification pour son travail : son influence peut être réelle. Premier commis du bureau colonial au ministère de la Marine de 1738 à 1758, Pierre-Arnaud de Laporte faisait déjà partie de l'administration navale depuis 1731 et son ascension ne fera que s'accélérer au fil des années<sup>201</sup>. Bobé Descloseaux, de son côté, semble avoir un pouvoir moins important que celui de Laporte, mais les informations qu'il donne à son interlocuteur au Canada et que nous avons déjà citées sont bien pertinentes. Les autres sujets abordés au sein de sa lettre de 1729 peuvent laisser croire à une belle amitié entre les deux hommes. Descloseaux appelle Verrier son « cher amy » et donne des nouvelles des proches du nouveau procureur général, dont son ancien voisin à Paris<sup>202</sup>.

Terminons ce deuxième chapitre en nous penchant sur ceux que nous avons déjà identifiés au chapitre précédent comme les sept principaux correspondants de Louis-Guillaume Verrier (Tableau 2). Nous commençons donc avec celui qui est de loin l'auteur dont nous avons la plus grande quantité de lettres au sein de notre corpus : Barthélémy-René Mayaud, beau-frère du procureur général.

Barthélémy-René Mayaud écrit plusieurs lettres chaque année à Louis-Guillaume Verrier, pour une moyenne de 11,33 pages par an (voir Tableau 2), sans compter la contribution qu'il fait à certaines lettres écrites par sa femme. En excluant Esqueville, dont nous avons les lettres sur un laps de temps plus réduit, il s'agit de la moyenne la plus

---

<sup>200</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 17 main 1733.

<sup>201</sup> Pour plus de détails, voir James Pritchard, *Louis XV's Navy, 1748-1762 : A Study of Organization and Administration* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1987), 26.

<sup>202</sup> Bobé Descloseaux, Versailles, à Verrier, 1<sup>er</sup> juin 1729.

élevée de tous les correspondants principaux de Verrier. La gamme des sujets abordés est donc très vaste. Si nous devons faire de grands regroupements, nous diviserions les différents sujets en trois grandes catégories. La première catégorie est ce qui concerne l'envoi et la réception de lettres et d'objets. Les deux autres catégories sont les nouvelles et tout ce qui touche les rapports personnels entre les deux hommes. Nul besoin de s'étendre sur le premier regroupement, puisque nous l'avons déjà abordé en long et en large plus tôt dans ce chapitre. Mayaud consacre de bonnes parties de ses missives à parler des lettres qu'il a reçues de Verrier et de celles que sa femme et lui lui ont envoyées, tout comme les ballots qu'ils envoient au procureur général, leur contenu et le navire sur lequel ils sont embarqués. Il convient toutefois de se pencher un peu plus sur la deuxième catégorie, soit celle des nouvelles. Les nouvelles qui sont communiquées par Barthélémy-René Mayaud peuvent être divisées, encore une fois, en deux groupes. On retrouve d'abord les nouvelles concernant la famille et l'entourage, puis les nouvelles de la société. L'avocat parisien fera donc souvent le récit des morts, mariages et naissances dans la famille et parmi les amis proches. Il en profite pour mentionner si des proches sont passés à leur maison récemment et s'applique à transmettre leurs souhaits à Verrier ou à signaler au procureur général qu'il n'est pas oublié lors de ces rencontres : « nous avons bu deux fois ensemble à ta santé »<sup>203</sup>. Ces comptes rendus sont toutefois accompagnés de nouvelles à plus grande portée, comprenant notamment le récit de grands événements liés à la guerre. Par exemple, dans une lettre datée du 20 mars 1734, en pleine guerre de succession de Pologne, Mayaud fait état des préparatifs de guerre qui ont lieu, certains soldats partant pour l'Allemagne et d'autres pour l'Italie. Il mentionne

---

<sup>203</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 22 janvier 1736.

aussi une bataille ayant eu lieu en Pologne « ou l'on dit qu'il y a eu 8000 Saxons faits ou prisonniers par l'armée du roy Stanislas »<sup>204</sup>.

À ces récits d'événements guerriers viennent s'ajouter des histoires de naissances et de morts au sein de la haute noblesse, que ce soit chez les ducs et les comtes, ou encore même directement au sein de la petite famille royale. Généralement regroupées au sein du même paragraphe, ces informations familiales sur l'aristocratie rappellent étrangement le même genre d'informations données sur les proches des Mayaud, comme si les deux mondes se confondaient presque, celui des amis et de la famille élargie, comme celui des dirigeants du royaume. Monsieur Mayaud apprend notamment à son beau-frère la naissance de « Ma<sup>de</sup> Sixieme », une des nombreuses filles de Louis XV, survenue « trois ou quatre jours », avant l'écriture de la lettre<sup>205</sup>. Soulignons finalement la présence de nouvelles qui touchent la vie professionnelle de Mayaud, soit des récits de procès qu'il fournit à Verrier, des nouvelles sur sa situation professionnelle ou encore des grands événements qui surviennent au Parlement ou parmi ses collègues comme la crise qui a lieu en 1730 et 1731 où les avocats ont notamment fait la grève et dont Mayaud parle abondamment dans ses lettres de cette période<sup>206</sup>.

Cette question de la transmission des nouvelles a intéressé quelques historiens de l'Atlantique. Nous avons mentionné, au chapitre précédent, Kenneth J. Banks qui en a fait l'étude d'un point de vue plus global, mais plusieurs historiens de l'Atlantique anglais s'y sont intéressés à l'échelle de l'individu. La situation est toutefois assez différente, puisque la Nouvelle-Angleterre dispose de l'imprimerie et peut donc publier

---

<sup>204</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 20 mars 1734.

<sup>205</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 20 mai 1736.

<sup>206</sup> Voir à ce sujet David A. Bell, « Des stratégies d'opposition sous Louis XV : l'affaire des Avocats, 1730-31 », *Histoire, économie et société* 9, 4 (1990) : 567-590.

ses propres journaux et diffuser les dernières nouvelles de façon massive. Dès 1704, le *Boston News-Letter* diffuse les nouvelles d’outre-mer. Une vingtaine d’années plus tôt, la *London Gazette* avait carrément été réimprimée en Nouvelle-Angleterre au moment de la mort du roi Charles II<sup>207</sup>. Sans imprimerie, le Canada ne produisait pas de journaux locaux, mais nous avons vu plus tôt que M. Mayaud et d’autres correspondants faisaient parvenir à Verrier des gazettes de France afin de l’informer des dernières nouvelles. Ces envois n’éliminent toutefois pas les nouvelles données directement au sein des lettres, ce qui avait déjà été soulevé du côté anglais : « A letter from a trusted correspondent might be considered more reliable than a newspaper report »<sup>208</sup>. Au-delà de la question de la fiabilité de la nouvelle se trouve toutefois surtout l’aspect personnalisé de l’échange épistolaire. Lorsque Barthélémy-René Mayaud annonce à son beau-frère la signature de l’armistice qui fait cesser les hostilités lors de la guerre de Succession de Pologne<sup>209</sup>, il ne fait pas que transmettre une information de la plus haute importance. Grâce à leur échange épistolaire, il entretient une conversation avec Verrier et quoi de plus naturel lors d’une conversation que d’aborder un sujet aussi important que celui-ci? Le procureur général est probablement content que son beau-frère l’informe lui-même de la nouvelle, plutôt que de lire froidement l’information rapporté au sein d’un journal imprimé.

La dernière catégorie de sujets abordés concerne les rapports personnels entre les deux correspondants. Nous regroupons au sein de cette catégorie tous les moments restants où Mayaud parle directement de son beau-frère, que ce soit pour le féliciter de sa relation d’amitié avec l’intendant Hocquart, pour lui demander des nouvelles du Canada et de sa vie personnelle et professionnelle là-bas, pour lui souhaiter des vœux de bonne

---

<sup>207</sup> David Cressy, *op. cit.*, 261.

<sup>208</sup> Rebecca Earle, *op. cit.*, 4.

<sup>209</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 22 janvier 1736.

année ou de garder une bonne santé, ou encore pour l'informer de l'état de sa possible gratification. Nous incluons aussi les moments où Mayaud fait part à Verrier d'événements plus personnels, comme par exemple les maladies que lui ou sa femme ont subi ou la naissance ou la mort d'un de leurs enfants. Ce partage de moments intimes s'additionne aux passages où l'avocat parisien souhaite le meilleur à son beau-frère et ami. Bien que nous n'ayons aucune lettre de Verrier pour le vérifier, nous pouvons deviner que ces souhaits étaient réciproques, malgré la distance physique et temporelle qui séparait les deux hommes. Les formules d'affection employées par l'avocat à la clôture de ses lettres sont souvent très touchantes et éloquentes à cet égard, comme celle-ci : « adieu mon très cher frere, aime nous toujours et sois persuadé que je seray toute ma vie avec un veritable et sincere attachement entièrement a toy, Mayaud »<sup>210</sup>.

Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud est la deuxième correspondante la plus prolifique de notre corpus. Comme son nom de famille composé peut le laisser deviner, il s'agit de la sœur de Louis-Guillaume Verrier et de la femme de Barthélémy-René Mayaud. Ses lettres et celles de son mari sont fortement liées, les deux employant par exemple souvent le « nous » qui peut laisser entendre que les propos de l'un correspondent aussi aux propos de l'autre, ou du moins que le point de vue et les intérêts sont souvent communs au couple. Certaines lettres de la femme se terminent par un mot du mari et, plus rarement, une lettre du mari se termine par un court message de la femme. Ce chevauchement est toutefois loin d'être systématique et est toujours bien indiqué. La calligraphie des deux Mayaud est si différente qu'il est impossible de se tromper sur celui ou celle qui a écrit le message. De plus, les sujets abordés par l'un ou l'autre peuvent être

---

<sup>210</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 26 janvier 1731.

assez différents. Si on devait, encore une fois, diviser les propos contenus dans les lettres de Mme Mayaud en trois grandes catégories, ces regroupements seraient la famille, son frère et les nouvelles. Commençons par les nouvelles, car c'est un élément où la différence entre les deux époux se fait sentir. Mme Mayaud donne elle aussi des nouvelles qui concernent les amis et les proches de la famille, que ce soit des naissances, des morts, des maladies ou des mariages au sein du cercle de connaissances. Elle est d'ailleurs plutôt explicite sur les maladies et les remèdes utilisés, mentionnant par exemple les hémorroïdes de M. Pamier qui l'ont empêché d'être présent à un dîner<sup>211</sup>, ou la quatrième saignée pratiquée sur M. Bidard contre sa dysenterie<sup>212</sup>. Toutefois, les nouvelles politiques sont beaucoup plus rares que chez son mari. Lorsqu'elle parle de la guerre, ce n'est pas pour décrire quelque grande bataille ayant eu lieu en Pologne ou en Italie, mais plutôt pour parler de ses conséquences concrètes sur le quotidien parisien, par exemple l'imposition d'un certain rationnement ou le fait que cela risque d'empêcher le procureur général de recevoir une gratification<sup>213</sup>. Parfois, elle donne également des nouvelles sur le climat, notamment l'impact qu'elle pense que la météo a eu sur la maladie au sein de la famille. Apparemment que l'hiver 1729 a été « grand et long » et a causé bien des dommages « en ce pais » : « toute notre pauvre société est éclopé pour ne rien dire de plus »<sup>214</sup>.

Plusieurs éléments concernent plus directement Verrier au sein des lettres de sa sœur, notamment toute la question des envois et réceptions de lettres et des cadeaux envoyés par le procureur général dont nous avons déjà parlé plus tôt dans ce chapitre.

---

<sup>211</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 23 janvier 1736.

<sup>212</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 22 mai 1729.

<sup>213</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 1734.

<sup>214</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 22 mai 1729.

Toutes les emplettes faites par Mme Mayaud ont également été soulevées. Les informations liées aux demandes de gratification de Verrier sont aussi assez nombreuses au sein de ces missives, tout comme le récit d'invités étant venus boire à la santé du procureur général. Passons vite, puisque nous avons déjà abordé la majorité de ces sujets. L'élément qui reste et qui est très important chez Madame Mayaud est la place qu'elle accorde dans ses lettres à tout ce qui concerne sa petite famille. Les nouvelles concernant la vie professionnelle de son mari, la maladie subie par un des deux membres du couple, ou encore le destin de ses grossesses et accouchements, sans compter l'éducation ou la mort de ses enfants, occupent une bonne place au sein des lettres de la sœur de Verrier. L'importance de ces sujets au sein des missives nous a poussé à les considérer à part des nouvelles de la famille élargie. Il s'agit également du contenu qui plonge le lecteur le plus émotivement au sein même de la famille Verrier-Mayaud, à travers leurs joies et leurs peines; les malheurs de la mort comme les bonheurs des premiers babillements d'un enfant. L'historien, ému, ne peut que penser au lecteur qui l'a précédé de près de 300 ans, soit Louis-Guillaume Verrier, recevant ces quelques bribes du destin de sa sœur dont il est séparé par l'océan atlantique. Il sera question plus en détails au chapitre suivant des moments intimes partagées par Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud, mais nous pouvons transcrire ici un extrait qui peut sembler aride, mais qui donne une idée des nouvelles intimes qu'elle donne sans détour ni apitoiement à son frère :

J'ay perdüe ma seconde fille le 17 du mois passé. Elle avoit 16 mois et demy, les dents ont été la cause sa mort. Mon ainé toujours extremement delicate se porte cependant assez bien. Je n'atens que le moment d'acoucher, je profite d'un instant ou je me trouve assez tranquille craignant d'etre surprise par les douleurs qui me mettroient dans l'impossibilité d'avoit le plaisir de t'ecrire.<sup>215</sup>

---

<sup>215</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 4 mai 1734.

Le fait que les sujets de conversation de l'épouse soient plus orientés vers la famille et moins vers les nouvelles politiques que ne le sont les sujets abordés par l'époux reflète la place occupée par Madame Mayaud – et par extension par toutes les femmes – au sein de la société par rapport à celle de son mari. La sœur de Verrier n'a pas de vie professionnelle publique. Elle tient le logis, reçoit les amis et la famille, sort faire le marché, mais n'est pas avocate comme son mari, habitué à discuter justice et politique avec ses collègues et amis. La chercheuse Marie-Claire Grassi a d'ailleurs fait une remarque similaire en étudiant 1100 lettres écrites entre 1700 et 1860. Au sein des lettres écrites entre 1700 et 1770, seulement 6 % des missives écrites par des femmes abordent des sujets politiques. Dans l'ensemble des lettres du corpus, cette proportion monte à 26,6 %<sup>216</sup>. Richard D. Brown avait également soulevé cette réalité dans son livre sur la diffusion de l'information dans les colonies anglaises et les jeunes États-Unis. Il avait également remarqué que les lettres de femmes concernaient surtout les amis, la famille et les sentiments, mais beaucoup moins la politique<sup>217</sup>. Les lettres écrites par Mme Mayaud à son frère viennent corroborer ces observations de l'historiographie.

Nous passerons un peu plus rapidement sur les autres correspondants principaux du procureur général, puisque les Mayaud se situent vraiment dans une classe à part en termes de proximité avec le procureur général et de volume d'écriture. Avec un total de vingt lettres au sein de notre corpus, le procureur général du Conseil supérieur de l'île Royale Antoine Sabatier est un correspondant très important, bien que ses lettres soient relativement courtes. L'importance de Sabatier vient en grande partie de sa situation géographique. À Louisbourg, il se retrouve entre la France et Québec et il sert

---

<sup>216</sup> Marie-Claire Grassi, *L'art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du romantisme*. (Genève : Slatkine, 1994), 30 et 107.

<sup>217</sup> Richard D. Brown, *op. cit.*, 174.

d'intermédiaire à bien des envois de part et d'autre. Les sujets abordés au sein des lettres qu'il écrit sont tout de même variés, bien que dominés surtout par tout ce qui touche aux envois et expéditions et par les nouvelles politiques. Sabatier mentionne souvent les lettres de Monsieur Mayaud ou d'autres expéditeurs qui transigent par lui ou les lettres qu'il envoie et qui sont destinés au chirurgien-major Michel Bertier. Situé aux premières loges pour recevoir les nouvelles en provenance du continent européen, Sabatier se fait un devoir d'informer Verrier des derniers développements qui concernent la guerre et qui arrivent par « les batimens de la Rochelle » ou de Bordeaux<sup>218</sup>. Les nouvelles concernant la guerre revêtent une grande importance pour les habitants des colonies puisque, comme le souligne Ian K. Steele, c'est toujours la métropole qui déclare la guerre et qui peut potentiellement y entraîner tout son empire<sup>219</sup>. Ces sujets de discussion plus formels ne forment toutefois pas l'entièreté des lettres, puisque les discussions plus personnelles sont aussi présentes. Sabatier parle de sa situation et s'informe de celle de Verrier. Les deux occupent des fonctions analogues, puisque Sabatier est entre autres le procureur général du Conseil supérieur de l'île Royale. Cela poussera notamment ce dernier à s'informer auprès de Verrier des différences entre les différentes institutions de la colonie et les devoirs des conseillers. Il mentionne notamment le tribunal de l'Amirauté et le Conseil supérieur de l'île Royale avec leurs prérogatives.<sup>220</sup> Il demande à Verrier s'il est vrai que le Conseil de Québec avait lui aussi, lors de son établissement, « nommer un ou deux conseillers pour vacquer à l'alternative en première instance », lui demandant de lui donner des détails par rapport à tout cela, en espérant ne pas être indiscret. Les formules d'amitié sont nombreuses au sein des lettres de Sabatier et, bien que les missives qu'il

---

<sup>218</sup> Sabatier, Louisbourg, à Verrier, 25 septembre 1735.

<sup>219</sup> Ian K. Steele, *op. cit.*, 199.

<sup>220</sup> *Id.*, Louisbourg, à Verrier, 8 juillet 1733.

envoie n'aient pas la longueur des lettres d'un Barthélémy-René Mayaud, on sent qu'un fort respect lie les deux hommes. Ils ne se connaissent que par l'intermédiaire de la correspondance, mais cette communication continue semble appréciée des deux côtés : « Le commerce de lettres que vous avez pour agreable de me proposer par la votre du 22<sup>e</sup> juin antidatée du 15<sup>e</sup> juillet dernier me flatte trop pour ne pas l'accepter. J'en suis même d'autan plus charmé que j'aurais eu lhonneur de vous prevenir si je n'avois craint de vous etre incommode, mais qu'ainsy soit puisque vous le voulez bien. »<sup>221</sup>.

Jean-Christophe Marie de Monceaux, de son côté, a connu Verrier au Canada lors de l'arrivée du nouveau procureur général sur le continent. Il a épousé Marie-Madeleine Juchereau, fille de Marie-Catherine Peuvret, seigneuresse de Beauport<sup>222</sup>. L'amitié qui les lie semble donc plus sincère, ou en tout cas moins construite que celle qui unit Verrier et Sabatier. D'ailleurs, dans la première lettre que nous avons de lui, Monceaux relate la traversée de l'océan qu'il vient d'accomplir et demande à Verrier de s'occuper des intérêts de sa femme, restée en Nouvelle-France pour le moment<sup>223</sup>. Les questions posées au sujet du Canada et de l'entourage du procureur général sont plus précises que chez les autres correspondants, étant donné que Monceaux cherche à avoir des nouvelles du monde qu'il a quitté, contrairement aux correspondants n'ayant jamais mis les pieds dans la colonie. Verrier sert d'ailleurs de relais entre les Monceaux et la famille de l'épouse à Beauport qui s'échangent des lettres chaque année. Monceaux est un exemple extrême puisqu'il a lui-même vécu dans la colonie, mais il convient de mentionner que l'intérêt pour le Canada chez les correspondants de Verrier est nécessairement plus élevé qu'au

---

<sup>221</sup> *Id.*, Louisbourg, à Verrier, 8 septembre 1733.

<sup>222</sup> Voir Benoît Grenier, *Marie-Catherine Peuvret : Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France, 1667-1739* (Sillery : Septentrion, 2005), 137-138.

<sup>223</sup> Monceaux, Paris, à Verrier, 11 février 1730.

sein de la grande majorité de la population. Cela peut sembler relever de l'évidence, mais l'entourage de l'ancien avocat s'intéressait à la colonie parce qu'il y était lié sur le plan personnel. David Cressy soulève d'ailleurs ce point en affirmant que la majorité des Anglais ne portaient aucun intérêt envers la Nouvelle-Angleterre.<sup>224</sup> Considérant la population de la Nouvelle-France encore plus petite que celle de sa voisine, la situation n'était bien entendu pas moins avérée en France. Jean-Christophe Marie de Monceaux fait partie de ces rares personnes, toutes proportions gardées, ayant vécu au sein de ces deux mondes et il va de soi que cela se reflète dans les sujets qu'il aborde.

Outre le Canada, Verrier et la famille, les sujets abordés par Monceaux comprennent notamment les dernières nouvelles politiques, comme bien des correspondants masculins du procureur général, ainsi que des nouvelles plus personnelles vécues par Monceaux et son entourage en France. Les Mayaud occupent notamment une place très importante, eux qui semblent très proches du couple Monceaux. Il parle du temps passé chez eux et des fois où ils ont bu à la santé du procureur général, mais également beaucoup de la maladie ou des accidents qui peuvent les toucher. Un attachement se fait sentir entre tous ces gens : « sans doute qu[e Monsieur Mayaud] vous fait part de son accident et de la chute qu'il fit avant-hier [...] je suis fort aise que cet accident n'ait pas eu plus de suites, les maux de jambes etant très dangereux a Paris. Je voudrais bien estre delivré de l'inquietude de le perdre. »<sup>225</sup>.

Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville, grenetier du grenier à sel de Paris, est le correspondant de Verrier lui ayant écrit les lettres les plus longues, notamment une qui fait 15 pages, une autre qui en fait 12 et deux qui en ont 11. Lui aussi visiblement assez

---

<sup>224</sup> David Cressy, *op. cit.*, 106.

<sup>225</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 29 mai 1737.

proche de Verrier et des Mayaud, il est fréquemment mentionné dans les lettres du couple parisien, comme l'est également Monceaux. Dans des lettres aussi longues, les sujets abordés sont très variés, bien que ressemblant à ceux que nous avons déjà vus chez les autres correspondants. Esqueville parle beaucoup des lettres ou objets reçus et expédiés, de même que des nouvelles internationales et politiques, de la haute société ou des événements plus personnels ou de ceux de l'entourage. Nous avons aussi déjà mentionné dans une autre section de ce texte l'humour et le second degré dont fait preuve Esqueville au sein des lettres qu'il adresse au procureur général. Le grenetier du grenier à sel de Paris aime aussi les discussions tournant autour de la culture, transcrivant un poème dans l'une de ses lettres ou transcrivant un texte d'Érasme et sa traduction proposée.<sup>226</sup> Le ton et le style d'écriture employés par Esqueville sont très particuliers, lui qui parle de façon à la fois familière et recherchée avec le procureur général et décrit souvent la position où il se trouve au moment de l'écriture. Cécile Dauphin avait d'ailleurs déjà remarqué cette habitude adoptée au sein des lettres de certains auteurs et l'associant à la question de la représentation<sup>227</sup>. En se décrivant assis à son bureau, par exemple, Esqueville se met en scène, donnant ainsi un aspect narratif à ses longues lettres où les changements de conditions d'écriture sont courants. Il félicite notamment Verrier suite à l'établissement de ce dernier dans sa maison bien à lui. Il vante le confort d'une « couverture bien rangée sur l'estomach de monsieur » et la relation « du maistre a sa cuisiniere et a son chat ». « Quand on est maistre dans son hotel, qu'on y a ses petites ayses, le froid du Canada et de la Scythie ne font pas plus d'effet que celui du climat de Paris »<sup>228</sup>. Les sujets abordés

---

<sup>226</sup> Esqueville, Paris, à Verrier, 19 mai 1734.

<sup>227</sup> Cécile Dauphin, « Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Mireille Bossis, dir. (Paris : Kimé, 1994), 130.

<sup>228</sup> *Ibid.*

vont du plus personnel au plus général chez ce correspondant un peu à part des autres dont nous aurons l'occasion de reparler au chapitre suivant.

Les deux autres correspondants importants de Verrier cités dans le Tableau 2 ne nécessitent pas vraiment qu'on s'y attarde longuement. Le cas de Danré de Blanzly a été mentionné plus tôt, lui dont l'aventure en Nouvelle-France a commencé sur une tentative de fraude de sa part à l'égard de Verrier et des autorités de la colonie. Outre les premières lettres qu'il envoie où il s'attèle surtout à s'excuser ou à remercier Verrier pour l'aide qu'il lui a apportée, le notaire aborde relativement peu de sujets au sein de ses courtes missives, demandant parfois de nouveaux services au procureur général ou lui partageant certaines affaires judiciaires. Finalement, Hocquart, le frère de l'intendant de la Nouvelle-France, écrit lui aussi des textes assez courts. Il y parle beaucoup des lettres et objets envoyés au Canada et un peu des Mayaud, mais le sujet qui domine la majorité de ses écrits au procureur général est son frère. Hocquart se réjouit que son frère et Verrier soient d'aussi bons amis et il émet de fréquentes recommandations, par exemple en demandant à Verrier de faire en sorte que l'intendant travaille un peu moins dans le but d'épargner sa santé<sup>229</sup>. Il dira plus tard : « Je suis bien fâché que mon frere ne se soit pas rendu a vos sages avis sur la conservation de sa santé en moderant son travail. »<sup>230</sup>. Ces lettres permettent surtout d'en apprendre un peu plus sur l'intendant Gilles Hocquart et d'entrevoir une histoire personnelle et familiale très pertinente d'un administrateur colonial qui, à l'image de Verrier, habite une sorte d'entre-deux atlantique.

Certaines chercheuses ont fait ressortir la place de la religion au sein des lettres qu'elles étudiaient. Marie-Claire Grassi a notamment repéré des allusions à la religion

---

<sup>229</sup> Hocquart, Paris, à Verrier, 20 avril 1734.

<sup>230</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 28 mars 1736.

dans 13,7 % de son corpus de 1100 lettres<sup>231</sup>. Ces références tendent à augmenter en fonction du niveau d'intimité entre les correspondants. Pour les années 1700 à 1770, la religion est présente au sein de 27 % des lettres destinées à un membre de la famille restreinte, 23 % pour la famille large et 11% hors-famille<sup>232</sup>. Toutefois, le fait d'isoler la variable religieuse ne nous apparaît pas vraiment pertinent au sein des lettres reçues par Verrier, du moins pas sans mise en contexte préalable. Les allusions à Dieu sont assez fréquentes au sein de la correspondance du procureur général, mais il ne s'agit jamais de sujets de conversation en eux-mêmes. Les expressions liées à la religion font partie du vocabulaire courant de l'époque et les appels à la miséricorde divine vont de soi lorsque sont abordés certains sujets. Lorraine Gadoury parle d'ailleurs de religion au sein d'un chapitre dédié à la santé et à la mort<sup>233</sup>. C'est en effet en abordant ces sujets que la présence de Dieu est bien souvent mentionnée au sein des lettres de notre corpus : « Pour éviter de te donner aucune inquiétude au sujet de ma santé je te dirai quelle est parfaite, grâces à Dieu »<sup>234</sup>. L'allusion est toujours furtive et évite les grands épanchements. Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville, au moment où Louis XV n'a pas encore d'héritier, dit ceci : « La Reine est grosse à peu près comme notre femme de 4 à 5 mois. Nous prions bien Dieu tous les jours pour lui procurer un dauphin »<sup>235</sup>. Comme souvent avec Esqueville, il est difficile de savoir si ce qu'il dit est bien sérieux.

« One's health, one's letters, and the person entrusted with receiving and forwarding letters ». Nous avons vu, au cours des dernières pages, que les éléments abordés par les

---

<sup>231</sup> Grassi, *L'art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du romantisme*, 30.

<sup>232</sup> *Ibid.*, 110.

<sup>233</sup> Lorraine Gadoury, *op. cit.*, 160-168.

<sup>234</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 1730, date précise inconnue (TL5,D4180-3-A).

<sup>235</sup> Esqueville, Paris, à Verrier, 25 avril 1729.

différents correspondants ratissaient beaucoup plus large que ces trois catégories. Surtout, la variété des correspondants fait qu'on couvre un grand éventail de sujets. Il est toutefois vrai que les informations liées à l'envoi et à la réception de lettres et marchandises, ainsi que les précédentes lettres envoyées et reçues sont des éléments très présents. La santé est aussi un passage obligé, mais son importance varie grandement en fonction de celui ou celle qui écrit. Pour les Mayaud, qui sont les membres de la famille la plus immédiate du procureur général, la santé et les nouvelles personnelles de toutes sortes sont très importantes. À l'inverse, Mlle de la Potherie, qui écrit à Verrier dans le but de lui demander un service, n'est pas intéressée par la santé de son correspondant. Le but de l'échange est purement transactionnel et la lettre qu'elle lui écrit ne se permet qu'une courte introduction sur l'estime qu'elle prétend avoir pour le procureur général avant d'aller droit au but dans sa demande. Cette différence dans les niveaux d'intimité entre les correspondants et l'impact de cette réalité sur les lettres qui sont échangées est à notre avis l'élément le plus important à considérer lorsque vient le temps de lire et analyser les lettres de notre corpus. Cet aspect avait déjà été étudié au sein de la recherche, notamment chez Marie-Claire Grassi, mais est peu souvent mentionné au sein de l'historiographie atlantique. En étudiant la correspondance passive d'un seul individu situé au haut de l'échelle sociale coloniale en Nouvelle-France, nous sommes en mesure d'observer cet éventail de relations et de niveaux d'intimité de façon concrète et fascinante.

Ce long tour d'horizon de la logistique et du contenu de la correspondance passive du procureur général Louis-Guillaume Verrier permet de mieux cerner les échanges entre la France et la Nouvelle-France. Nous avons déjà commencé à traiter des liens entre les

correspondants et de l'intimité que l'échange épistolaire peut créer entre correspondants qu'une grande distance – physique et d'une certaine façon, temporelle – sépare. Dans le troisième et ultime chapitre de ce travail, il sera question plus en détails de cette intimité et de comment elle se vit à travers l'Atlantique. La France et le Canada sont à l'époque deux mondes à la fois séparés et foncièrement liés.

### **3. Deux mondes séparés, mais liés**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce à la correspondance, la France et sa colonie laurentienne maintiennent de nombreux liens malgré la distance. Les habitants des deux contrées échangent des nouvelles et des pensées affectueuses. Il n'en demeure pas moins que les communications sont soumises aux nombreuses contraintes que nous avons déjà mentionnées, ce qui ne peut qu'avoir une incidence sur le contenu des lettres échangées et sur les relations entre les correspondants. Le présent chapitre explorera maintenant plus que jamais l'enjeu central de ce travail, soit l'impact de la distance sur les personnes qui participent à ces communications. Nous analyserons les rapports entre ces deux mondes dans une démarche qui ira du plus général au plus particulier, terminant le tour d'horizon par une visite chez le personnage atlantique, araignée au centre de sa toile épistolaire, qu'est Louis-Guillaume Verrier. Les correspondants de notre corpus émettent des commentaires qui éclairent leur façon de composer avec ce qu'ils vivaient. Nous naviguerons à travers la norme et les écarts à celle-ci – les écarts suscitant comme toujours plus de commentaires de la part des correspondants.

#### **3.1 Les manifestations de la distance dans les communications**

Nous ne cesserons de le répéter, les communications entre la France et la Nouvelle-France sont marquées par le rythme des saisons. Les conversations suivent un cycle annuel. On ne communique qu'une fois par année, parfois en envoyant plusieurs lettres à différents moments, mais toujours en réponse à l'arrivage de missives précédent. La discussion n'est pas continue. Comme nous l'avons vu, on écrit de Paris de janvier à juin

environ et on reçoit les réponses à ces lettres autour du mois de décembre, ou parfois plus tard lorsque celui qui porte la lettre tarde. Au Canada, Louis-Guillaume Verrier écrit ses lettres surtout en septembre et octobre et en reçoit la réponse principalement entre juillet et septembre de l'année suivante. La période de communication y est donc globalement plus courte. En revanche, le procureur impose en quelque sorte à ses correspondants le calendrier serré de ses expéditions de lettres : devant expédier ses missives au cours d'une période de quelques semaines tout au plus, il prive ses parents et amis de la joie de recevoir une nouvelle lettre trois mois après la première, à moins bien sûr que celui qui porte la lettre tarde sur le chemin de Paris. Les correspondants de Verrier ne semblaient toutefois pas s'en formaliser, étant probablement contents de recevoir des nouvelles de l'ancien avocat et étant résignés à ce rythme de communications.

En fait, c'est lorsque la réception diffère de ce qui est habituel qu'ils protestent, ce qui avait déjà été remarqué notamment par Jane E. Harrison pour montrer à quel point le système d'acheminement de lettres entre la France et la Nouvelle-France fonctionnait bien en temps normal. Tout écart est relevé<sup>236</sup>. Sinon, Lorraine Gadoury, dans son étude sur les familles nobles de la Nouvelle-France, souligne l'omniprésence des reproches entre correspondants lorsqu'un des deux n'écrit pas assez fréquemment au goût de l'autre. Ce genre de commentaire peut exprimer à certains moments de l'inquiétude<sup>237</sup>. Dans le contexte atlantique, ces inquiétudes peuvent prendre une autre ampleur. Dans une lettre datée du 28 décembre 1736, Mme Mayaud se plaint énormément du retard des vaisseaux, affirmant que la première lettre de son frère ne lui est parvenue qu'à « la veille de Noël à 2 heures après midi ». À travers les mots qui ouvrent cette missive écrite à

---

<sup>236</sup> Harrison, *op. cit.*, 85.

<sup>237</sup> Lorraine Gadoury, *op. cit.*, 148.

chaud peu de temps après avoir enfin reçu la communication de Verrier, on devine l'impatience qu'elle et son mari ont pu ressentir au fil des semaines sans recevoir aucune lettre du procureur général et les possibles craintes que quelque chose de grave ne lui soit arrivé : « Le retardement des vaisseaux mon cher frere nous a mis a de terribles epreuves; nous n'avions point encore receu de tes nouvelles plus tard que le 8 decembre, d'autre fois a la St André »<sup>238</sup>. À travers ces mots transparait quelque chose qui a été fréquemment abordé au sein de l'historiographie, soit la crainte que l'autre correspondant soit décédé depuis sa dernière communication. Avec des délais d'un an entre chaque période de réception de lettres, un malheur est bien vite arrivé et les correspondants en ont bien conscience, voire ont même tendance à imaginer le pire. Comme le note William Merrill Decker dans son ouvrage sur les pratiques épistolaires dans l'Amérique anglaise, les risques qu'un correspondant meure sans que l'autre ne le sache avant un certain temps existent bel et bien<sup>239</sup>. Justement, Mme Mayaud ne tient rien pour acquis : un peu plus loin dans sa lettre, elle parle du « plaisir d'apprendre que tu etois en parfaite santé le 12 octobre »<sup>240</sup>. Le 28 décembre, deux mois et demi se sont écoulés depuis la lettre de Louis-Guillaume Verrier et depuis qu'il a indiqué à sa sœur qu'il était en bonne santé. Difficile pour Mme Mayaud d'éviter de penser que son frère n'est plus dans cet état, d'autant plus qu'il lui a aussi fait le récit, dans cette lettre, d'une maladie qui lui a « alter[é] le sang », pour reprendre les mots de sa sœur.<sup>241</sup>

---

<sup>238</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 28 décembre 1736. La Saint-André est célébrée le 30 novembre.

<sup>239</sup> William Merrill Decker, *Epistolary Practices: Letter Writing in America before Telecommunications* (Chapel Hill : University of North Carolina Press, 1998), 87.

<sup>240</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 28 décembre 1736.

<sup>241</sup> Pour illustrer l'enjeu, nous pouvons aussi mentionner M. Aurel, relais à La Rochelle entre Verrier et les Mayaud et dont le décès le 6 octobre 1731 ne sera connu du procureur général que près d'un an plus tard, lorsqu'il recevra une lettre de sa veuve. Mme Aurel et Rayteau, La Rochelle, à Verrier, 30 mai 1732.

Cette crainte d'une mort dont on n'aurait pas eu la connaissance explique en partie la présence importante d'informations liées à la santé dans les lettres entre proches. L'habitude de donner des nouvelles de sa santé à la première personne du singulier – ou du pluriel – se retrouve surtout chez les correspondants les plus intimes du procureur général. Comme on s'inquiète de savoir si l'autre a pu trépasser ou tomber malade durant l'année qui s'est écoulée depuis la dernière communication reçue, on assume probablement qu'il a dû en être de même pour notre correspondant. M. Mayaud, dans une lettre de 1732, donne ainsi des nouvelles de toute la petite famille, affirmant que sa femme est « en parfaite santé », sa fille « en bonne disposition » et lui-même « en bonne santé »<sup>242</sup>. On fait souvent le récit de ses maladies à son proche, mais généralement après coup, en prenant bien soin de préciser qu'on se porte maintenant beaucoup mieux. Madame Mayaud décrit notamment tous les symptômes ressentis par son mari et tous les traitements qu'il a dû subir suite à une maladie en terminant sur une note plus positive « il ne lui reste presentement qu'une douleur sourde dans le bras et de la faiblesse dont j'espere du tems une entiere delivrance; pour moy ma santé est presentement assez bonne mais la fin de ma derniere grossesse ma été tres penible »<sup>243</sup>. On sent une volonté de décrire en détails ce qui a été vécu, mais de toujours se vouloir rassurant quant à l'état présent et à la suite des choses. Madame Mayaud sait très bien que si elle termine sa lettre – d'autant plus si c'est la dernière de l'année qu'elle envoie – en écrivant qu'elle se porte très mal, elle risque de faire passer une mauvaise année à son frère. Ce dernier se demandera fréquemment si sa sœur se porte mieux et pourrait craindre que la mort ne

---

<sup>242</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 6 janvier 1732.

<sup>243</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 18 janvier 1735.

l'ait emportée au bout du compte. Il vaut mieux ne pas laisser ce genre d'information en suspens, dans la mesure du possible.

Ce rythme très particulier de communication imposé par la distance et l'hiver canadien mène à certaines habitudes qu'on pourrait presque trouver drôle. Nous avons vu que les lettres de Louis-Guillaume Verrier étaient reçues à Paris principalement au mois de décembre. Les premières lettres adressées depuis la capitale au procureur général sont quant à elle rédigées bien souvent au début du mois de janvier, et parfois même à la fin de décembre, bien qu'envoyées un peu plus tard. Cette période de rédaction coïncide avec les festivités entourant Noël, mais surtout le Nouvel An. Cela fait que, bien souvent, les correspondants de Verrier vont lui souhaiter la bonne année. Cette habitude concerne surtout les Mayaud, dont les lettres datées de janvier sont nombreuses : « Je commence mon cher frere par te souhaiter une bonne & heureuse année, la continuation de ta parfaite santé dont nous avons appris par tes lettres que tu as jouy jusqu'au tems que tu les a escrit, et enfin tout ce qui peut contribuer a ta satisfaction »<sup>244</sup>. Soulignons encore une fois le commentaire sur la bonne santé de Verrier que son beau-frère fixe seulement au moment où ce dernier a rédigé ses lettres et pas au-delà. Sinon, on retrouve des souhaits de bonne année assez détaillés. Le procureur général n'a toutefois reçu cette lettre que le 2 septembre, selon ce qu'il a noté. Les trois quarts de l'année 1732 étaient donc écoulés lorsque Verrier a lu les souhaits de bonne année envoyés par son beau-frère. Aucun souhait de la sorte n'est fait au sein des lettres écrites un peu plus tard dans l'année, même si, à première vue, cela n'a pas de sens du point de vue du lecteur. En effet, pour reprendre cette année 1732, une lettre de M. Mayaud écrite en mai a été reçue par Verrier à la fin du mois d'août, soit un peu avant celle de janvier contenant les souhaits de bonne

---

<sup>244</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 6 janvier 1732.

année<sup>245</sup>. Ce genre d'étrangeté semble toutefois indiquer que les correspondants écrivent généralement au présent en s'exprimant en fonction de leurs sentiments du moment et ne font pas nécessairement d'exercice périlleux de projection temporelle. Les nouvelles qu'ils donnent ou les événements qu'ils racontent sont souvent survenus dans les jours ou les semaines précédents, même s'il s'agit de la première lettre de l'année et qu'il semblerait logique de récapituler les événements des mois précédents. Ces souhaits de bonne année s'inscrivent dans la même logique. Probablement que Verrier est très heureux de voir que sa famille a pensé à lui au commencement de l'année au point de prendre la peine de lui souhaiter les meilleurs vœux pour l'année maintenant presque complétée, d'autant plus que ceux-ci sont souvent touchants : « [J'en profite] pour te souhaiter du meilleur de mon cœur tout ce que le tien desire, la continuation de ta parfaite santé; le succes du placet, une femme telle qui la faudroit pour te rendre heureux et ne te point faire regretter le celibat »<sup>246</sup>.

À défaut de ses vœux de bonne année à son homologue canadien, le procureur général louisbourgeois Antoine Sabatier a pour habitude de souhaiter un « bon hyvernement » à Louis-Guillaume Verrier. Pas aussi touchante que les messages des Mayaud, cette habitude a pour qualité d'être plus concrète, les lettres de Sabatier usant de cette formulation sont parmi les dernières que Verrier reçoit à l'automne avant que l'hiver ne vienne interrompre les communications jusqu'au printemps. Pour le lecteur externe, elle semble accentuer le sentiment d'isolement provoqué par l'arrivée de la saison froide au Canada. Jane E. Harrison avait d'ailleurs retenu l'expression « Adieu

---

<sup>245</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 4 mai 1732.

<sup>246</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, janvier 1733.

pour cette année »<sup>247</sup> qu'elle a traduit en *Until Next Year* comme titre de son ouvrage sur la correspondance au Canada. La chercheuse jugeait que cela représentait bien ce qui caractérisait les communications entre la colonie et la métropole européenne et permettait au lecteur de mieux se représenter de façon poignante le vécu de ces gens isolés qui ne reçoivent aucune lettre durant six ou sept mois. L'expression exacte ne se retrouve pas vraiment au sein des lettres de notre corpus, mais les adieux faits à la fin des lettres sont assez courants chez les correspondants les plus intimes du procureur général. Citons seulement Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville qui souhaite « trois cent soixante et cinq fois et demie » adieu à son ami, montrant bien que le grenetier a pleinement conscience du caractère annuel de la communication. Conforme à son style peu banal, il ajoute : « Adieu une fois deux fois, adieu, une fois, deux fois, trois fois, adieu adjudé »<sup>248</sup>.

Autre élément à aborder concernant l'impact de la distance sur les communications, le cas des personnes restées en France et qui demandent des services à Verrier au Canada a déjà été l'objet de notre attention au chapitre précédent. Ces cas révèlent bien l'impact de la distance transatlantique. Il s'agit par exemple de Mme Dulaurent et des Sieurs A. Gaudin et Narbonne qui tiennent à garder un minimum de contrôle sur la vie d'un fils ou neveu dont ils sont tout juste séparés. Rappelons que ces jeunes gens ont généralement connu un départ difficile en France, notamment en raison de mauvaises mœurs et que ne serait-ce que pour cette raison, les parents font tout leur possible pour les suivre à distance. C'est donc la correspondance avec Verrier qui permet aux Dulaurent, Gaudin, Danré et Narbonne d'avoir des nouvelles des agissements et des comportements de leur

---

<sup>247</sup> Harrison, *op. cit.*, 57.

<sup>248</sup> Esqueville, Paris, à Verrier, 5 mai 1730.

filis ou neveu. Ce suivi se fait tout de même avec un décalage temporel important. Nous avons déjà vu que Verrier pouvait subir les sollicitations de l'autre partie, comme par exemple de la part du sieur Narbonne fils qui lui demande de réclamer à son père plus de fonds et d'aide. L'influence du père est possiblement atténuée par ce jeu d'intermédiaires.

Louis-Guillaume Verrier est aussi sollicité par des régnicoles qui tentent de régler des affaires de succession ou de protéger leurs possessions en Nouvelle-France. Le voilà à nouveau intermédiaire lorsqu'il tente de régler des contentieux se déroulant en colonie mais impliquant des métropolitains tels Mme Thiersant, M. Prévost et Mlle de la Potherie. Que sa cause soit juste ou non, on peut imaginer le désarroi de Mme Thiersant qui sent le sol se dérober sous ses pieds, affolée de voir à distance et en décalage le contrôle de ce qu'elle considère comme ses biens lui échapper. En demandant l'aide du procureur général, elle évoque d'ailleurs l'importance de « deffendre les droits de l'abscent »<sup>249</sup>. Nous avons là un exemple parlant du phénomène décrit de façon évocatrice par Janet Gurkin Altman<sup>250</sup> : ce fossé qui sépare métropole et colonie et du rôle de pont long, mince et chambranlant joué par les lettres pour relier les deux continents.

Nous avons abordé dans cette dernière partie l'impact de la distance transatlantique sur les correspondants très occasionnels de Louis-Guillaume Verrier, ceux qui lui demandent un service. Il sera intéressant de nous pencher plutôt, dans la section suivante, sur les amis du procureur général pour tenter de comprendre comment se vivent les amitiés dans le monde atlantique.

---

<sup>249</sup> Mme Thiersant, Lorient, à Verrier, 24 mai 1739.

<sup>250</sup> Altman, *Episolarity*, 13.

### 3.2 Des amitiés qui perdurent... ou pas

Bien que les frontières soient floues et les catégorisations hasardeuses, ceux que nous considérons comme les amis de Louis-Guillaume Verrier sont à peu près tous ceux qui n'ont pas communiqué avec Verrier presque exclusivement pour obtenir un service de sa part. Nous excluons aussi la famille directe de Verrier comme Monsieur et Madame Mayaud, mais aussi ses neveux et sa nièce. Évidemment, ce ne sont pas tous les amis du procureur général qui entretiennent le même niveau d'intimité avec lui, certains étant beaucoup plus proches que d'autres. Exemple du chevauchement des catégories : Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville, dont nous avons parlé à quelques reprises, est marié avec la nièce du procureur général et le fils du couple a Verrier pour parrain, selon ce qu'indiquent les lettres du grenetier<sup>251</sup>. Comme le lien familial est plus ténu que chez M. Mayaud et comme l'amitié qui unit les deux hommes semble primer sur les liens de parenté, nous avons classé le grenetier du grenier à sel de Paris parmi les amis de Verrier. Au final, cela revêt assez peu d'importance et permet principalement de considérer les Mayaud à part, eux qui s'occupent directement des affaires de Verrier en France, organisent l'achat des emplettes et l'envoi de son ballot, etc.

Surtout, les liens amicaux, d'affaires et familiaux s'entremêlent bien souvent au sein d'un vaste réseau de relations variées revêtant de multiples facettes. Nous avons cité au chapitre précédent la définition retenue par Sarah Pearsall, laquelle inclut les amis proches au sein de la famille. Ces liens ne contribuent pas uniquement à permettre la survie dans le monde atlantique<sup>252</sup>, mais ils sont essentiels pour permettre une forme d'entraide au sein de la société. David Cressy a déjà souligné l'importance de l'entraide

---

<sup>251</sup> Par exemple, Esqueville, Paris, à Verrier, 5 mai 1730.

<sup>252</sup> Sarah Pearsall, *op. cit.*, 56.

familiale parmi les valeurs de l'époque, même dans le cas de liens de parenté assez éloignés<sup>253</sup>. Nous avons pu remarquer déjà par exemple Morillon Danré qui demande l'aide de Verrier afin de faciliter l'intégration de son fils au sein de la colonie. Mme Mayaud, dans une lettre, demande à Verrier de bien vouloir aider ce Danré de Blanzly en invoquant les liens familiaux qui l'unissent au procureur général<sup>254</sup>. On devine que c'est probablement Morillon Danré elle-même qui a demandé à Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud de plaider sa cause à son frère, sachant que ce dernier serait plus ouvert à une demande formulée par sa sœur. Autre exemple, celui de Joly de Fleury, qui évoque l'amitié qui l'unit, ainsi que son fils, à Louis-Guillaume Verrier afin de réclamer de l'aide pour Mlle de la Potherie dans une affaire de succession que nous avons aussi déjà mentionnée<sup>255</sup>. Lorsqu'on demande un service sans que le niveau d'intimité entretenu avec notre correspondant ne soit très élevé, il peut donc convenir de passer comme dans ces cas-là par un intermédiaire qui aura plus de succès, entretenant ainsi le réseau de contacts. D'autant plus qu'ici, Joly de Fleury n'a pas seulement une influence sur Verrier grâce à l'amitié qui lie apparemment les deux hommes, mais aussi en raison de son propre statut : vraisemblablement, il s'agit de Guillaume-François Joly de Fleury, ancien procureur général au Parlement de Paris et père du nouveau procureur. Les espaces inexistants entre l'adresse et le début de sa lettre, de même qu'à la souscription témoigne d'ailleurs de cette supériorité qu'il affiche clairement dans la disposition du texte sur sa lettre à Verrier<sup>256</sup>. D'ailleurs, le brouillon de Verrier contient un immense espace entre

---

<sup>253</sup> David Cressy, *op. cit.*, 271-274.

<sup>254</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 11 mai 1736.

<sup>255</sup> Joly de Fleury à Verrier, 15 février 1754.

<sup>256</sup> Pour plus d'informations sur l'importance des espaces et tout ce qui touche au non-verbal et sert à exprimer les rapports hiérarchique entre individus, voir Giora Sternberg, « Epistolary Ceremonial: Manuscript Correspondence as Unmediated Status Interaction » dans *Status Interaction during the Reign of*

l'adresse et le début de la lettre, donnant ainsi l'indice – bien qu'il ne s'agisse que d'un brouillon – que le rapport d'influence entre les deux hommes n'est pas égal<sup>257</sup>.

Louis-Guillaume Verrier aussi entretient un réseau important. Nous n'avons qu'à penser aux liens qui unissent les Mayaud avec des gens importants de Versailles comme Arnaud de Laporte, premier commis du secrétaire d'État à la Marine, que nous avons aussi déjà mentionné. Cette relation permet notamment à Verrier d'être informé de l'évolution du dossier de ses demandes de gratification ou d'augmentation, mais également de tenter d'influencer la décision prise au bureau du ministre. Surtout, la présence des réseaux d'amitié, d'entraide et d'influence se remarque à la lecture des différentes lettres de correspondants variés. Nous avons déjà mentionné les passages où les correspondants de Verrier transmettent les salutations des différents proches de la famille Mayaud/Verrier et notamment ceux où Mme Mayaud énumère les problèmes de santé de tout leur entourage. Une chose qu'on remarque à la lecture de ces divers comptes rendus est le fait que plusieurs noms sont familiers. On retrouve en effet dans les lettres de Mme Mayaud plusieurs correspondants de Verrier qui sont mentionnés comme le sieur Gaudin, le couple de Monceaux ou le sieur Pamier<sup>258</sup>. Esqueville est aussi fréquemment mentionné, tout comme plusieurs autres personnes qui n'ont jamais nécessairement écrit à Verrier (en se fiant à notre échantillon), mais dont certains autres correspondants peuvent faire mention. Les Mayaud eux-mêmes sont souvent mentionnés par les correspondants du procureur général. On devine l'existence de ce fameux réseau de relations qui relie les habitants de ce que Mme Mayaud semble surnommer « notre

---

*Louis XIV* (Oxford : Oxford University Press, 2014), 148. Aussi : Roger Chartier, *op. cit.*, 76 et Grassi, « L'art épistolaire français, XVIIIe et XIXe siècles », 315.

<sup>257</sup> Verrier, Québec, à Joly de Fleury, date inconnue (autour de 1754), TL5,D4204-C.

<sup>258</sup> Ils sont notamment tous mentionnés dans Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 22 mars 1735.

pauvre société »<sup>259</sup>. On arrive à presque deviner les contours de cet ensemble flou de personnes interdépendantes à la lecture des lettres reçues par Louis-Guillaume Verrier.

On remarque toutefois certaines personnes mentionnées plus fréquemment que d'autres qui ne se retrouvent pourtant pas au rang de ceux et celles qui envoient des missives au procureur général. C'est notamment le cas d'une certaine « Madame Verrier » mentionnée principalement par M. Mayaud et dont l'identité n'est pas très claire. S'agit-il de la mère de Verrier, d'une cousine ou d'une tante par alliance? À lire une lettre de M. Mayaud écrite à son beau-frère, il semble plutôt qu'il s'agit de la veuve du frère de Verrier, puisqu'il parle des neveux du procureur général comme de ses enfants<sup>260</sup>. Toutefois, les principaux personnages dont on entend le plus parler sans jamais voir leurs écrits sont probablement l'intendant Gilles Hocquart et le chirurgien-major Michel Bertier<sup>261</sup>. Nous pouvons probablement les considérer tout deux comme de bons amis du procureur général, bien qu'aucune lettre de leur part ne nous soit parvenue. La raison en est simple : les deux habitent Québec, tout comme Verrier. L'amitié entre l'intendant et le procureur général est d'ailleurs bien documentée et est abordée à de nombreuses reprises par les correspondants de Verrier, notamment le frère de Gilles Hocquart : « J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'y vois avec grand plaisir que l'amitié vous lie avec mon frere »<sup>262</sup>. Le fait que le procureur général soit en bons termes avec un personnage aussi important au sein de la colonie que

---

<sup>259</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 22 mai 1739.

<sup>260</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 5 mai 1737.

<sup>261</sup> Pour en apprendre plus sur ces deux hommes, consulter les notices suivantes dans le *Dictionnaire biographique du Canada* : Donald J. Horton, « Hocquart, Gilles ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, (Presses de l'Université Laval / University of Toronto Press, 1980), page consultée le 5 novembre 2020, [http://www.biographi.ca/fr/bio/hocquart\\_gilles\\_4F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/hocquart_gilles_4F.html) et Charles-Marie Boissonnault, « Bertier, Michel », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, (Presses de l'Université Laval / University of Toronto Press, 2003), page consultée le 5 novembre 2020, [http://www.biographi.ca/fr/bio/bertier\\_michel\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/bertier_michel_2F.html).

<sup>262</sup> Hocquart, Paris, à Verrier, 2 juin 1732.

l'intendant réjouit ses correspondants, eux qui n'y voient que du positif pour la carrière de Verrier et son intégration dans sa terre d'adoption.

Un autre exemple de la proximité entre les deux hommes est le fait que certains correspondants écriront à Verrier qu'ils ne lui envoient pas de nouvelles directement, mais qu'ils en envoient à l'intendant, permettant ainsi au procureur général d'aller les consulter chez lui. Le même phénomène est d'ailleurs observable avec Michel Bertier, comme en témoignent ces mots du procureur général du Conseil supérieur de Louisbourg : « Je nay receu qu'une gazette du 10<sup>e</sup> juillet qui nous fait le detail de la bataille gagné en Italie [...] vous la trouverez chez Mr Bertier »<sup>263</sup>. Le chirurgien-major et sa femme sont très souvent cités dans les lettres des correspondants de Verrier, principalement dans le but de les saluer.

Le procureur et le chirurgien ont également des arrangements pécuniaires entre eux, du moins en ce qui concerne la réception de missives et de marchandise d'outre-mer, comme en témoigne cette lettre de M. Aurel, relais à La Rochelle, où ce dernier fait le détail des paquets envoyés par les Mayaud pour Verrier. Après avoir établi le montant du voyage à 19 sols et 2 deniers, il écrit : « Laquelle somme jay passée au debit de Mr Bertier »<sup>264</sup>. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui, comme Aurel et Sabatier, écrivent directement aux Bertier et ne demandent pas simplement à Verrier de les saluer. « Ma femme et moy avons escrit a M. et Ma<sup>de</sup> Berthier. Nous les saluons »<sup>265</sup>, dira le beau-frère du procureur général. Le couple n'est donc pas seulement ami de Verrier, mais occupe également une place importante au sein de la société et fait partie du même réseau de relations que Louis-Guillaume Verrier. Ce réseau est constitué d'amitiés qui se

---

<sup>263</sup> Sabatier, Louisbourg, à Verrier, 21 septembre 1734.

<sup>264</sup> M. Aurel, La Rochelle, à Verrier, 20 mai 1730.

<sup>265</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 12 mai 1730.

conservent, se développent, se créent et s'entretiennent. Bobé Descloseaux, correspondant de Verrier à Versailles dont nous avons déjà parlé, illustre bien cette inclination mondaine : « Vous voulés bien que je salüe icy Mr et Mad<sup>e</sup> Berthier, quoy que je n'aye pas l'honneur de les connoitre je voudrois de tout mon cœur pouvoir leur rendre service par la part que vous prenés a ce qui les regarde »<sup>266</sup>.

Les cas de Bertier et d'Hocquart sont de bonnes illustrations d'une des facettes que peut prendre l'amitié dans le monde atlantique. Les trois hommes sont nés en France et se sont retrouvés dans cette colonie très éloignée, là où les obligations professionnelles et leur appartenance à un même monde social, mais également peut-être le blues de la mère patrie les a réunis. Nous savons toutefois peu de chose sur les rapports qu'ils entretiennent entre eux, n'ayant que des témoignages externes et pas de trace de communication directe entre eux. C'est là tout le paradoxe auquel l'historien doit faire face : les lettres nous permettent d'avoir des traces de communications personnelles du passé, mais elles révèlent la distance qui sépare les correspondants, comme le schématisait Janet Altman. La lettre n'est qu'un médiateur entre deux correspondants, elle n'est pas un vrai contact entre eux. Elle peut même être un obstacle<sup>267</sup>. A contrario, l'absence de lettres causée par une trop grande proximité géographique entre deux personnes peut indiquer une plus grande intimité réelle entre ces deux individus, mais cette amitié laisse des traces beaucoup plus indirectes, voire pas de traces du tout. Michel Bertier étant décédé durant l'épidémie de typhus de 1740 et l'intendant Gilles Hocquart étant retourné en France en 1748, nous n'en savons pas beaucoup plus sur les autres amitiés que Louis-Guillaume Verrier a développées en Nouvelle-France jusqu'à sa mort en 1758. De plus,

---

<sup>266</sup> Bobé Descloseaux, Versailles, à Verrier, 1<sup>er</sup> juin 1729.

<sup>267</sup> Altman, *Epistolarity*, 13, 24 et 31.

les lettres conservées par Verrier et transmises jusqu'à nous sont beaucoup plus rares après 1740, ce qui ne laisse que les quelques mentions au RQPA, comme les conseillers Perthuis et Foucault, présents aux rites funéraires du procureur général<sup>268</sup>.

Les autres amitiés qui nous intéressent sont celles dont nous avons le témoignage plus direct grâce aux lettres de notre corpus – bien que le véritable témoignage direct du passé ne soit pas possible, Cécile Dauphin écrivant d'ailleurs fort justement que « Les lettres ne montrent pas l'intime, elles le rendent sensible »<sup>269</sup>. Les correspondants principaux dont nous avons déjà parlé fournissent les exemples les plus importants. Le cas d'Esqueville est à considérer presque à part, tellement les lettres qu'il écrit sont souvent longues, variées, riches et décousues à la fois. Intitulant ses lettres « Le petit voisin au petit frère »<sup>270</sup> ou une variation sur le même thème, Esqueville aborde une variété de sujets et écrit dans un style assez recherché que nous avons déjà abordé. Les lettres qu'il écrit à son ami exilé ressemblent peut-être aux conversations que les deux hommes pouvaient avoir ensemble lorsqu'ils discutaient à Paris. Du moins, Esqueville semble avoir la volonté d'en recréer l'esprit, malgré l'absence de son interlocuteur en face de lui et les réponses qui prennent plusieurs mois à lui parvenir. Peut-être avons-nous accès à un simulacre de discussion entre le grenetier et le procureur général sous la forme d'un monologue écrit pouvant s'étirer sur quinze pages. Nous pouvons les imaginer fumer la pipe ensemble et parler de politique et d'affaires judiciaires et Esqueville expliquer à son ami les joies que ce dernier aurait à prendre épouse, alors que

---

<sup>268</sup> RQPA, 253247. Sépulture de xxxx Leverrier, 13 septembre 1758.

<sup>269</sup> Cécile Dauphin, « Les correspondances comme objet historique : Un travail sur les limites », *Sociétés et Représentations* 1, 13 (2002) : 48.

<sup>270</sup> Esqueville, Paris, à Verrier, 5 mai 1730.

Verrier proteste en donnant des exemples de ses collègues malheureux dans leur ménage. Le grenetier parisien aborde souvent le sujet d'ailleurs au sein de ses lettres, dont une où il répond justement aux contre-arguments de Verrier en disant que ce qu'il dit est fondé « sur des contes des bonnes gens de Quebec » et que cela ne correspond pas nécessairement à la réalité<sup>271</sup>. Esqueville émet ensuite une hypothèse intéressante : « je ne vous ay pas cru plus credule que de raison d'où je conclus que vous n'etes pas si scrupuleux ny reservé en fait de mariage et l'on croie dans ce pays cy avoir tiré votre horoscope par vos lettres et pourquoy vous pourié peut estre a l'arrivée de nos lettres avoir déjà femme et enfants ».

Il est difficile de dire si le grenetier est sérieux lorsqu'il émet cette hypothèse ou si ce n'est qu'une blague au second degré, ce qui est souvent le cas au sein des lettres écrites de sa main. Après tout, cette ironie difficile à déceler avec certitude est normale, puisque la lettre n'a pas été écrite pour être lue par un historien du XXI<sup>e</sup> siècle, mais bien par Louis-Guillaume Verrier, son correspondant et ami. Nous sommes un lecteur externe, comme exprimé par Janet Altman<sup>272</sup> et la lettre ne nous est pas destinée. Altman partage d'ailleurs une citation de Roger Duchêne où ce dernier explique qu'une vraie bonne lettre adaptée au destinataire et écrite « dans la complexité d'un contexte vécu » se trouve à être « illisible à autrui »<sup>273</sup>.

Peut-être toutefois la distance et la séparation temporelle a-t-elle atténué la complicité et la compréhension entre les deux hommes, puisqu'un malentendu semble avoir eu lieu suite à la lettre qu'Esqueville a fait parvenir à Verrier en 1733. Dans une envolée lyrique, il a demandé à Verrier de lui procurer un « habillement sauvage dont il

---

<sup>271</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, date inconnue (autour de 1732), TL5,D4192-6.

<sup>272</sup> Altman, *Episolarity*, 92.

<sup>273</sup> *Ibid.*, 120.

faut s'il vous plaist m'equiper depuis les mitasses jusqu'à la crinierre » afin de l'aider à aller accomplir quelque action héroïque<sup>274</sup>. Il dit que Verrier n'aura aucun mal à trouver cela dans quelque salle d'armes du Mississipi ou en signant un traité avec quelque chef. Cette déclaration, typique des lettres d'Esqueville, semble avoir été reçue de façon plutôt confuse par le procureur général du Conseil supérieur de Québec, puisque le grenetier doit se justifier dans la lettre qu'il envoie l'année suivante. Il dit vouloir « effacer toute inquiétude » par rapport à sa « curiosité pretendue interessée pr avoir un habillement complet de Sauvage »<sup>275</sup>. Il semble dire qu'il n'était pas sérieux, bien que l'ambiguïté demeure. Datée de 1734, cette lettre est la dernière que nous ayons de lui. Esqueville continue tout de même d'écrire au procureur général, puisque M. Mayaud continue de parler de lui et de mentionner les lettres qu'il envoie au Canada<sup>276</sup>.

À l'inverse, les lettres écrites par Jean-Christophe Marie de Monceaux sont réparties sur un plus long laps de temps. Elles vont de 1730 à 1739 (au moins une par année, sauf pour 1731) et les deux dernières sont datées de 1744. S'étant côtoyé à Québec lors des années 1728-1729, Verrier et Monceaux y ont développé une amitié qui se poursuivra durant les années suivantes malgré la fin de leur voisinage au sein de la même ville. Nous ne savons pas si les deux hommes se connaissaient avant de vivre tous deux dans la capitale de la Nouvelle-France, mais nous pouvons émettre l'hypothèse que non, ou du moins qu'ils n'étaient que de vagues connaissances. Ils ne se seront côtoyés au Canada qu'entre l'arrivée de Verrier à l'été 1728 et le départ de Monceaux à l'automne 1729, soit pendant à peine plus d'un an. La première lettre qu'il adresse à Verrier commence d'ailleurs par un récit rapide de sa traversée et de son voyage vers Paris à partir de La

---

<sup>274</sup> Esqueville à Verrier, date inconnue (autour de 1733), TL5,D4192-7.

<sup>275</sup> *Id.*, à Verrier, 19 mai 1734.

<sup>276</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 10 avril 1736.

Rochelle : « Je profite avec bien du plaisir de la 1<sup>ère</sup> occasion qui se présente de vous donner des nouvelles de mon voyage qui a été très heureux et très prompt »<sup>277</sup>. Ainsi commence donc une correspondance régulière qui durera au moins quatorze années. La relation d'amitié entre les deux hommes se sera donc probablement exprimée pendant beaucoup plus longtemps par le biais des lettres que par une véritable présence physique. Verrier et Monceaux sont des amis de l'Atlantique, comprenant chacun la situation de l'autre pour l'avoir vécue, mais qui sont maintenant séparés par l'océan. La dernière lettre que nous ayons de Jean-Christophe Marie de Monceaux ne démontre pas un essoufflement de la relation entre les deux hommes. Faisant sept pages, c'est la missive la plus longue qu'il ait écrite au procureur général. Elle contient plusieurs comptes rendus politiques et l'auteur s'y réjouit des bonnes nouvelles que Verrier lui a transmises sur lui-même<sup>278</sup>. Évidemment, l'échange de services n'est jamais bien loin, suivant toujours l'idée de Pearsall selon laquelle l'entretien des liens permet de survivre dans le monde atlantique, Monceaux se permettant d'ajouter « permettez moy de vous recommander encore les interests de ma femme ». Cela n'est pas incompatible avec l'affirmation d'une amitié qui apparaît sincère, notamment lorsque Monceaux confie à son ami sa précipitation à demander des nouvelles de la santé de Verrier dès l'arrivée des premiers vaisseaux. Il émet même le souhait, conjoint avec sa femme, de partir avec Mme Mayaud et sa fille : « pour vous aller chercher et vous ramener en France »<sup>279</sup>. Le caractère invraisemblable de ce souhait met en lumière les difficultés pour l'Ancien monde et le Nouveau d'être physiquement réunis.

---

<sup>277</sup> Monceaux, Paris, à Verrier, 11 février 1730.

<sup>278</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 4 avril 1744.

<sup>279</sup> Monceaux, Paris, à Verrier, 12 avril 1736.

Ce ne sont toutefois pas toutes les amitiés qui se poursuivent malgré la distance ou qui conservent une certaine régularité et vigueur. Huel, un correspondant dont nous n'avons que trois lettres, semble d'ailleurs s'inquiéter de la distension de la relation d'amitié qu'il avait avec son ami à Paris. Dès les premiers mots de sa première lettre, écrite en 1730, il se plaint de n'avoir reçu qu'une seule lettre de la part de Verrier « depuis 18 mois que vous êtes parti », alors que ce dernier lui avait apparemment donné sa parole de ne pas oublier leur « ancienne amitié » malgré la distance<sup>280</sup>. Dans un brouillon de lettres conservé au même endroit dans les archives, Verrier affirme qu'Huel est l'un de ses plus anciens amis<sup>281</sup>. Cela n'empêchera pourtant pas ce dernier, dans la lettre suivante, de dire se réjouir que Verrier se souvienne encore de lui<sup>282</sup>. Excès de politesse ou véritable inquiétude? Il n'en demeure pas moins que le fait de faire référence à l'effritement d'une amitié causé par la distance démontre que l'inquiétude existe. Le contraste entre l'évocation de cette amitié qui serait apparemment très ancienne et la sobriété des quelques lettres échangées donne en tout cas l'impression d'une relation qui s'efface peu à peu. Peut-être le temps et un manque d'intérêts communs avaient-ils déjà entamé la relation qui unissait les deux hommes depuis de nombreuses années, mais la séparation sur deux continents différents la met ici davantage en lumière et l'accentue peut-être. Dans le monde du XVIII<sup>e</sup> siècle, les facteurs pouvant séparer deux personnes sont nombreux. La distance à l'intérieur même du royaume de France en Europe peut en être un, tout comme un changement d'emploi ou un nouveau mariage. Ces facteurs de séparation sont donc loin d'être exclusifs au monde atlantique. La séparation de l'océan est toutefois à souligner en raison de son ampleur impressionnante. Le rythme saisonnier

---

<sup>280</sup> Huel, Paris, à Verrier, 4 mars 1730.

<sup>281</sup> Verrier, Québec, à Huel, 14 octobre 1734.

<sup>282</sup> Huel, Paris, à Verrier, 29 mai 1735.

marqué par un délai perpétuel dans les communications peut aisément donner le coup de grâce à une relation déjà ébranlée<sup>283</sup>.

Si les liens les plus faibles ou les amitiés les moins régulières ont plus de chances de ne pas survivre à l'éloignement, la séparation est toutefois probablement plus déchirante lorsqu'elle concerne les membres d'une même famille.

### **3.3 La famille atlantique**

La famille dont nous parlerons dans le cadre de ce sous-chapitre n'est pas la famille large de Sarah Pearsall qui peut inclure certains amis, mais la famille reliée directement par le sang ou l'alliance matrimoniale et celle qui est la plus immédiate possible pour Louis-Guillaume Verrier. Il sera donc question surtout des Mayaud, eux qui communiquent le plus avec leur proche exilé, eux qui s'occupent de ses affaires en France et qui coordonnent la majorité de ce qui touche à l'expédition de lettres et de marchandise. Éternel célibataire, Verrier n'a ni femme ni enfant, ce qui fait que sa sœur et son beau-frère sont de loin les membres de sa famille dont il est le plus près<sup>284</sup>.

Lorraine Gadoury, dans son ouvrage sur les familles canadiennes, observe que les échanges épistolaires entre époux séparés constituent en elles-mêmes la relation entre eux

---

<sup>283</sup> Mentionnons également le commentaire très lucide de Salmon, correspondant de Verrier qui quitte Versailles pour devenir commissaire ordonnateur à la Louisiane, au sud de la Nouvelle-France. Québec et la Nouvelle-Orléans ont beau se trouver sur le même continent, les lettres entre les deux villes passent principalement par... la France. Salmon écrit à Verrier que sa nomination à ce poste « me rapprochera un peu plus de vous, mais je crains que nos relations n'en soient pas pour cela plus fréquentes ».

<sup>284</sup> Mentionnons tout de même les neveux du procureur général, soit probablement les trois fils du frère décédé de Verrier et de celle qu'on nomme « Madame Verrier ». Ces derniers s'excusent souvent de ne pas écrire à leur oncle et Mme Mayaud elle-même déplore cette faible productivité épistolaire. Cela montre bien que les liens de sang ne garantissent pas une bonne relation atlantique, d'autant plus que certains commentaires de Mme Mayaud laissent croire que certains conflits ont pu opposer les Mayaud et Verrier à la famille du frère décédé.

à ce moment-là<sup>285</sup>. Il est possible d'extrapoler ce constat aux lettres échangées entre les membres d'une même famille ou aux amis proches séparés par l'Atlantique. Lorsque les liens entre les personnes sont forts, comme ce qui semble unir les Mayaud avec le procureur général, la séparation peut être difficile. Nous sommes privilégiés d'avoir aujourd'hui accès aux lettres que ces gens s'échangeaient à l'époque et donc, par extension, à ce qui constituait la relation la plus tangible entre eux. Jane E. Harrison soulève d'ailleurs avec raison que les lettres sont parfois le seul moyen de communication entre un individu et sa famille pour le reste de sa vie<sup>286</sup>. Ce n'est pas tout à fait le cas pour Verrier et ses proches, puisque le procureur général a effectué deux voyages en France au cours de sa carrière au Canada, mais que représentent vraiment ces deux visites sur les trente années passées sur un autre continent? Mort à Québec en 1758, Louis-Guillaume Verrier a surtout communiqué avec sa sœur et son beau-frère grâce aux lettres que tous trois s'échangeaient et dont celles qui nous sont parvenues constituent près du tiers de notre corpus documentaire.

Nous avons fait plus tôt l'énumération des principaux sujets abordés par les différents correspondants de Louis-Guillaume Verrier. Cela peut sembler relever de l'évidence, mais, pour peu que nous ayons toutes les lettres échangées lors d'une année donnée, ces sujets constituent l'ensemble de la discussion ayant lieu entre ces deux personnes au cours de l'année. Nous n'avons qu'à nous imaginer le nombre de fois que Verrier aurait vu sa sœur et son beau-frère s'il avait toujours vécu à proximité de chez eux à Paris et d'imaginer la panoplie de sujets de discussion qui auraient pu être abordés durant toute une année pour comprendre que la lettre est un médium de communication

---

<sup>285</sup> Lorraine Gadoury, *op. cit.*, 90.

<sup>286</sup> Jane E. Harrison, *op. cit.*, 3.

salutaire, mais dont la portée est limitée. On remarque que les Mayaud tentent d'utiliser les possibilités de la communication épistolaire atlantique au meilleur de son potentiel, notamment en envoyant plusieurs lettres par année, écrites à différents moments. Le grand nombre de sujets évoqués qui s'enchaînent souvent les uns à la suite des autres démontre une volonté de communiquer le plus possible avec les faibles possibilités offertes. Les nombreuses salutations de proches qu'aurait sûrement croisés Verrier à un moment ou un autre dans l'année montre également qu'on tente de substituer par écrit les interactions en personne de Paris. « Le lien épistolaire préfigure la rencontre avec l'Autre ou bien remédie à son absence provisoire ou définitive » dira Michèle Ramond<sup>287</sup>. Quatre lettres par année ne peuvent suppléer à toutes les conversations qui seraient survenues lors de dîners et de diverses visites entre frère et sœur sur le même laps de temps, mais elles constituent tout de même le meilleur moyen de le faire dans le contexte atlantique. Les correspondants s'en accommodent tant bien que mal.

Toutes les lettres que nous avons de Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud sont datées entre 1729 et 1738, sauf pour la dernière qui est datée du 11 avril 1745. Cela veut donc dire que les vingt-quatre lettres qui précèdent la dernière ont été écrites, envoyées et lues bien avant le tout premier voyage de Verrier en France vers 1744. Les événements survenus dans la vie personnelle de Mme Mayaud sont nombreux et seules les lettres envoyées permettent à Verrier de les connaître. Ayant accès somme toute aux mêmes documents que lui, nous en savons probablement presque autant sur le destin de sa sœur

---

<sup>287</sup> Michèle Ramond, « La lettre ou le lien délirant » dans *Écrire Publier Lire Les correspondances : Problématique et économie d'un "genre littéraire"*, Jean-Louis Bonnat et Mireille Bossis, dir. (Nantes : Université de Nantes, 1983), 357. L'auteure ira plus loin dans cet article en traçant un parallèle entre l'écriture et la sexualité, ce qui nous a semblé peu pertinent de faire ici.

pendant ces quelques années de séparation. Nous espérons que le lecteur nous pardonnera de consacrer plusieurs des pages qui vont suivre à l'évolution de la petite famille Mayaud, telle que le procureur général l'a vécue.

Lorsque Louis-Guillaume Verrier a quitté la France en 1728, le couple Mayaud est sans enfant. Cette situation évolue grandement au fil des années. La première nouvelle en ce sens arrive pour Verrier le 7 août 1731 dans une lettre datée du 25 février précédent. Mme Mayaud y dit avoir accouché d'un garçon et d'une fille le 10 novembre 1730. Elle dit ne pas lui en avoir parlé l'année précédente, n'étant pas du tout certaine qu'elle parviendrait à mener la grossesse à terme « ayant fait plusieurs fausses couches depuis 3 ou 4 ans »<sup>288</sup>. Elle en avait toutefois déjà parlé à la fin d'une lettre signée principalement par son mari le mois précédent. Elle se vantait alors, avec ses deux jumeaux, d'avoir dépassé le nombre d'enfants de Mme Bertier, elle qui n'avait qu'un enfant unique<sup>289</sup>. Le ton est toutefois beaucoup moins joyeux et l'aspect compétitif est bien évacué dans la lettre du mois suivant qu'elle écrit seule (celle du 25 février). Elle y annonce en effet la nouvelle de la maladie et de la mort de son fils. Elle ne s'attarde pas sur les détails du mal, mais blâme les nourrices qui s'occupaient du nourrisson : « nous avons tout lieu d'attribuer [la maladie] à la faute des nourrices, quoique nous le fissions nourrir à Paris sous nos yeux et que nous n'ayons à nous reprocher que d'en avoir peut-être trop fait »<sup>290</sup>.

Leur fille, à l'inverse, a été envoyée à Montreuil et se porte apparemment très bien « Dieu soit beny ». Nous en apprenons plus sur elle dans une lettre de l'année suivante, écrite au moment où l'enfant est âgée de presque quinze mois et a changé de nourrice,

---

<sup>288</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 25 février 1731.

<sup>289</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 26 janvier 1731.

<sup>290</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 25 février 1731.

étant maintenant à Paris, rue Percé : « elle n'a encor que 7 dents, elle n'articule rien mais elle fait si bien qu'on se persuade aisement en l'entendant quelle ne sera pas müette »<sup>291</sup>. Fait rigolo à noter : Mme Mayaud s'assure de transmettre les respects de l'enfant à Verrier. Or, âgée d'à peine plus d'un an, on devine qu'elle doit avoir bien du mal à comprendre le concept de l'existence de cet oncle qu'elle n'a jamais vu et qui se trouve à une distance complètement inconcevable pour elle. Elle souhaite d'ailleurs apparemment une bonne année à son oncle l'année suivante, tel que le rapporte sa mère. C'est d'ailleurs dans la même lettre que Mme Mayaud annonce la naissance d'une nouvelle fille survenue quatre semaines plus tôt et qui se porterait très bien. Cette dernière est en nourrice « du coté de Chatre » tout près de Mme Serouge, amie de la famille qui s'assure d'en prendre soin<sup>292</sup>. On apprend ensuite dans une lettre écrite trois mois plus tard que l'aînée, âgée maintenant de 29 mois, marche maintenant toute seule. Nous devinons également qu'elle est maintenant à la maison en compagnie de ses parents, bien qu'il ne soit pas spécifié depuis combien de temps. On sent d'ailleurs que l'amour de la mère pour sa fille va en grandissant et qu'elle tente de mettre par écrit les sentiments d'émerveillement qui l'animent par rapport à sa fille : « Imagine toy voir une petite marmotte qui n'est pas plus grosse que bien des enfants en venant au monde qui trote toute seule et babille comme une pie. Veritablement elle commence a me dedomager de la peine quelle m'a donné »<sup>293</sup>.

La lettre suivante, dont la date n'est pas mentionnée mais qu'on devine datée de janvier 1734 étant donné que Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud y souhaite la bonne année à son frère, est à notre avis l'une des plus intéressantes du corpus. Elle nous en

---

<sup>291</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 3 février 1732.

<sup>292</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, janvier 1733.

<sup>293</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 17 avril 1733.

apprend un peu plus sur l'ancienne vie de Verrier et sur la façon dont Mme Mayaud perçoit les changements dans la vie de son frère, mais également sur ses deux filles. L'une est toujours en nourrice et n'a pas été vue par ses parents au cours de l'année qui s'est écoulée. L'autre est « toujours bien délicate » ayant apparemment la taille d'une enfant de trois mois et deux jours alors qu'elle est plutôt âgée de trois ans et deux mois<sup>294</sup>. Apparemment qu'elle cause toujours comme une pie et parle souvent de « son cher oncle de Canada ». Il s'agit peut-être simplement pour Mme Mayaud d'une façon d'inclure Verrier dans cette petite famille et au sein de la vie de cette enfant qu'il n'a jamais vue et ne verra pas avant longtemps. C'est aussi dans cette lettre qu'elle annonce à son frère être à nouveau enceinte. Verrier, qui suit probablement toutes ces péripéties familiales avec joie, sera probablement attristé d'apprendre – dans une lettre écrite environ quatre mois plus tard, mais reçue seulement huit jours après la première – que la fille cadette de sa sœur est décédée le 17 avril. Il y apprend en même temps, dans un ajout à la fin de M. Mayaud, que sa sœur a accouché d'une nouvelle fille quelques semaines plus tard, en mai 1734<sup>295</sup>. Ce n'est que l'année suivante que Verrier apprendra, en recevant une nouvelle lettre de sa sœur, que sa petite nièce est finalement décédée en septembre 1734, soit probablement moins d'un mois après qu'il n'ait appris son existence<sup>296</sup>.

Un élément qui saute aux yeux est la brièveté des allusions au décès de l'enfant. C'était également le cas pour les deux autres bébés décédés après quelques mois d'existence : Mme Mayaud ne s'épanche pas sur le destin de ces enfants morts en nourrice, donnant presque l'impression que la nouvelle est banale. Peut-être cette attitude s'explique-t-elle par une résignation assumée et une volonté forcée de passer à autre

---

<sup>294</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, date inconnue (autour de janvier 1734), TL5,D4180-9.

<sup>295</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 4 mai 1734.

<sup>296</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 22 mars 1735.

chose sans s'apitoyer sur le nourrisson qui n'a pas survécu. Seule la mort du premier fils jumeau nous a semblé provoquer plus que de l'indifférence ou de la résignation. En exprimant sa frustration face au travail des nourrices et le regret d'avoir peut-être tenté d'en faire trop pour son bien-être en le plaçant tout près à Paris, on sent que la mort de son premier fils lui pèse. Quant à la mort de sa troisième fille, c'est ainsi que le procureur général du Conseil supérieur de Québec l'apprend, près d'un an plus tard : « ma fille âgée de 4 ans et 4 mois du 10 de celui cy, devnüe unique par la mort de ma dernière dans le mois de septembre, quoique tres delicate jöüis d'une assez bonne santé mais elle n'a encor eu n'y rougeolle n'y petite verole independamment de tous les autres accidents qui peuvent arriver »<sup>297</sup>. On remarque que la mort de l'enfant ne fait même pas l'objet d'une vraie nouvelle en bonne et due forme, mais simplement une mention en complément d'information dans un passage qui concerne essentiellement sa fille aînée qui est, elle, bel et bien vivante. Il est vrai que Mme Mayaud avait déjà annoncé cette mort dans une lettre précédente (qu'en l'occurrence, Verrier ne recevrait que plus tard dans la même année), mais elle l'avait fait de la même façon, soit en mentionnant la situation de l'aînée « redevnüe unique »<sup>298</sup>. Cette façon de se concentrer sur l'enfant resté vivant traduit probablement une volonté de garder le cap sur l'avenir et de laisser dans le passé les enfants dont la vie ne s'est qu'à peine amorcée<sup>299</sup>. Cela témoigne aussi probablement d'un attachement toujours grandissant envers la petite fille qui, de plus en plus chaque jour, apparaît comme un membre de la famille à part entière. N'oublions pas que les trois autres enfants sont décédés alors qu'ils étaient en nourrice et qu'ils n'avaient donc pas

---

<sup>297</sup> *Ibid.*

<sup>298</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 18 janvier 1735.

<sup>299</sup> D'ailleurs, aucun des enfants n'est nommé au sein des lettres, pas même l'aînée survivante. Cela démontre probablement une hésitation à s'attacher à ces êtres à la santé fragile.

encore intégré le foyer familial. Les parents ne les avaient qu'à peine vus depuis leur naissance. L'autre raison est bien évidemment que les lettres écrites par Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud ne sont pas la transcription directe des pensées de la femme, mais plutôt l'expression concrète de ce qu'elle désire communiquer à son frère. Transmettre sa possible tristesse suite à la mort d'une nièce que Verrier n'a jamais vue et ne verra jamais apparaît probablement moins pertinent que de parler plus en détails de la nièce bien vivante qui formule apparemment ses respects à son oncle et grandit toujours un peu plus au fil des lettres reçues.

Ces diverses observations rejoignent à bien des égards ce que la recherche a démontré. Que Mme Mayaud semble attristée par le décès de son fils mais moins par celui de ses filles n'est probablement pas un hasard. Placé en nourrice à Paris tout près de la résidence du couple, l'enfant était l'héritier de Barthélémy-René Mayaud, celui qui allait poursuivre la lignée. Marie-Claire Grassi mentionne d'ailleurs avoir observé dans ses lettres une « préférence marquée et non ambiguë pour le garçon », malgré un amour indéniable pour les filles aussi<sup>300</sup>. Dans le cas des Mayaud, il est difficile de l'affirmer de façon bien nette, puisque le couple n'aura pas d'autre enfant mâle, mais ce que Mme Mayaud exprime suite à la mort de son fils offre un certain aperçu de cette différence entre les sexes. Lorraine Gadoury, de son côté, en s'intéressant plus particulièrement aux lettres familiales de l'élite canadienne du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a au contraire pas remarqué de préférence pour les fils<sup>301</sup>. Son observation, formulée sous toutes réserves, suggère surtout que la différence peut être subtile. Les lettres ne révèlent pas de distinction flagrante entre le regard que les parents posent sur leurs fils ou leurs filles. Gadoury a

---

<sup>300</sup> Grassi, *L'art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du romantisme*, 52.

<sup>301</sup> Lorraine Gadoury, *op. cit.*, 102.

toutefois également observé qu'il existait une réelle différence entre le chagrin exprimé suite à la mort d'un enfant et celle d'un bébé. Que l'enfant ait six ou vingt-trois ans, l'élite vit son décès dans la douleur. En revanche, la mort d'un nouveau-né suscite peu de commentaires. Gadoury parle d'ailleurs de résilience face à la mortalité infantile, expliquée surtout par l'incidence très élevée du phénomène : près d'un enfant sur deux meurt avant d'atteindre l'âge d'un an au sein de la noblesse de Nouvelle-France comme dans celle de la métropole<sup>302</sup>. Dans le cas des Mayaud, c'est le sort qui a frappé trois des quatre enfants du couple. Si on ajoute à cela les fausses couches auxquelles Mme Mayaud a fait allusion, la petite fille frêle qui a survécu est une sorte de miracle qui n'a pas volé les attentions que lui porte sa mère – notamment dans ces lettres adressées à cet oncle du Canada que la petite ne connaît que parce qu'on lui en parle souvent. D'ailleurs, en 1735 – soit l'année de la mort de la petite sœur qu'elle n'a peut-être jamais vue non plus – l'enfant apprend à lire. Sa mère affirme toute fière qu'elle commence déjà à « assembler les silabes », précisant qu'elle commence par le français et non le latin, suivant en cela les conseils que Mme Mayaud a reçus<sup>303</sup>.

Le lecteur, pour peu qu'il soit aussi fasciné que nous par le récit du développement de cette enfant qui grandit et apprend à lire, ne peut qu'espérer pouvoir consulter des lettres écrites de sa propre main. Or, la petite fille ne figure pas parmi les correspondants de Louis-Guillaume Verrier dont le temps a conservé les missives, à une exception près, soit une lettre datée du 13 mars 1757. Nous avons déjà mentionné cette lettre écrite par M. Filleau et sa femme Françoise-Charlotte Filleau-Mayaud, la petite fille frêle maintenant âgée de 26 ans, mariée et vivant à Poitiers. Les autres lettres qu'elle a fait

---

<sup>302</sup> *Ibid.*, 124-126.

<sup>303</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 11 avril 1735.

parvenir à son oncle au cours des années précédentes n'ont malheureusement pas été conservées. Nous aurions aimé en apprendre plus sur elle et sur la relation qu'elle nouera avec son oncle au fil des années malgré la distance (et suite à leur probable rencontre en France lors des deux voyages du procureur général), mais il ne nous reste que cette demi-lettre plutôt effacée où elle exprime tout de même le souhait, en pleine guerre de Sept Ans, « que Mrs les Anglois vous laissent tranquilles »<sup>304</sup>. Cette fois, en raison de la conservation déficiente des documents, l'historien n'occupe pas la même position que Verrier, récipiendaire de lettres<sup>305</sup>.

Dans les autres lettres postérieures à 1735, Mme Mayaud continue de parler de sa fille et de ses progrès en lecture, affirmant notamment dès 1736 qu'elle lit « quasi couramment le françois », mais aussi « quasi aussi aisement dans le latin »<sup>306</sup>, mais elle n'a pas encore appris à écrire<sup>307</sup>. Le récit de ses apprentissages et de ses aventures continuent d'occuper une certaine place au sein de ces écrits et on sent, au fil des lettres, grandir l'attachement qu'elle éprouve pour Françoise-Charlotte. Il est probable que Verrier, qui apprend lui aussi à connaître sa nièce graduellement grâce aux lettres qu'il reçoit année après année de sa sœur, ne peut s'empêcher d'être attendri face aux récits qui concernent cet enfant. Citons un dernier passage en lien avec la future Françoise-Charlotte Filleau-Mayaud avant de passer à autre chose : « ma fille toujours delicate a son ordinaire aime bien mieux sauter et gampader que de s'apliquer a la lecture, elle est plus amie de l'écriture, car malgré toutes les deffenses, elle a toujours la plume pleine d'encre a la

---

<sup>304</sup> Filleau et Mlle Mayaud, Poitiers, à Verrier, 13 mars 1757.

<sup>305</sup> Nous savons seulement que Françoise-Charlotte est décédée moins de dix ans après son oncle, soit le 25 septembre 1767 et est inhumée à Saint-Pierre-les-Églises, près de Poitiers. Elle avait alors presque 37 ans. Fichier Origine, « Verrier, Louis-Guillaume », consulté le 4 décembre 2020, <http://www.fichierorigine.com/app/recherche/detail.php?numero=450071>.

<sup>306</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 11 avril 1736.

<sup>307</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 28 décembre 1736.

main dont elle a soin de pindre son linge et ses hardes ; en attendant qu'elle s'en puisse servir pour t'assurer de ses respects elle me prie d'y suppléer »<sup>308</sup>.

M. Mayaud, de son côté, parle assez peu de ses enfants, si ce n'est pour annoncer leur naissance ou leur mort ou pour écrire que l'aînée se porte bien, comme sa mère. On le sent évidemment moins impliqué dans leur éducation que ne peut l'être sa femme. Les commentaires qu'il peut faire à leur égard sont plus factuels et penchent moins du côté émotif ou du côté des anecdotes vécues au foyer. Fait à noter : contrairement à sa femme, il mentionne brièvement à nouveau le fils que le couple a perdu quelques années après sa mort. En effet, dans une lettre de 1735, il transmet lui aussi la nouvelle que leur fille aînée est à nouveau enfant unique : « il ne nous reste plus qu'une petite fille âgée de 4 ans et demy jumelle d'un frere mort agé de 3 mois »<sup>309</sup>. La mention du fils mort quatre ans plus tôt peut sembler banale, mais elle est à notre connaissance la seule référence à un enfant mort depuis plus d'un an qui soit faite dans les lettres du couple. Le fait qu'il s'agisse du seul enfant mâle vient renforcer l'idée énoncée plus tôt sur la légère préférence qu'on peut avoir envers un enfant apte à transmettre la lignée et dont on regrette peut-être la mort plus que celle des autres. Évidemment, les indices observés ne concernent que des allusions subtiles et aucun commentaire véritablement explicite n'est formulé qui pourrait exprimer ouvertement une préférence pour les fils ou une déception suite à la naissance d'une fille. Cela rejoint la position nuancée exprimée plus tôt.

C'est tout de même M. Mayaud qui, le dernier, fera allusion à sa fille, écrivant à la fin d'une lettre de 1745 que Verrier recevra également des missives « de [sa] sœur et de

---

<sup>308</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 23 janvier 1736.

<sup>309</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, le 21 (effacé) 1735 (TL5,D4179-20).

[sa] niece »<sup>310</sup>. Cette lettre est, avec les deux autres qu'il a écrites cette année-là, la dernière que nous ayons de lui. Elle confirme, s'il eut été besoin de le confirmer, que la jeune Françoise-Charlotte Mayaud entretenait bien une correspondance avec son oncle, bien que celle-ci n'ait pas été conservée.

Les lettres envoyées par les Mayaud permettent à l'historien d'avoir accès à une part de la vie quotidienne vécue par cette petite famille dont le patriarche est avocat au Parlement de Paris. En lisant ces lettres, on est tenté de s'imaginer le milieu de vie de ces bourgeois aisés, même si les descriptions matérielles sont pratiquement inexistantes. Considérant les nombreux dîners et réceptions mentionnés au cours desquels les Mayaud reçoivent parents et amis pour boire un verre ou manger ensemble, on devine que le couple dispose tout de même d'un logement spacieux. Selon les inventaires après décès consultés par Annik Pardailhé-Galabrun, la majorité des avocats vivaient dans des logements de quatre à sept pièces, voire plus grands encore. À titre de comparaison, dans l'ensemble des 2 783 actes parisiens dépouillés, les logements allant d'une pièce et demie à trois pièces étaient largement les plus répandus<sup>311</sup>. N'oublions pas non plus que ces actes ont déjà tendance à donner un poids plus important à l'élite que ce qu'elle représente réellement au sein de la population. Cette apparente aisance matérielle se confirme lorsqu'on regarde le nombre des domestiques employés par les Mayaud. Si 27 % des foyers étudiés par Pardailhé-Galabrun employaient des domestiques, la majorité n'en avaient qu'un<sup>312</sup>. Or, les Mayaud en avaient au moins deux, puisqu'une cuisinière et un laquais sont mentionnés dans une lettre de 1733. Les deux domestiques sont alors

---

<sup>310</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 1<sup>er</sup> mai 1745.

<sup>311</sup> Annik Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, 238-239.

<sup>312</sup> *Ibid.*, 178.

tombés malades, tout comme M. Mayaud, de sorte que Mme Mayaud a dû prendre soin de son mari elle-même. Elle dit avoir dû renvoyer sa cuisinière et ne pas avoir pu en embaucher une autre avant huit jours. Elle explique que très occupée et fatiguée, elle a pris du retard dans ses emplettes pour son frère et la préparation de son ballot<sup>313</sup>. Les attentes qui sont exprimées ici caractérisent bien sûr le milieu social privilégié des Mayaud, mais aussi une condition féminine précise : celle de Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud qui lorsque le malheur frappe, s'occupe des besoins primaires de sa famille.

Cette richesse apparente semble toutefois basculer du jour au lendemain, puisque M. Mayaud annonce en 1739 dans une lettre à Verrier que la petite famille se voit dans l'obligation de déménager à Poitiers<sup>314</sup>. L'avocat semble fort bouleversé et ses propos sont plutôt confus. La raison du déménagement n'est pas vraiment claire, surtout que les lettres de l'année précédente et les autres lettres de cette année-là sont manquantes. Les Mayaud semblent toutefois connaître des difficultés financières, peut-être parce que Barthélémy-René a perdu son emploi, à moins que ce déménagement soit causé par un événement au sein de la famille de ce dernier. La famille Mayaud est en effet originaire de Poitiers, ce qui explique le choix de la destination. Peu importe la raison de ce bouleversement, il n'en demeure pas moins que Verrier ne peut qu'y assister à distance, comme à tout le reste. Nous n'avons toutefois aucune lettre envoyée par les Mayaud depuis Poitiers. C'est en 1744 que de nouvelles lettres écrites par M. Mayaud nous sont parvenues. Ces quatre dernières missives proviennent de Paris, là où le couple et leur fille sont visiblement retournés<sup>315</sup>.

---

<sup>313</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 7 avril 1733.

<sup>314</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 13 avril 1739.

<sup>315</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, mars 1744. Les trois autres lettres sont datées de 1745 (1<sup>er</sup> mai et 23 et 26 juillet).

Ces plongées au sein du quotidien sont nombreuses dans les lettres de Mme Mayaud et permettent à Louis-Guillaume Verrier d'avoir accès à distance à ce qui se passe dans ce foyer qu'il ne peut plus visiter. Nous terminerons ce sous-chapitre avec l'extrait d'une lettre où la sœur du procureur général lui raconte une anecdote qui peut paraître insignifiante face aux nouvelles d'affrontements militaires rapportées par M. Mayaud ou face au récit des diverses maladies qui touchent l'entourage de la famille. Pourtant, bien que ce passage soit tout simple, il est criant de vérité sur les petits événements du quotidien. Il s'agit d'un témoignage des moments simples de la vie qui peuvent égayer les journées sans qu'on ne s'en rende tout à fait compte, comme l'arrivée d'un chat dans le foyer familial :

Il y a environ 18 mois qu'un de ceux qu'on appelle chartreux, que Mr Mayaud pretend estre infiniment plus beau que celui du roy, me vint tout chaussé et tout vetu, cest à dire gros, gras, du poix de 9 à 10 livres, doux comme un mouton qui s'est acoutumé dans notre maison, quoique qu'ouverte a tous venants, mieux que si il y avoit été élevé. Ma fille en fait ce qu'elle veut sans qu'il use jamais de grife ny de dents, enfin un vray (illisible). Il cabriole actuellement sur tout ce qu'on m'est dans ton balot. Je voudrois pouvoir l'y joindre ou du moins son portrait. Il s'apele Raton. Quoiqu'il me donne des marques singulieres de son attachement personelle, il a de si bonnes facons pour tout le monde qui ny a personne qui ne l'aime<sup>316</sup>.

Grand amateur de félins, Louis-Guillaume Verrier n'a certainement aucun mal à comprendre le bonheur simple d'avoir un chat chez soi<sup>317</sup>. Le fait de pouvoir imaginer aussi concrètement, grâce aux mots de sa sœur, le foyer des Mayaud rempli des rires de sa toute jeune nièce qui s'amuse avec l'animal sous le regard bienveillant des amis en visite fait probablement plaisir au procureur général, à moins que cela ne lui donne trop le

---

<sup>316</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 21 mars 1734.

<sup>317</sup> Voir notamment la lettre où Mme Mayaud parle du chat que Verrier a laissé à un ami en France et qui se porte apparemment bien deux ans après le départ de son ancien maître : Mme Mayaud, Paris, à Verrier, date inconnue (1730), 4180-3-A; ou encore une lettre où Mme Mayaud répond à Verrier que la fourrure de Raton est sûrement plus douce que celle du nouveau chat de Verrier au Canada : Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 22 mars 1735.

mal du pays. Séparé de sa famille par l'océan, Verrier est transporté, le temps de sa lecture, dans le Paris qu'il connaît au sein de gens qu'il aime et qu'il a malheureusement quittés depuis plus de cinq ans maintenant. Au moment précis de sa lecture, peut-être le 16 août 1734 (la date de réception notée) et toutes les fois où il relira la lettre, Louis-Guillaume Verrier a les deux pieds en Nouvelle-France. Par contre, son esprit, lui, comme à bien d'autres moments, se trouve très certainement à des milliers de kilomètres de là.

### **3.4 Les pieds au Canada et la tête en France**

Les liens entre la France et sa colonie qu'elle a qualifiée de *Nouvelle* sont forts, bien que l'historiographie – du fait de la division académique qui suit souvent les délimitations des états – a eu tendance à étudier la Nouvelle-France comme une terre isolée ayant son développement propre. Le postulat n'est bien évidemment pas totalement faux, mais les liens entre la colonie et sa métropole ont pu parfois être négligés. Au sein du présent travail, nous nous intéressons plus particulièrement à un personnage historique dont la destinée se déroule entre l'Ancien monde et le Nouveau. Louis-Guillaume Verrier n'est pas un habitant cultivateur de troisième génération, mais un avocat né à Paris et venu en Nouvelle-France à l'âge relativement avancé de 37 ans pour y exercer des fonctions de magistrature au sein d'un système de justice analogue à celui d'une province française<sup>318</sup>. Nommé par le ministre à Versailles, Verrier fait partie du Conseil supérieur, institution sous l'autorité du roi qui existe aussi sous le même nom dans certaines provinces de la France continentale. Lorsqu'il est nommé procureur général du roi, Verrier et ses proches s'imaginent que ses fonctions au Nouveau Monde vont être

---

<sup>318</sup> C'est notamment sur ce postulat que débute l'ouvrage d'André Lachance, *op. cit.*, 1.

temporaires. Pourtant, trente ans plus tard, Verrier habite toujours la colonie et est toujours en poste lorsqu'il décède le 13 septembre 1758 à l'âge de 67 ans. Cette mort à Québec participe de l'ambiguïté de ce personnage qui a pourtant souvent semblé vouloir quitter la colonie. Le fait d'avoir accès à une quantité non-négligeable de lettres qu'il a reçues de ses proches restés en France accentue le caractère atlantique de cette vie – ou, en l'occurrence, de cette deuxième moitié de vie. En définitive, Louis-Guillaume Verrier a vécu dans cet entre-deux si particulier que plusieurs historiens ont défini par rapport à l'océan qui les sépare et les unit à la fois : l'Atlantique.

Nous avons parlé précédemment des relations amicales et familiales qui sont contraintes de se vivre à distance. Ces sujets nous ont permis de nous attarder sur certains des correspondants de Louis-Guillaume Verrier, dont Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud à qui nous avons consacré quelques pages. Nous avons toutefois peu parlé de Verrier en lui-même, lui qui a un rôle qui est, plus souvent qu'autrement, passif au sein de cette correspondance qui nous est parvenue. Or, si seuls quelques brouillons nous permettent de lire directement les mots du procureur général dans son rôle de correspondant, il n'en demeure pas moins que la position de destinataire qu'il occupe au sein de la majorité des documents dont nous disposons lui octroie une place importante dans les propos de ceux qui lui écrivent.

L'un des éléments en lien avec la vie de Verrier qui est souvent abordé dans les lettres est son célibat. Mort sans enfant, ni épouse, le procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec n'a cessé d'attirer la curiosité des autres sur cet aspect, que ce soit de son vivant ou jusqu'à aujourd'hui. Nous avons déjà cité un passage d'une lettre où

Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville vante à Verrier les joies de la vie matrimoniale en essayant de le convaincre de prendre épouse. Esqueville n'est pas la seule personne à espérer voir Verrier se marier, comme nous l'indique entre autres une lettre où Mme Mayaud signale à son frère qu'elle espère bien qu'il s'unira bientôt à une Canadienne et aura lui aussi des enfants comme elle : « sois mon digne frere et ne t'amuse pas a faire trivialement pour un seul enfant a la fois, il faut se mettre au dessus du commun »<sup>319</sup>. Mme Mayaud fait évidemment référence, avec un humour surprenant, à son propre premier accouchement où elle a mis au monde des jumeaux. Au bas d'une lettre écrite par son mari, elle semblait déjà insister encore plus, poussant l'audace jusqu'à faire une allusion sexuelle : « en attendant qu'en rendant justice au merite de tes aimables Canadiennes tu en choisisse une avec qui tu puisse nous donner des preuves de ce que tu sçais faire »<sup>320</sup>.

Entre le désir des Mayaud d'avoir des neveux et des nièces nés en Nouvelle-France et les allusions coquines de sa sœur et de l'ami Esqueville, le sujet des amours de Verrier peut parfois être abordé par la bande, notamment au sein d'une lettre de la sœur du procureur général que nous avons déjà citée comme une des plus intéressantes du corpus. Cette place à notre palmarès bien subjectif et aux critères d'appréciation bien mal définis tient beaucoup au fait que Mme Mayaud mentionne une dame qu'elle et son mari ont rencontrée. Cette dernière aurait dit en présence de son propre mari qu'elle se serait peut-être marié avec Verrier si elle était restée en région parisienne et lui aussi : « elle dit fort hautement que si elle fut resté dans le pais tu ne lui aurois pas echapé ». Elle aurait aussi

---

<sup>319</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 3 février 1732.

<sup>320</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 26 janvier 1731.

ajouté que, à l'époque où son mari actuel n'était qu'aspirant, ce dernier était très jaloux du futur procureur général<sup>321</sup>.

Les allusions au passé de Verrier sont assez rares et méritent en cela d'être soulignées, surtout qu'ici une histoire croustillante se cache peut-être derrière l'anecdote succincte. Nous n'en saurons toutefois pas davantage. Le passé de Louis-Guillaume Verrier est assez peu connu, tout comme les motivations qui l'ont mené à postuler pour un poste de procureur général si loin de chez lui. Probablement intrigué par la condition d'éternel célibataire de Verrier, le biographe Edouard Fabre-Surveyer proposera, au nombre des hypothèses pouvant expliquer cet exil, que l'avocat ait vécu une peine d'amour peu avant son départ, ce qui l'aurait incité à vouloir changer d'air et recommencer une vie ailleurs<sup>322</sup>. Cette idée ne s'appuie sur rien de bien concret au sein des documents qui concernent Verrier, mais elle a au moins le mérite de fournir un bon point de départ pour un futur roman inspiré de la vie du personnage. Elle démontre en tout cas la continuation de la tradition de vouloir prêter des aventures amoureuses au mystérieux procureur général.

Un début d'explication de cet éternel célibat apparaît toutefois au sein d'un brouillon écrit par Verrier lui-même, parmi les documents les plus tardifs et les plus lisibles que nous possédions de lui. Il s'agit également du plus long écrit de Verrier puisqu'il fait cinq pages. Ce brouillon de lettre à Monsieur Joly de Fleury se fait notamment en réponse à la demande d'aide de Mlle de la Potherie pour ses neveux dans la succession de la seigneurie de Saint-Ours. Le document est très intéressant, car Verrier y parle d'éthique professionnelle et de l'appât du gain de certains de ses collègues. Il y dit aussi s'abstenir

---

<sup>321</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, date inconnue (autour de janvier 1734), TL5,D4180-9.

<sup>322</sup> Edouard Fabre-Surveyer, *op. cit.*, 159.

d'occuper le rôle d'arbitre dans des conflits entre amis, pour ne pas ainsi « perdre l'amitié des perdans, qui se figurent aisément qu'en justice réglée ils auroient été plus heureux »<sup>323</sup>. C'est en parlant d'impartialité que le procureur général aborde le sujet de ce paragraphe : « c'est une des considerations, pour le dire en passant, qui m'a déterminé au celibat ». Il affirme en effet que les cas d'absentéisme sont nombreux au Conseil supérieur, causés soit par la maladie, soit parce que les conseillers s'absentent bien souvent lorsque leur parenté est impliquée dans une affaire. Cela fait en sorte que le Conseil est « si diminué qu'il n'en reste pas le nombre compétent pour juger ». Il s'agit de la seule mention que nous ayons par Verrier lui-même de sa situation matrimoniale. Bien qu'il soit difficile de savoir jusqu'à quel point la raison qu'il évoque est véritable, ce passage permet au moins de démontrer un aspect que le procureur général souhaitait mettre de l'avant auprès des autres. Il se représente en effet comme un magistrat désintéressé qui place son travail et le bien-être de la colonie au-dessus de ses propres envies. Évidemment, l'absence de mariage ne signifie pas l'absence d'aventures amoureuses, mais les sources sont muettes sur cet aspect de la vie de Louis-Guillaume Verrier en Nouvelle-France.

Nous connaissons peu les sujets abordés par Verrier dans les lettres qu'il écrit à ses proches étant donné le petit nombre de brouillons qu'il nous reste, mais certains éléments des lettres de ses correspondants permettent de deviner ce que le procureur général leur communique. Outre les nouvelles diverses sur sa santé, son logement ou son chat, nous savons surtout que Louis-Guillaume a décrit en détails, dans un document qui semble à part des lettres, sa traversée de l'océan lors de son déménagement en Nouvelle-France.

---

<sup>323</sup> Verrier, Québec, à Joly de Fleury, 25 octobre 1754.

Ce document n'a malheureusement pas été conservé, mais plusieurs le mentionnent. Monsieur Mayaud y fait référence dans une des premières lettres que nous ayons de lui, alors que le récit de la traversée n'est pas encore rédigé, mais qu'il est bien annoncé. L'avocat dit alors à son beau-frère que sa femme et lui ont bien hâte de recevoir le récit de ce voyage dont Verrier leur a déjà parlé<sup>324</sup>. Esqueville dit à peu près la même chose, tout en donnant lui-même un avant-goût de la façon dont il imagine ce voyage. Dans un style grandiloquent et fantaisiste, il vante le courage de son ami qui, bien qu'il craigne l'eau, a traversé la mer « sans en boire goutte » tel Moïse ayant séparé les eaux, Verrier étant lui-même « Elu de dieu » et « ministre de l'Évangile royale » parti en zones glaciales pour aller « balancer la justice avec les intérêts des Sauvages et des castors »<sup>325</sup>. Ce long récit grandiose, s'il ne nous apprend pas grand-chose sur la véritable traversée faite par Verrier, a le mérite de démontrer que le compte rendu de Verrier est attendu par ses proches en France. Esqueville nous fait de plus une bonne démonstration de l'exotisme toujours associé au Nouveau monde dans l'esprit des Parisiens de l'époque, même 120 ans après la fondation de Québec. Parti probablement plus loin qu'Esqueville n'ira jamais, Verrier stimule l'imagination du fonctionnaire qui voit son ami être attendu par « les filles de Siou » qui se bousculent pour l'épouser, lui qui arrive la « pipe en gueule » et « la barbe teinte en fumée ». Le voyage en Nouvelle-France est une expédition à destination d'une contrée lointaine qu'une infime minorité de Français de l'époque ont visitée. Avoir le témoignage de leur proche qui a vécu l'éprouvante traversée de l'Atlantique et qui promet d'en faire le récit a de quoi susciter un fort intérêt et de l'excitation.

---

<sup>324</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 14 mai 1729.

<sup>325</sup> Esqueville à Verrier, 25 avril 1729.

Le procureur général a, selon toute vraisemblance, envoyé le récit de sa traversée avec ses lettres de 1729. C'est en effet en 1730 et 1731 que les personnes ayant pu le lire ou en entendre parler écrivent à Verrier à ce sujet. M. Mayaud fait le détail de nombreuses péripéties narrées par le procureur général qui donnent envie d'avoir accès au document original. Il y est question de bateaux et de chaloupes, de traversée et de descente de montagnes. Certaines allusions sont obscures au lecteur externe comme « le calcul des chemises », alors que d'autres sont plus imagées comme « la demarche de crapaux pour arriver à l'endroit destiné à ton soulagement ». Le caractère épique et aventurier du récit, qu'il provienne du texte de Verrier lui-même ou de la perception qu'en ont eu les Mayaud est en tout cas bien mis en évidence : « Nous avons surtout admiré ton intrepidité et la fermeté historique avec laquelle tu as sçu affronter les hazards et les perils de la mer, sans estre effraye ny des tangages ny des roulis et autres assaults que tu as bravé »<sup>326</sup>. La relation de la traversée a en tout cas fait le tour des proches du couple. M. Mayaud, au sein de la même lettre, dit déjà qu'ils iront chez M. Durand le samedi suivant pour la partager avec lui. Ce dernier en parle justement dans la lettre qu'il écrit à Verrier cette année-là, disant que la relation lui a fait « plaisir à lire »<sup>327</sup>. L'un des neveux du procureur général dit lui aussi avoir été réjoui par ce récit<sup>328</sup>. L'année suivante, Mme Mayaud dit à son frère qu'ils ont reçu quelques invités dont le couple Esqueville et deux prêtres récollets qui arrivaient du Canada<sup>329</sup>. Ils y ont lu une bonne partie de la relation du voyage de Verrier, ce qui les a apparemment bien fait rire et fort diverti. « Nous parlames fort de toy, du pais, des Sauvages, des Iroquois, de façon que nous ne

---

<sup>326</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 12 janvier 1730.

<sup>327</sup> Sieur Durand, Paris, à Verrier, juin 1730.

<sup>328</sup> Neveu Verrier, Paris, à Verrier, 20 mai 1730.

<sup>329</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 25 février 1731.

nous ennuïames point ». Le frère Étienne Piscot, un des prêtres récollets présents, en parlera justement à Verrier dans une lettre qu'il lui enverra quelques mois plus tard, disant que la lecture de la relation par M. Mayaud les a complètement captivés<sup>330</sup>.

En envoyant ce récit à ses proches en France, Louis-Guillaume fait en sorte de rester présent auprès d'eux d'une façon qui frappe l'imaginaire. On l'a vu, la relation semble passionnante au point que des soirées entre amis semblent en partie consacrées à sa lecture. Avec ce récit et avec ses lettres, Verrier reste présent en France et fait voyager virtuellement ses proches au Canada. L'inverse est aussi vrai, notamment pour l'un des événements les plus importants qui soient survenus durant la période couverte par les lettres que nous avons, du moins si l'on en croit l'espace qui y est consacré. Il s'agit des célébrations entourant la naissance du dauphin, Louis de France, premier fils de Louis XV né le 4 septembre 1729. Nous avons déjà mentionné que Kenneth J. Banks avait fait le récit de la transmission de la nouvelle de cette naissance à travers les différentes colonies de l'Empire français de l'époque et le moment où elle fut célébrée. On y apprend notamment qu'on célèbre cette naissance en septembre 1730 en Nouvelle-France, soit un an après Paris et neuf mois après la Martinique<sup>331</sup>. Mme Mayaud décrit dans une lettre pour son frère les festivités ayant eu lieu à Paris en septembre 1729. Elle parle du *Te Deum* entonné à Notre-Dame, du pain distribué et des feux d'artifices lancés<sup>332</sup>. Comme Verrier a reçu la lettre le 16 juin 1730, il a pu lire le détail des festivités françaises plusieurs mois avant que la célébration officielle n'ait lieu à Québec. M. Mayaud de son côté décrit longuement les célébrations à la place de la Grève et la grande procession qui a amené le roi de l'hôtel de ville jusqu'à Versailles. Sa lettre raconte aussi les

---

<sup>330</sup> Étienne Piscot, Paris, à Verrier, 24 avril 1731.

<sup>331</sup> Kenneth J. Banks, *op. cit.*, 108.

<sup>332</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, date inconnue (1730), 4180-3-A.

célébrations ayant eu lieu à Versailles en décembre et auxquelles il a assisté<sup>333</sup>. Il y décrit notamment les impressionnants feux d'artifice qui y ont été tirés, la fête ayant coûté apparemment près de 100 000 livres et « ne dura néanmoins qu'un quart d'heure ». M. Mayaud est rentré chez lui en carrosse et dit s'être trouvé dans son lit à trois heures du matin, une heure avant que l'orage n'éclate et ne détruise la décoration faite pour l'occasion à Versailles.<sup>334</sup>

Grâce à ces lettres, Louis-Guillaume Verrier peut en quelque sorte vivre par procuration, à travers les yeux de proches qui lui manquent, de grands événements ayant eu lieu dans le pays qu'il a quitté. Les Mayaud tentent aussi de le faire participer tant bien que mal à d'autres activités de moins grande ampleur, comme toutes ces réceptions où des amis viennent à la maison du couple pour manger, boire et discuter de choses et d'autres. On y lit le récit de la traversée envoyé par le procureur général et on y parle probablement de toutes sortes de sujets. Dans leurs lettres, les Mayaud insistent surtout sur ce qui touche directement leur « frère » exilé, ce qui semble relever de l'évidence. Il doit être réconfortant pour Verrier, plusieurs mois plus tard et à des milliers de kilomètres de là, d'apprendre que les personnes qu'il a quittées pensent à lui. Une formule qui revient très souvent sert de titre à ce présent travail : « nous bumes a ta santé »<sup>335</sup>. On peut aussi observer quelques variantes, comme une projection au futur : « je compte que nous boirons dimanche a ta santé avec elle »<sup>336</sup>; ou une tournure rassurante : « ta santé ne fut pas oubliée »<sup>337</sup>; sans oublier la variante plus humoristique qui semble frôler

---

<sup>333</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 12 janvier 1730.

<sup>334</sup> Pour la petite histoire, Louis de France ne devint jamais roi, bien qu'il ait survécu à l'enfance et ne soit mort qu'en 1765, à 36 ans. Louis XV ne mourut qu'en 1774. Louis de France est toutefois le père de trois des quatre derniers rois de France, soit Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

<sup>335</sup> Par exemple, dans Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 11 avril 1735.

<sup>336</sup> *Id.*, Paris, à Verrier, 1<sup>er</sup> juin 1735.

<sup>337</sup> M. Mayaud, Paris, à Verrier, 15 avril 1735.

l'alcoolisme : « votre santé doit estre tres bonne car je vous assure quil n'a pas dependu de nous quelle ne le soit par les rasades que nous y avons bu chez Monsieur votre frere »<sup>338</sup>. Une telle précision suit presque toujours un passage précisant que des invités ont été reçus ou qu'on a soi-même été reçu chez des amis. Verrier peut alors s'imaginer sa sœur et son beau-frère, réunis avec quelques personnes qu'il n'a pas vues depuis longtemps, le verre à la main, porter un toast à sa santé.

Il s'agit d'une illustration des plus parlantes pour exprimer ce qui relie les deux continents. Les lettres sont des biens matériels, de simples outils de communication qui permettent à des proches, malgré les délais, d'échanger quelques phrases à grande distance. Le lien affectif qui perdure va toutefois bien au-delà de ces outils. Les correspondants de Verrier prennent le temps de penser à lui au point de s'asseoir à leur pupitre pour rédiger une missive qui lui est destinée. Lorsqu'on se réunit en famille ou entre amis, il arrive qu'on parle de l'avocat exilé et, plus souvent qu'autrement si on en croit ce qui est écrit dans les lettres, on boit à sa santé. Pendant un moment, au moins le temps d'une gorgée, Louis-Guillaume Verrier est présent à Paris en compagnie de gens qui l'apprécient et qu'il apprécie, certains même qu'il aime profondément. Lorsque les Mayaud boivent à la santé de Verrier, ils se remémorent leur frère. Lorsque Verrier en lit la brève mention, il est probable qu'il en est touché, malgré la banalité apparente de la chose. Après tout, ses proches continuent de se soucier de lui, de sa santé et de son bonheur malgré son absence. Voilà les vrais liens qui unissent les résidents de France et du Canada.

---

<sup>338</sup> Étienne Piscot, *op. cit.*

Louis-Guillaume Verrier ne pense pas à son pays d'origine seulement lorsqu'il lit les lettres touchantes envoyées par sa sœur ou ses autres correspondants. Le projet de rentrer en France semble s'être présenté plus d'une fois au cours de sa carrière au Conseil supérieur de Québec. Que ce soit pour un simple voyage ou pour un retour définitif, le désir de revoir ses proches, mais également de retrouver la mère patrie, plus peuplée et plus développée que sa colonie, est probablement fort. David Cressy souligne dans *Coming Over* à quel point les colons qui partaient vivre en Amérique avaient bien souvent l'intention, affirmée ou non, de revenir en Angleterre un jour ou l'autre<sup>339</sup>. Pour un magistrat colonial en Nouvelle-France, ce sentiment est probablement beaucoup plus fort, lui qui ne s'attend pas à rester en poste jusqu'à la fin de sa vie. Nous l'avons dit au premier chapitre, le titre de procureur général était peut-être surtout vu comme une promotion temporaire qui permettrait à Verrier de faire ses preuves pour par la suite retourner en France et se voir attribuer des fonctions intéressantes chez lui. Le magistrat a fait deux voyages sur le continent et nous savons que le deuxième avait notamment pour but d'obtenir cet emploi recherché à la métropole.

Le premier voyage a lieu vers 1744 et nous savons seulement que le séjour en France a été court, Verrier étant probablement parti à l'automne pour revenir avec les vaisseaux au printemps suivant. Cette brièveté s'explique peut-être par un certain mécontentement suscité à Versailles face à ce voyage. En effet, une lettre provenant du Conseil de Marine reproche au procureur général de ne pas avoir différé son voyage en raison des circonstances<sup>340</sup>, soit probablement le fait qu'il n'avait pas encore terminé de livrer tous les volumes supplémentaires du papier terrier. À moins bien sûr que le ministre ne fasse

---

<sup>339</sup> David Cressy, *op. cit.*, 192. Une personne sur six effectuait finalement le voyage dans l'autre sens.

<sup>340</sup> Lettre du ministre à Verrier, 7 janvier 1744.

référence à la guerre de Succession d'Autriche qui débute en 1744 et qui rend une traversée de l'océan plus risquée qu'en temps normal.

Pour son deuxième voyage, Verrier prendra plus de temps, à la fois pour partir et pour revenir. Il reçoit en 1748 de Versailles l'autorisation de passer en France pour y régler des affaires de famille<sup>341</sup>. L'intendant Bigot et le gouverneur De la Galissonnière répondent en effet à la lettre du ministre en mentionnant que le procureur général préfère attendre avant de passer en France. Apparemment que ses affaires de famille ne sont pas si pressantes et qu'il tient à se consacrer à ses leçons de droit<sup>342</sup>. Il partira finalement en 1749, mais son retour est tout sauf assuré. L'intendant Bigot écrit d'ailleurs à Versailles en octobre 1749 pour persuader le ministre de faire en sorte que Verrier revienne au Canada. Il dit que la Nouvelle-France peut difficilement se permettre de perdre un tel magistrat et ajoute : « supposé qu'il prit le parti de rester en France, trouvant à s'y placer comme il le souhaiterait, je vous prie de faire chercher quelqu'un capable et au fait de la jurisprudence pour mettre à sa place, on en a grand besoin »<sup>343</sup>. Probablement en réponse à cela, le président du Conseil de Marine accordera une augmentation annuelle considérable de 400 livres à Louis-Guillaume Verrier en 1751<sup>344</sup>. C'est peut-être ce qui le convaincra de revenir dans la colonie, au plus tard en 1753, lorsqu'il laisse à nouveau des traces dans les archives coloniales.

Quelles sont les affaires de famille qui ont nécessité ce deuxième voyage en France? Est-il arrivé quelque chose aux Mayaud? Sont-ils décédés? Cela aurait-il donc un lien avec d'éventuels soucis d'ordre successoral? Nous n'avons après tout aucune lettre de

---

<sup>341</sup> *Ibid.*, 23 février 1748.

<sup>342</sup> Intendant Bigot et gouverneur De la Galissonnière au ministre, 21 septembre 1748.

<sup>343</sup> Intendant Bigot au ministre, 4 octobre 1749.

<sup>344</sup> Lettre du ministre à Joly de Fleury, 30 avril 1751.

leur part après 1745 (bien que ce soit également le cas de la majorité des correspondants, comme nous l'avons vu). Qu'est-ce qui a poussé Verrier à revenir, outre son augmentation de salaire? A-t-on manœuvré pour l'empêcher de se trouver un autre emploi? Si les Mayaud sont vraiment décédés, il avait probablement perdu d'importantes attaches à Paris, bien que la durée de son séjour semble aller à l'encontre de cette hypothèse. Une chose est sûre : nous ne savons pas grand-chose des motivations de Verrier à cette époque. L'absence de correspondance personnelle à cette période tardive contribue évidemment au voile de mystère qui la couvre. Ce que nous savons surtout, c'est que la possibilité que Verrier retourne pour toujours dans la métropole était suffisamment sérieuse pour inquiéter l'intendant de la Nouvelle-France et pour inciter le ministre à octroyer au procureur général une augmentation conséquente.

Procureur général du roi au Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1728 jusqu'à sa mort en 1758, Louis-Guillaume Verrier peut avoir tout l'air du colon canadien acharné, version administrative. Nous avons utilisé, au premier chapitre, l'expression « héros québécois discret » pour décrire de façon romantique ce personnage historique ayant contribué à établir les bases d'une pratique rigoureuse du droit dans l'Amérique du Nord française. Nous avons pourtant vu que Verrier, bien que dévoué à sa tâche et sûrement attaché un minimum à sa contrée d'adoption, n'en est pas moins demeuré toujours profondément français et parisien. Tirailé entre deux mondes foncièrement reliés car appartenant au même empire, mais très éloignés géographiquement, Louis-Guillaume Verrier est un personnage typiquement atlantique. Au-delà des ambitions personnelles et des volontés d'avancement à la métropole, la correspondance personnelle

à laquelle nous avons accès nous encourage bien sûr à retenir surtout les liens affectifs du procureur général avec ses proches restés en France. À cet égard, les lettres de sa sœur sont probablement celles qui touchent le plus et qui font prendre conscience de l'ampleur de la vie familiale dont Verrier s'éloigne en s'installant au Canada. Mais il ne la quitte pas pour autant, cette famille si chérie. Citons justement une dernière fois Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud, qui nous donne un aperçu des mots touchants que son frère pouvait parfois écrire à la petite famille et des réactions que cela pouvait susciter : « je viens de lire l'endroit de ta lettre où tu nous marque d[...]’embrasser [ma fille] pour toi et si tu avois les bras assez long tu nous en épargnerais la peine ». Elle ajoute : « [ma fille] y a paru très sensible et a fait de son mieux pour étendre les siens en courant jusqu'à la fenêtre »<sup>345</sup>. Le lecteur de ces lettres ne peut que désirer que ces êtres séparés puissent se retrouver face à face et se serrer véritablement dans leurs bras, enfin réunis physiquement par autre chose que par quelques mots tracés à l'encre sur du papier.

---

<sup>345</sup> Mme Mayaud, Paris, à Verrier, 11 avril 1736.

## CONCLUSION

L'étude de la correspondance de Louis-Guillaume Verrier nous a permis de prendre mieux conscience de la façon dont la séparation est vécue au sein du monde atlantique français. Les divers témoignages tangibles offerts par ces documents nous ont plongés au sein d'un monde où les communications suivent un rythme annuel bien établi. Les familles séparées attendent avec impatience des nouvelles de leurs proches et s'empressent d'en donner de leur côté. Les lettres permettent de relier deux mondes qui, sans elles, vivraient en vase clos, les individus n'ayant aucun autre moyen de communiquer entre eux. La France et sa colonie laurentienne appartiennent tout de même jusqu'à un certain point à une même communauté d'individus et d'esprit, du moins est-ce particulièrement flagrant au sein de l'élite. Les lettres échangées permettent aux familles de demeurer au courant des derniers développements de part et d'autre et de voir les enfants grandir à distance. Ces missives permettent aussi aux amis de rester en contact et aux services de s'échanger malgré la distance.

Nous avons également vu que les échanges atlantiques ne se limitent pas aux lettres, puisque Verrier recevait chaque année de sa famille une grande quantité d'objets de toutes sortes, allant du livre à la perruque. Verrier lui-même pouvait faire parvenir des peaux de martre ou des objets artisanaux wendats à ses correspondants. Surtout, nous avons pu explorer la variété de degrés d'intimité présents au sein des lettres reçues par le procureur général. Nous pouvons deviner que les missives reçues de la part du couple Mayaud étaient plus précieuses que celle que lui avait écrite Morillon Danré pour s'excuser du comportement de son fils. Verrier lisait avec probablement beaucoup

d'émotion les mots de sa sœur, qu'elle lui parle du climat parisien ou de l'éducation de sa fille. C'était, pour le procureur général, la seule façon de continuer de faire partie de cette famille éloignée qui ne manquait pas une occasion de lui écrire.

L'étude des lettres nous a aussi permis de nous rendre compte que les références aux délais de communication et à la distance sont bien présentes, même si les correspondants sont loin de s'appesantir sur les désagréments de la séparation à chaque phrase. Ils acceptent la distance et les sujets abordés dans les missives échangées sont très variées. Ce qui est présent de façon plus systématique sont toutefois les références en début de lettre à ce qui a été envoyé et reçu, souvent en précisant le moyen et la date d'envoi ou de réception. Les canaux de communication sont explicites au sein des lettres, témoignant d'une époque où il était impossible de se passer d'organisation pour échanger à distance.

Nous avons aussi découvert à quel point les dernières nouvelles d'Europe ont une place de choix au sein de la correspondance étudiée. Ainsi, Louis-Guillaume Verrier reste informé de ce qui se passe chez les gens qu'il aime, mais également des derniers développements au sein d'un pays qu'il aimerait bien retrouver et d'une administration qu'il aimerait probablement rejoindre. Pour Verrier et pour d'autres, la Nouvelle-France est une étape dans un parcours professionnel. Elle n'est pas un endroit totalement étranger à la France, mais plutôt une province... très éloignée!

Au final, ce travail nous aura entre autres permis de découvrir une personne fascinante entourée de la galerie de personnages avec lesquels il est en contact. Certains fournissent une matière plus intéressante que d'autres, que ce soit Barthélémy-René Mayaud pour l'abondance de ses écrits et son rôle énorme dans la vie de Verrier et dans

les expéditions de marchandise à son endroit; Nicolas-Robert Biberon d'Esqueville pour ses envolées lyriques pas toujours aisées à comprendre; ou bien sûr Françoise-Thérèse Verrier-Mayaud pour l'incursion familiale qu'elle nous propose. Les documents qu'ils nous ont laissés sont de purs produits de leur époque. Ils témoignent d'un moment dans l'histoire où des êtres humains nés dans la même ville ont pu se retrouver sur deux continents différents et communiquer ensemble à petites doses, limités dans leurs envies par un rythme annuel imposé par l'océan et l'hiver. Entre l'instantanéité d'aujourd'hui et l'absence de communication entre les continents de jadis, ces personnages se situent dans une sorte d'entre-deux qui ne demande qu'à être davantage étudié. En s'intéressant à quelques habitants de l'Atlantique français, ce travail n'avait pas pour ambition de surligner les différences entre ce monde communicationnel et celui de l'Atlantique anglais. Ce qui nous est apparu comme la distinction majeure est la place de l'hiver, beaucoup plus fondamental pour rythmer l'envoi et la réception des lettres entre la France et le Canada du XVIII<sup>e</sup> siècle. De futurs travaux permettront d'enrichir cet aspect.

Nous espérons surtout que les quelques dizaines de pages que nous avons produites auront fait revivre l'aspect humain des communications dans l'Atlantique français. Les personnes qui les ont vécues, qu'elles soient citées au sein de ce travail ou non, méritent bien cela.

# BIBLIOGRAPHIE

## Sources primaires

### Correspondance

Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence). Archives coloniales.

*Correspondance au départ avec les colonies. Série Colonies B.*

Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence). Archives coloniales. Correspondance à l'arrivée avec les colonies. Canada. Série C<sup>11</sup>A. Accessible sur le site web des Archives de la Nouvelle-France. <https://nouvelle-france.org/fra/Pages/archives-nouvelle-france.aspx>.

Archives nationales du Québec. Correspondance personnelle de Louis-Guillaume Verrier. TL5,D4177 à TL5,D4226 et TL5,D4248.

### Actes notariés

Archives nationales du Québec. *Bail à loyer de l'étage d'une maison; par François Charlery, maître charpentier et Angélique Marcou, son épouse, de la ville de Québec, rue St Georges, à Guillaume Verrier, conseiller du Roi et son procureur général au Conseil supérieur, de la ville de Québec.* 12 septembre 1757 (1734-1759) [greffe Dulaurent, C.-H.] (Qc)

Archives nationales du Québec. *Bail de la moitié d'une maison située à l'angle de la rue St Roch de la ville de Québec; par Jean-Gabriel Amiot de Vincelotte de Hautmenil, à Guillaume Verrier, procureur général du Roi au Conseil supérieur.* 15 septembre 1742 (1730-1744) [greffe Boisseau, N.] (Qc)

Archives nationales du Québec. *Inventaire des biens de Louis-Guillaume Verrier, conseiller du Roi et son procureur général au Conseil supérieur, de la rue St Georges.* 10 janvier 1759 (1755-1759) [greffe Decharnay, J.-B.] (Qc)

Archives nationales du Québec. *Procès-verbal des biens de feu Louis-Guillaume Verrier, conseiller du Roi et procureur général au Conseil supérieur.* 5 février 1759 (1755-1759) [greffe Decharnay, J.-B.] (Qc)

### Autres documents

Archives nationales du Québec. Conclusions du procureur général du Roi au Conseil supérieur de Québec, Louis-Guillaume Verrier. TL5,D4176.

Archives nationales du Québec. *Documents concernant Guillaume Verrier.* P1000,S3,D2769.

Archives nationales du Québec. *Documents relatifs ou produits par Louis-Guillaume Verrier.* TL5,D4182.

Archives nationales du Québec. *Procès-verbal de la vérification, chez les négociants de Québec, de la quantité de farine et biscuits préalablement déclarée; ladite vérification faite par le procureur général du Roi au Conseil supérieur de Québec, Louis-Guillaume Verrier, accompagné du sieur Duport, greffier commis audit Conseil.* 2 août 1729. TL5,D811.

### **Bases de données**

Fichier Origine. « Verrier, Louis-Guillaume », consulté le 4 décembre 2020, <http://www.fichierorigine.com/app/recherche/detail.php?numero=450071>.

Registre de la population du Québec ancien. Baptêmes, mariages et autres documents en rapport avec Louis-Guillaume Verrier. <https://www.prdh-igd.com/>.

### **Sources secondaires**

#### **Épistolarité et correspondances**

##### **Ouvrages généraux et monographies**

Altman, Janet Gurkin. *Epistolarity: Approaches to a Form*. Columbus: Ohio State University Press, 1982.

Bossis, Mireille, dir. *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*. Paris : Kimé, 1994.

Bossis, Mireille, dir., *L'épistolarité à travers les siècles : Geste de communication et/ou d'écriture*. Stuttgart : Franz Steiner, 1990.

Earle, Rebecca et Carolyn Steedman, dir. *Epistolary Selves*. Londres : Ashgate, 1999.

Gadoury, Lorraine. *La famille dans son intimité : Échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Montréal : Hurtubise, 1999.

Grassi, Marie-Claire. *L'art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du romantisme*. Genève : Slatkine, 1994.

##### **Articles de périodique et chapitres de livre**

Altman, Janet Gurkin. « Epistolary Conduct: The Evolution of the Letter Manual in France in the Eighteenth Century ». *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* 304 (1992) : 866–870.

Altman, Janet Gurkin. « Teaching the 'People' to Write: The Formation of a Popular Civic Identity in the French Letter Manual ». *Studies in Eighteenth-Century Culture* 22 (1993) : 147–180.

- Brunet, Manon. « Les traités d'art épistolaire au XIXe siècle québécois : rhétorique et code social » dans *Les facultés des lettres*, Melançon, Benoît et Pierre Popovic, dir., 45-72. Montréal : Université de Montréal, 1993.
- Bonnat, Jean-Louis. « Problématique et économie d'un » dans *Écrire Publier Lire Les correspondances : Problématique et économie d'un "genre littéraire"*, Bonnat, Jean-Louis et Mireille Bossis, dir., 357-374. Nantes : Université de Nantes, 1983
- Chartier, Roger. « Des "secrétaires" pour le peuple? Les modèles épistolaires de l'Ancien Régime entre littérature de cour et livre de colportage » dans *La correspondance : les usages de la lettre au XIXe siècle*, Chartier, Roger, dir., 159-207. Paris : Fayard, 1991.
- Dauphin, Céline. « Les correspondances comme objet historique : Un travail sur les limites ». *Sociétés et Représentations* 1, 13 (2002) : 43-50.
- Dumonceaux, P. « Le XVII<sup>ème</sup> siècle : Aux origines de la lettre intime et du genre épistolaire » dans *Écrire Publier Lire Les correspondances : Problématique et économie d'un "genre littéraire"*, Bonnat, Jean-Louis et Mireille Bossis, dir., 289-305. Nantes : Université de Nantes, 1983
- Goodman, Dena. « Letter Writing and the Emergence of Gendered Subjectivity in Eighteenth-Century France ». *Journal of Women's History* 17, 2 (2005) : 9-37.
- Grassi, Marie-Claire. « L'art épistolaire français, XVIIIe et XIXe siècles » dans *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Montandon, Alain, dir., 301-336. Clermont-Ferrand : Association des Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1994.
- Grassi, Marie-Claire. « Un exemple d'analyse sérielle : Les correspondances intimes de la noblesse française » dans *Écrire Publier Lire Les correspondances : Problématique et économie d'un "genre littéraire"*, Bonnat, Jean-Louis et Mireille Bossis, dir., 239-257. Nantes : Université de Nantes, 1983.
- Melançon, Benoît. « Diderot épistolier : pour une poétique de la lettre familière au XVIII<sup>e</sup> siècle. Conclusions d'une thèse » dans *Les facultés des lettres*, Melançon, Benoît et Pierre Popovic, dir., 13-43. Montréal : Université de Montréal, 1993.
- Melançon, François et Paul-André Dubois. « Les amitiés féminines et la construction de l'espace savant du XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Érudition et passion dans les écritures intimes*, Brunet, Manon, dir., 97-113. Québec : Nota Bene, 1999.
- Ramond, Michèle. « La lettre ou le lien délirant » dans *Écrire Publier Lire Les correspondances : Problématique et économie d'un "genre littéraire"*, Bonnat, Jean-Louis et Mireille Bossis, dir., 357-374. Nantes : Université de Nantes, 1983

Sternberg, Giora. « Epistolary Ceremonial: Manuscript Correspondence as Unmediated Status Interaction » dans *Status Interaction during the Reign of Louis XIV*, 129-156. Oxford : Oxford University Press, 2014.

## **Histoire atlantique**

### **Ouvrages généraux et monographies**

Banks, Kenneth J. *Chasing Empire across the Sea: Communications and the State in the French Atlantic, 1713-1763*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 2002.

Brioist, Pascal. *L'Atlantique au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Neuilly : Atlande, 2007.

Brown, Richard D. *Knowledge is power : The diffusion of information in Early America, 1700-1865*. New York : Orford University Press, 1989.

Cadioux, Philippe. « La correspondance transatlantique des Prize Papers (1744-1763) : Famille, commerce et communications en temps de guerre » Mémoire de M.A., Université de Montréal, 2015.

Cressy, David. *Coming Over: Migration and Communication between England and New England in the Seventeenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

Decker, William Merrill. *Epistolary Practices: Letter Writing in America before Telecommunications*. Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1998.

Dierks, Konstantin. *In My Power: Letter Writing and Communications in Early America*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2009.

Harrison, Jane E. *Until next year : letter writing and the mails in the Canadas, 1640-1830*. Waterloo : Wilfrid Laurier University Press, 1997.

Hattingois-Former, Anne-Marie. *L'Atlantique au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Ellipses, 2013.

Jamet, Maurice. *150 ans d'histoire postale des anciennes colonies françaises : Des origines à 1860*. Paris : Madeleine Jamet, 1980.

Miquelon, Dale. *Dugard of Rouen : French Trade to Canada and the West Indies, 1729-1770*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 1978.

Pearsall, Sarah. *Atlantic Families : Lives and Letters in the Later Eighteenth Century*. New York : Oxford University Press, 2008.

Steele, Ian K. *The English Atlantic, 1675-1740 : An Exploration of Communication and Community*. New York : Oxford University Press, 1986.

### **Articles de périodique et chapitres de livre**

Allaire, Bernard. « Le réseau de communications postales durant le régime français : le réseau officiel » dans *More than words : readings in transport, communication and the history of postal communication*, Willis, John, dir., 19-33. Gatineau : Canadian Museum of Civilization, 2007.

Ditz, Toby. « Formative ventures : Mercantile Letters and the Articulation of Experience » dans *Epistolary Selves*, Earle, Rebecca et Carolyn Steedman, dir., 59-78. Londres : Ashgate, 1999.

Ditz, Toby L. « Secret Selves, Credible Personas: The Problematics of Trust and Public Display in the Writing of Eighteenth-Century Philadelphia Merchants » dans *Possible Pasts: Becoming Colonial in Early America*, Blair St. George, Robert, dir., 219-242. Ithaca : Cornell University Press, 2000.

Ferland, Rachel. « Du Nouveau Monde à l'Ancien : l'inscription d'un choc identitaire dans le réseau épistolaire et les *Lettres au cher fils* d'Élisabeth Bégon » dans *Des identités en mutation : de l'Ancien au Nouveau Monde*, Forget, Danielle et France Martineau, dir., 141-169. Ottawa : David, 2002.

### **Droit, justice et administration**

#### **Ouvrages généraux et monographies**

Beaugrand-Champagne, Denyse. *Le procès de Marie-Josèphe-Angélique*. Outremont, Libre Expression, 2004.

D'Allaire, Micheline. *Montée et déclin d'une famille noble : les Ruelle d'Auteuil (1617-1737)*. Ville LaSalle : Hurtubise, 1980.

Decroix, Arnaud, David Gilles et Michel Morin. *Les Tribunaux et l'arbitrage en Nouvelle-France et au Québec (1740-1791)*. Montréal : Éditions Thémis, 2012.

Delalande, Jean. *Le Conseil souverain de la Nouvelle-France*. Québec : Ls.-A. Proulx, 1927.

Dickinson, John Alexander. *Justice et justiciables : la procédure civile à la prévôté de Québec 1677-1759*. Québec : PUL, 1982.

Du Bois Cahall, Raymond. *The Sovereign Council of New France : A Study in Canadian Constitutional History*. New York : Columbia University, 1915.

Frêlon, Élise. *Les pouvoirs du Conseil souverain de la Nouvelle-France dans l'édition de la norme (1663-1760)*. Paris : L'Harmattan, 2002.

Garnot, Benoît. *Justice et société en France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Gap : Orphrys, 2000.

Horguelin, Christophe. *La Prétendue République : Pouvoir et société au Canada (1645-1675)*. Sillery : Septentrion, 1997.

Lachance, André. *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Québec : PUL, 1978.

Paul, Josianne. *Sans différends, point d'harmonie : repenser la criminalité en Nouvelle-France*. Québec : Septentrion, 2012.

Pritchard, James. *Louis XV's Navy, 1748-1762 : A Study of Organization and Administration*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1987.

Vachon, André. *L'administration de la Nouvelle-France*. Québec : PUL, 1970.

Wenzel, Éric. *La justice criminelle en Nouvelle-France, 1670-1760 : le grand arrangement*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2012.

Wenzel, Éric et Éric de Marie dir. *Adapter le droit et rendre la justice aux colonies : Thémis outre-mer (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*. Dijon : Université de Dijon, 2015.

### **Articles de périodique et chapitres de livre**

Acerra, Martine. « Les avocats du Parlement de Paris – 1661-1715 ». *Histoire, économie & société* 1, 2 (1982) : 213-225.

Dauchy, Serge. « Faisons deffenses de traiter ny donner aucunes boissons enyvantes aux Sauvages : Politique coloniale et conflits de pouvoir en Nouvelle-France (1657-1688) » dans *Légiférer, gouverner et juger : Mélanges d'histoire du droit et des institutions (IX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) offerts à Jean-Marie Cauchies à l'occasion de ses 65 ans*, Bousmar, Éric, Philippe Desmette et Nicolas Simon, dir., 373-393. Bruxelles : Université de Saint-Louis, 2016.

Dauchy, Serge. « Le Conseil Souverain de Québec. Une institution de l'ancienne France pour le Nouveau monde ». *Revue du Nord* 411, 3 (2015) : 513-526.

- Delâge, Denys et Étienne Gilbert. « Les Amérindiens face à la justice coloniale française dans le gouvernement de Québec, 1663–1759 ». *Recherches amérindiennes au Québec* 34, 1 (2004) : 31–42.
- Dickinson, John Alexander. « Réflexions sur la police en Nouvelle-France ». *Revue de droit de McGill/McGill Law Journal* 32 (1987) : 496-522.
- Frégault, Guy. « Politique et politiciens au début du XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Le XVIII<sup>e</sup> siècle canadien : études*, Frégault, Guy, 159-233. Montréal : HMH, 1968.
- Fyson, Donald. « Judicial Auxiliaries Across Legal Regimes : From New France to Lower Canada » dans *Entre justice et justiciables*, Dolan, Claire, dir., 383-403. Québec : PUL, 2005.
- Garneau, Jean-Philippe. « Rendre justice en Nouvelle-France : les voies et les limites de l'obéissance ». *Bulletin d'histoire politique*. 18, 1 (2009) : 87-102.
- Gilles, David. « Archéologie de l'herméneutique du droit québécois. En quête des discours juridiques avant la Conquête ». *Revue juridique Thémis* 44, 3 (2010) : 53-120.
- Grabowski, Jan. « French Justice and Indians in Montréal, 1670-1760 ». *Ethnohistory* 43, 3 (1996) : 405-429.
- Houllemare, Marie. « La justice française à Pondichéry au XVIII<sup>e</sup> siècle, une justice en 'zone de contact' » dans *Adapter le droit et rendre la justice aux colonies : Thémis outre-mer (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Wenzel, Éric et Éric de Mari, dir., 147-157. Dijon : Université de Djon, 2015.
- Lachance, André et Sylvie Lavoie. « Violence, Marriage, and Family Honour : Aspects of the Legal Regulation of Marriage in New France » dans *Readings in Canadian History : Pre-Confederation*, Douglas Francis, R. et Donald B. Smith, dir., 112-130. Toronto : Thompson, 2006.
- Leclerc, Jean-François, « Justice et infra-justice en Nouvelle-France : les voies de fait à Montréal entre 1700 et 1760 ». *Criminologie* 18, 1 (1985) : 25-39.
- Leland, Marine. « Ruelle d'Auteuil de Monceaux, François-Madeleine-Fortuné ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Presses de l'Université Laval / University of Toronto Press, 2003. Page consultée le 9 décembre 2019. [http://www.biographi.ca/fr/bio/ruette\\_d\\_auteuil\\_d\\_e\\_monceaux\\_francois\\_madeleine\\_fortune\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/ruette_d_auteuil_d_e_monceaux_francois_madeleine_fortune_2F.html).
- Morel, André. « Réflexions sur la justice criminelle canadienne, au 18<sup>e</sup> siècle ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 29, 2 (1975) : 241-253.

Ouellet, Marie-Ève. « Structures et pratiques dans l'historiographie de l'État en Nouvelle-France ». *Bulletin d'histoire politique* 18, 1 (2009) : 37-49.

Ouellet, Marie-Ève, dir. « La représentation en Nouvelle-France ». *Bulletin d'histoire politique* 26, 1 (2017) : 35-139.

### **Verrier, ses correspondants, leur milieu de vie**

#### **Ouvrages généraux et monographies**

Beaulieu, Alain, Stéphanie Béreau et Jean Tanguay. *Les Wendats du Québec : Territoire, économie et identité, 1650-1930*. Québec : GID, 2013.

Brockliss, L. W. B. *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries : A Cultural History*. Oxford : Clarendon Press, 1987.

Dechêne, Louise. *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*. Montréal : Boréal, 1994.

Frijhoff, Willem et Dominique Julia. *École et société dans la France d'Ancien Régime*. Paris : Armand Colin, 1975.

Gaxotte, Pierre. *Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Arthud, 1982.

Grenier, Benoît. *Marie-Catherine Peuvret : Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France, 1667-1739*. Sillery : Septentrion, 2005.

Lachance, André. *Vivre à la ville en Nouvelle-France*. Montréal : Libre Expression, 2004.

Lemasne-Desjobert, Marie-Antoinette. *La Faculté de Droit de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris : Cujas, 1965.

Pardailhé-Galabrun, Annik. *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris : Presses Universitaires de France, 1988.

Paul, Josianne. *Exilés au nom du roi : Les fils de famille et les faux-sauniers en Nouvelle-France. 1723-1749*. Québec : Septentrion, 2008.

Roy, Joseph-Edmond. *Histoire du notariat au Canada : Depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*. Lévis : Revue du notariat, 1899.

Vovelle, Michel. *Mourir autrefois : Attitudes collectives devant la mort aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris : Gallimard, 1974.

## Articles de périodique et chapitres de livre

Bell, David A. « Des stratégies d'opposition sous Louis XV : l'affaire des Avocats, 1730-31 ». *Histoire, économie et société* 9, 4 (1990) : 567-590.

Boissonnault, Charles-Marie. « Bertier, Michel ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Presses de l'Université Laval / University of Toronto Press, 2003. Page consultée le 5 novembre 2020, [http://www.biographi.ca/fr/bio/bertier\\_michel\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/bertier_michel_2F.html).

Brockliss, L. W. B. « Patterns of Attendance at the University of Paris, 1400-1800 ». *The Historical Journal* 21, 3 (1978) : 503-544.

Fabre-Surveyer, Edouard. « Louis-Guillaume Verrier (1690-1758) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 6, 2 (1952) : 159-176.

Horton, Donald J. « Hocquart, Gilles ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Presses de l'Université Laval / University of Toronto Press, 1980. Page consultée le 5 novembre 2020, [http://www.biographi.ca/fr/bio/hocquart\\_gilles\\_4F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/hocquart_gilles_4F.html).

Lachance, André. « Varrin de la Marre, Jean-Victor ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Presses de l'Université Laval / University of Toronto Press, 1980. Page consultée le 21 octobre 2020, [http://www.biographi.ca/fr/bio/varin\\_de\\_la\\_marre\\_jean\\_victor\\_4F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/varin_de_la_marre_jean_victor_4F.html).

Lemieux, Denise. « La famille en Nouvelle-France : des cadres de la vie matérielle aux signes de l'affectivité » dans *De France en Nouvelle-France : Société fondatrice et société nouvelle*, Watelet, Hubert, dir., 45-70. Ottawa : Université d'Ottawa, 1994.

Melançon, François. « La bibliothèque du Conseil supérieur de Québec (1717-1760) : formation et contenu ». *L'histoire du livre au Québec, de la Nouvelle-France au XX<sup>e</sup> siècle* 5, 2 (2005) : 277-305.

Pardailhé-Galabrun, Annik. « Les déplacements des Parisiens dans la ville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Un essai de problématique ». *Histoire, Économie et Société* 2, 2 (1983) : 205-253.

Roy, Joseph-Edmond. « Des Fils de Famille envoyés au Canada ». *Mémoires de la Société royale du Canada*. Deuxième série. Tome VII. Section I (1901) : 7-33.

Vachon, Claude. « Verrier, Louis-Guillaume ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Presses de l'Université Laval / University of Toronto Press, 2003. Page consultée le 16 mai 2020, [http://www.biographi.ca/fr/bio/verrier\\_louis\\_guillaume\\_3F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/verrier_louis_guillaume_3F.html).

Wenzel, Éric. « "Afin que ceux qui aspirent aux charges de judicature puissent être instruits". Le procureur-général Verrier et la formation des officiers de justice en

Nouvelle-France : Une adaptation juridique? » dans *Adapter le droit et rendre la justice aux colonies : Thémis outre-mer (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Wenzel, Éric et Éric de Mari, dir., 67-78. Dijon : Université de Djon, 2015.